

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

TRAJECTOIRES DE JEUNES D'ORIGINE MAGHRÉBINE ET AGIRS
DÉLINQUANTS: UN SENS DONNÉ PAR LES ACTEURS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
CLAUDIE GILBERT-BOURGET

AVRIL 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce mémoire de maîtrise n'aurait jamais vu le jour sans l'implication des jeunes qui ont généreusement accepté de nous livrer leur récit. Le Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire a grandement facilité le recrutement de nos répondants et j'apprécie l'intérêt démontré à l'égard de notre sujet.

Je remercie mon directeur, M. Jacques Hébert, pour sa patience et son soutien dans les moments les plus difficiles ainsi que ma co-directrice, Mme. Lilyane Rachédi, pour sa grande humanité et ses précieux conseils dans ce qu'elle a si bien nommé le « désert de la recherche ».

Je remercie également mes amis Catherine Lord et Emmanuel Paradis, avec qui j'ai multiplié les consultations informelles pour tirer avantage de leurs expériences et qui ont su valoriser au maximum mes efforts dans les moments d'insécurité et de remises en question. Je suis reconnaissante à l'égard de mon conjoint et de ma famille qui n'ont jamais cessé de croire en mon potentiel.

Finalement, je tiens à souligner l'apport du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS) et de la Faculté des Sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour les bourses qui m'ont été octroyées : Cette aide financière m'a permis de me concentrer sur mon projet de recherche.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	ix
RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE	3
1.1. Mise en contexte : Données sociohistoriques concernant les maghrébins.....	4
1.1.1. L'immigration maghrébine au Québec.....	4
1.1.2. Profil de la population maghrébine au Québec	7
1.1.3. Intégration des maghrébins au Québec : Une conjoncture défavorable.....	9
1.2. Délinquance et ethnicité : Un état des lieux.....	14
1.2.1. Les écrits en provenance des États-Unis	16
1.2.2. Les écrits en provenance de la France.....	19
1.2.3. Les écrits en provenance du Québec	25
1.3. Pertinence sociale d'un intérêt porté aux jeunes d'origine maghrébine : Origine d'un questionnement et objectifs de recherche	31
CHAPITRE II	
CADRE CONCEPTUEL	35
2.1. La trajectoire sociale	35
2.2. L'agir délinquant.....	39
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE.....	43
3.1. Organisation du terrain de recherche	44
3.1.1. Élaboration des critères de sélection	44
3.1.2. Recrutement des participants à la recherche	47

3.2. Considérations éthiques	48
3.2.1. Approbation éthique du projet dans le milieu visé.....	48
3.2.2. Consentement des participants à la recherche	49
3.2.3. Avantages, risques et inconvénients.....	51
3.2.4. Disposition en matière de confidentialité.....	52
3.3.5. Autorisation d'accès aux dossiers d'utilisateurs	52
3.3. Collecte des données	53
3.3.1. Présentation de l'échantillon	53
3.3.2. Entrevues semi-dirigées : Du déroulement aux thèmes abordés.....	54
3.3.3. Les dossiers d'utilisateurs : Un complément factuel et à posteriori	55
3.4. Traitement et analyse des données.....	56
3.4.1. Méthode de recherche : L'étude de cas	56
3.4.2. De l'analyse thématique à la reconstitution de la trajectoire sociale	57
3.4.3. Analyse transversale des trajectoires sociales	60
3.5. Forces et limites de la recherche	60
CHAPITRE IV	63
RÉSULTATS	63
4.1. Trajectoire d'Abed	64
4.2. Trajectoire de Wissem.....	71
4.3. Trajectoire de Mourad.....	78
4.4. Trajectoire d'Hassan	88
4.5. Trajectoire d'Hanif.....	95
CHAPITRE V	
ANALYSE TRANSVERSALE ET DISCUSSION	101
5.1. La famille : Enjeux migratoires et solidarité.....	102
5.2. Le « quartier », « la rue » et le réseau social : Des appartenances multiples ..	107
5.3. Les institutions québécoises : Des rapports à revisiter.....	112
5.3.1. L'école.....	113
5.3.2. Les policiers	115

5.3.3. Le Centre Jeunesse	116
5.4. La société québécoise : Injustices et affirmation culturelle forte.....	118
CONCLUSION.....	125
ANNEXES	133
BIBLIOGRAPHIE	155

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure		Page
2.1	Schéma conceptuel.....	41
3.1	Fiche de thèmes par catégorie.....	59
Tableau		Page
6.1	Recommandations et moyens proposés.....	130

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CEETUM	Centre d'études ethniques des universités montréalaises
CJM-IU	Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
ENM	Enquête nationale auprès des ménages
HLM	Habitation à loyer modérée
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
LSSSS	Loi sur les services de santé et de services sociaux
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MIDI	Ministère Immigration, Diversité et Intégration
MICC	Ministère Immigration et Communautés culturelles
MSSS	Ministère de la santé et des services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
RMR	Région métropolitaine de recensement
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
UQAM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS

Ce mémoire se penche sur les trajectoires de jeunes d'origine maghrébine vivant au Québec et ayant fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Adoptant un devis de type exploratoire, l'étude a pour objectifs d'identifier des éléments qui pourraient avoir influencé leur trajectoire, de même que de comprendre le sens que ces jeunes donnent à leurs agirs délinquants en tenant compte de leurs expériences au Québec. Ultimement, la démarche vise à dégager des pistes d'intervention et de recherche en travail social auprès de ce sous-groupe de jeunes pour lequel nous possédons actuellement très peu de connaissances. Nous avons préconisé une méthodologie qualitative en s'appuyant sur une étude de cas de type multiple, mettant à contribution les trajectoires de cinq jeunes d'origine maghrébine hébergés dans un établissement offrant des services de réadaptation au Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU). Dans le cadre de la collecte de données, nous avons effectué des entrevues semi-dirigées et avons consulté les dossiers d'usagers à titre de complément factuel. La reconstitution des trajectoires sociales, leur analyse transversale et la mise en parallèle de la littérature sur le sujet a permis de retenir plusieurs éléments de l'analyse de nos résultats. De manière générale, il ressort que les agirs délinquants de jeunes d'origine maghrébine s'inscrivent dans une volonté de renverser les inégalités sociales et économiques, vécues et perçues dans la société québécoise. Le contexte québécois face à l'immigration, particulièrement en lien avec l'accueil réservé aux arabo-musulmans, permet d'avancer la pertinence de cette démarche, qui prend en compte la réalité des jeunes d'origine maghrébine au Québec.

Mots-clés: Jeunes d'origine maghrébine, agir délinquant, immigration, intégration, trajectoire, Maghreb

INTRODUCTION

Les défis que posent les grandes vagues migratoires et la transnationalisation des sociétés modernes sont nombreux et consolident un intérêt pour les enjeux qui en découlent. Si la réalité des jeunes issus de l'immigration a été largement étudiée, elle soulève encore aujourd'hui plusieurs questionnements dans le domaine des sciences humaines et sociales. Dans le cadre de la propédeutique à la maîtrise en travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), j'ai effectué un stage auprès de jeunes d'origine maghrébine vivant au Québec et ayant fait l'objet d'une ordonnance en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Cette expérience a éveillé chez moi un vif intérêt pour cette population et une volonté d'approfondir sur le bagage culturel des jeunes visés dans toute sa richesse et sa spécificité. La représentation des jeunes d'origine maghrébine dans les services aux jeunes contrevenants, le contexte québécois en regard des arabo-musulmans et le vide dans le corpus de connaissances sur le sujet ont validé la pertinence d'une telle étude.

Ainsi, notre projet de recherche vise à identifier des éléments qui pourraient avoir influencé la trajectoire des jeunes visés, de même qu'à comprendre le sens que les jeunes d'origine maghrébine donnent à leurs expériences, qui incluent des actes proscrits par la loi québécoise. Cette démarche exploratoire vise ultimement à dégager des pistes d'intervention et de recherche en travail social auprès de ces jeunes pour lesquels nous possédons actuellement très peu de connaissances au Québec. Mentionnons que notre propos ne vise pas ici à exacerber les différences culturelles des jeunes d'origine maghrébine vis-à-vis de la société québécoise, mais à explorer l'influence du fait migratoire familial et des expériences vécues au Québec sur leur parcours.

Ce mémoire est divisé en cinq chapitres. Au premier chapitre (chapitre 1), une recension des écrits met d'abord en contexte l'immigration maghrébine au Québec, le profil de la population et les écrits portant sur l'intégration des arabo-musulmans dans la province, considérant que la majorité des personnes provenant du Maghreb sont de confession musulmane (Aouli, 2011). Ensuite, on y traite des travaux qui ont tenté d'articuler les notions de délinquance et d'ethnicité aux États-Unis, en France et au Québec. Ce premier chapitre (chapitre 1) se termine en situant l'origine de notre questionnement (problématique), nos questions ainsi que nos objectifs de recherche. Le second chapitre (chapitre 2) consiste en notre cadre conceptuel qui met en jeu deux concepts centraux dans le cadre de notre démarche : La trajectoire sociale et l'agir délinquant. Nous traitons au chapitre 3 de nos choix méthodologiques, de l'échantillonnage et du recrutement des participants, de la collecte de données, des considérations éthiques ainsi que du traitement et de l'analyse du matériel recueilli. Le chapitre 4 présente les trajectoires sociales de chacun des participants, reconstituées à l'aide d'une analyse de contenu, complétée par des éléments figurant à leurs dossiers d'usagers. Au chapitre 5 seront présentés nos constats issus de l'analyse transversale des trajectoires sociales et la discussion de nos résultats. Nous formulerons en conclusion nos recommandations pour la pratique en travail social, plus largement adressées aux organisations et intervenants qui œuvrent auprès des jeunes d'origine maghrébine au Québec, ainsi que des pistes de recherche sur le sujet.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Le présent chapitre expose la recension des écrits qui nous a permis de délimiter notre problématique de recherche. Il est divisé en trois sections distinctes. Dans un premier temps, nous traiterons de la réalité migratoire des familles maghrébines et arabomusulmanes au Québec en relevant certaines données sociohistoriques pertinentes pour mieux comprendre le contexte dans lequel se situe le projet de recherche. Dans un deuxième temps, nous présenterons des écrits qui ont tenté d'articuler les notions de délinquance et d'ethnicité en provenance des États-Unis, de la France et du Québec. Suivant une perspective sociologique, nous avons convenu qu'une division géographique des références s'avérerait appropriée. Les sources consultées, quant à elles, ont été diversifiées, allant d'ouvrages à des rapports gouvernementaux en passant par des mémoires, thèses et articles sur le sujet. Les banques de données consultées ont été essentiellement *Érudit* ainsi que les archives de publications électroniques de l'UQAM (*Archipel*), de l'Université de Montréal (*Papyrus*) et de l'Université du Québec à Chicoutimi (*Les classiques des Sciences sociales*). Nos références sont en majorité relativement récentes (années 2000 et plus) mais nous avons mis à contribution certains écrits moins récents que nous considérons toujours d'actualité. Nous terminerons ce chapitre en formulant les questions et les objectifs qui ont circonscrit notre démarche de recherche.

1.1. Mise en contexte : Données sociohistoriques concernant les maghrébins

Cette section traite d'aspects géopolitiques, linguistiques et religieux qui caractérisent la région du Maghreb et sa population. Elle dresse un profil des immigrants d'origine maghrébine au Québec et identifie des éléments relatifs à leur intégration en terre québécoise.

1.1.1. L'immigration maghrébine au Québec

Le Maghreb est la région occidentale du monde arabe¹, aussi appelée « Le Couchant », qui comprend cinq pays d'est en ouest, à savoir la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Géographiquement, elle s'insère entre la mer Méditerranée, l'océan Atlantique, entre le désert de Libye (aux frontières de l'Égypte) et le Sahara. Les trois langues principales du Maghreb sont le berbère (appelé *tamazight* ou *langue amazighe*), l'arabe (standard et vernaculaire) et le français (Lacoste, 1995, p. 155). La religion dominante de la population maghrébine est l'Islam (Ibid.).

Soulignant la diversité qui compose la population maghrébine parallèlement à sa relative homogénéité d'un point de vue extérieur au monde arabe, Lacoste (1995) évoque :

Les Maghrébins se sentent d'abord Algériens, ou Marocains, ou Tunisiens... (et qui plus est, de telle ou telle région), mais face aux problèmes internationaux, ils se sentent aussi des Arabes, et plus largement encore, des Musulmans (Ibid., p.46)

¹ Le « monde arabe » fait référence à l'ensemble des pays ayant en commun la composante linguistique, c'est-à-dire la langue arabe.

Ainsi, une grande proportion de personnes en provenance du Maghreb combinerait une appartenance « arabe » et « musulmane ». Cependant, certains maghrébins s'identifient à la culture berbère², essentiellement les marocains et les algériens, la plupart de ces derniers étant Berbères Kabyles³ (Aouli, 2011). Rocher et Antonius (2009) s'attardent sur une précision essentielle en lien avec les termes « arabe » et « musulman », en soulignant les rapports complexes entre ces mots. Les auteurs évoquent qu'ils se « chevauchent » dans la mesure où la majorité des personnes issues des pays arabes sont musulmans mais qu'à l'échelle mondiale, seulement le cinquième des musulmans seraient arabes (Ibid., p.13). Ainsi, le terme « arabe » ferait davantage référence à la langue et le terme « musulman » à la confession religieuse pour l'islam. Ceci étant dit, l'immigration en provenance du monde arabe au Canada et au Québec n'est pas exclusivement composée de musulmans. Toutefois, les arabo-musulmans au Québec proviennent principalement des pays du Maghreb, de l'Égypte et du Liban (Aouli, 2011).

L'immigration issue des pays arabes au Canada date de la fin du 19^e siècle (Labelle, Rocher et Antonius, 2009). Au Québec, la première vague d'immigration significative aurait été observée pendant l'après-guerre (Ibid.). Par ailleurs, c'est dans les années 1990 que l'on observe les premiers contingents importants d'immigrants maghrébins musulmans au Canada et plus particulièrement au Québec (Helly, 2004). Entre autres, la guerre civile en Algérie qui a éclaté au courant de cette décennie a engendré l'immigration de quelque 10000 personnes, incluant de nombreux demandeurs d'asile (Ibid.). L'immigration des familles maghrébines serait essentiellement motivée par des raisons économiques et politiques. Pour d'autres, le fanatisme religieux et la

² Le terme « berbère » fait essentiellement référence à un groupe linguistique, mais plus encore, à une unité culturelle et sociale de ses usagers (Lacoste, 1995, p. 168). Les berbères seraient les anciens habitants du nord de l'Afrique.

³ La Kabylie est une région historique et ethnolinguistique située dans le nord de l'Algérie (Aouli, 2011)

détérioration des droits humains au Maghreb seraient également mis en cause (Aouli, 2011).

Parallèlement, étant donné qu'une majorité de personnes d'origine maghrébine connaît le français (96,3%)⁴, la venue de ces immigrants dans un Québec francophone se place au rang des avantages. En effet, l'enjeu toujours actuel que constitue la préservation de la langue française au Québec a considérablement teinté les politiques québécoises à l'égard de l'immigration, étant au centre des échanges sur l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire (Gouvernement du Québec, 1990). La situation particulière du Québec francophone comme province minoritaire au Canada a renforcé l'idée que les politiques en matière de langue doivent être plus strictes que dans les autres provinces du territoire. Ainsi, le gouvernement du Québec visait dans son *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, publié au début des années 1990, à augmenter la proportion de l'immigration francophone (Gouvernement du Québec, 1990). Cela explique, entre autres, le bassin important d'immigration en provenance des pays du Maghreb de cette époque à aujourd'hui. Le Ministère Immigration, Diversité et Inclusion (ci-après MIDI), anciennement le Ministère Immigration et Communautés culturelles du Québec (MICC), a lancé en 2014 une vague de consultation dans la province en vue d'élaborer une « nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion » (Gouvernement du Québec, 2014, p. 3). On peut donc penser que les orientations de l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (1990) seront révisées, d'autant de plus que le document date de plus de 25 ans.

⁴ Portrait statistique de la population d'origine ethnique maghrébine recensée au Québec en 2006, compilation spéciale du Ministère Immigration et Communautés culturelles du Québec (MICC) en lien avec le recensement de 2006 de Statistique Canada : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-maghrebine-2006.pdf>, site consulté le 17 août 2015

1.1.2. Profil de la population maghrébine au Québec

Les données de la plus récente Enquête nationale auprès des ménages (ENM) nous apprennent que le Canada comptait, en 2011, environ 6 775 800 personnes nées à l'étranger, soit 20,6 % de la population totale (Statistiques Canada, 2011). En ce qui concerne la province de Québec, la population immigrée s'élevait à 851 560, soit 11,5% de la population québécoise (Ibid.). Les portraits statistiques relatifs à l'immigration permanente au Québec révèlent que le volume des admissions s'élevait à 262 211 nouveaux arrivants entre 2009 et 2013, ou une moyenne de 52 442 immigrants par année (Gouvernement du Québec, 2014, p. 7). L'Algérie et le Maroc se rangent dans les cinq principaux pays de naissance des nouveaux arrivants, tout juste après la Chine (8,2 %), à raison respectivement de 8,1 et 8,0 pourcent du volume total (Ibid.).

Le dernier *Portrait statistique de la population d'origine ethnique maghrébine*⁵, daté de 2010, est basé sur le recensement délivré en 2006 par Statistique Canada. Les données présentées doivent donc être considérées à la hausse étant donné l'admission récente d'immigrants en provenance de l'Algérie et du Maroc. Le portrait statistique nous informe que 80330 personnes vivant au Québec se sont déclarées d'origine ethnique maghrébine, dont 69720 résidant sur l'île de Montréal⁶. Les maghrébins seraient d'installation récente puisque sur l'ensemble des personnes concernées, 50,8% sont arrivées entre 2001 et 2006 et 22,6% entre 1996 et 2000 (MICC, 2010). Comme la majorité des personnes issues de l'immigration, une grande proportion de la population maghrébine s'est installée dans la Région métropolitaine de recensement

⁵ Portrait statistique de la population d'origine ethnique maghrébine recensée au Québec en 2006 (2010), compilation spéciale du Ministère Immigration et Communautés culturelles du Québec (MICC) en lien avec le recensement de 2006 de Statistique Canada : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-maghrébine-2006.pdf>, site consulté le 17 août 2014.

⁶ Statistique Canada: http://www41.statcan.gc.ca/2009/30000/cybac30000_000-fra.htm, site consulté le 3 août 2014.

(RMR) de Montréal, à raison de 89,6% (Ibid.). Ils étaient alors concentrés principalement dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, d’Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Léonard et de Saint-Laurent (Ibid.). Depuis la fin des années 1980, Montréal constituerait le centre de concentration de la population musulmane d’origine arabe (Helly, 2004). En 2002, on retrouvait déjà dans la région métropolitaine de Montréal (incluant la rive-sud et la rive-nord de Montréal) « environ 45 mosquées et lieux de prière » (Gagnon et Germain, 2002, p.148). Dans la métropole, ces lieux se concentreraient particulièrement dans le centre-ville ainsi que dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (Ibid.).

Sur l’ensemble des personnes d’origine maghrébine recensées au Québec, on dénombre 54,4% d’hommes et 45,6% de femmes (MICC, 2010). Cette population afficherait une structure d’âge plus jeune que celle de l’ensemble de la population du Québec (Ibid.). Les enfants représenteraient 39,6% du bassin de personnes déclarées d’origine maghrébine (Ibid.). De plus, les immigrants maghrébins seraient très scolarisés. En effet, 52,0 % des personnes (âgées de 15 ans et plus) détiendrait un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (Ibid.). Cette proportion est significativement élevée comparativement à celle de l’ensemble de la population québécoise, dont la diplomation universitaire est évaluée à 21,4% (Ibid.). Toutefois, bien que les maghrébins d’origine soient assez scolarisés, on observe un taux de chômage presque trois fois supérieur à celui de l’ensemble de la population du Québec (19,2% contre 7,0 %) (Ibid.).

Les sections précédentes nous ont permis de prendre connaissance de l’historique de l’immigration du Maghreb et d’en dresser un profil statistique. Toutefois, elles nous informent peu sur la réalité des familles maghrébines au Québec. La section suivante s’attarde de manière spécifique sur leurs conditions d’intégration.

1.1.3. Intégration des maghrébins au Québec : Une conjoncture défavorable

Contrairement à la société québécoise traditionnelle, qui préconisait un modèle culturel et idéologique uniforme pour tous les québécois (Gouvernement du Québec, 1990), le Québec a adopté dans les dernières années un modèle pluraliste qui encourage, en théorie, les différents apports de la diversité. Bien qu'en absence de politique formelle, le Québec a développé, à tout le moins dans son discours politique, son propre modèle d'intégration: L'interculturalisme. Historiquement, trois modèles d'intégration successifs ont teinté les interventions du ministère attaché à l'immigration dans la province depuis l'adoption de l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (1990): Le modèle intercommunautaire, le modèle civique et finalement, le modèle interculturel (MIDI, 2017)⁷. Au début des années 90, le gouvernement provincial a mis en œuvre des mesures pour valoriser ce qu'on appellera les « cultures d'apport » à la société québécoise par une approche intercommunautaire. Les objectifs poursuivis à l'époque misaient d'abord et avant tout sur le rapprochement entre les communautés plutôt qu'entre les personnes », ou entre les communautés culturelles et la communauté dite « majoritaire ». Concrètement, ce modèle opérait d'une catégorisation des citoyens en fonction de leur origine ethnoculturelle, les mesures mettant l'emphasis sur la prise en compte des différences entre les communautés. On remarqua alors que cette approche influençait l'adhésion par les personnes issues de l'immigration au concept plus global de « citoyenneté québécoise » (Ibid.). Ainsi, en 1996, suivant la création du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), le gouvernement a adopté le modèle civique, qui pour sa part mettra l'accent sur ce qui « unit et rassemble les Québécoises et Québécois plutôt que sur ce qui les particularise » (Ibid.). En d'autres mots, le modèle civique viendra rompre

⁷ Ministère Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI): <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/valeurs-fondements/rapprochement/assises-approche.html>, site consulté le 15 janvier 2017.

avec l'approche intercommunautaire en axant ses mesures sur les « responsabilités civiques et sur l'engagement moral de participer au développement du Québec (...) quel que soit le statut de citoyen ». Or, en opposition au modèle précédent, le modèle civique niera en quelque sorte les différences basées sur les origines ethnoculturelles, ne prenant pas en compte les difficultés vécues par les citoyens issus de l'immigration, notamment l'isolement social et les difficultés liées à l'emploi (Ibid.). Finalement, l'approche toujours actuelle issue du modèle interculturel, faisant suite aux modèles intercommunautaire et civique, vise à mettre en valeur le potentiel à la fois culturel, social et économique que représentent les québécois issus de l'immigration. Il conçoit le vivre ensemble comme une responsabilité partagée, tant par l'immigrant ayant un projet individuel d'intégration que par la société et ses acteurs qui bénéficient des apports de la diversité. Il vise à lutter contre la discrimination, à accroître l'ouverture à la diversité et à en promouvoir les apports (Ibid.). Selon le MIDI, l'interculturalisme québécois repose sur plusieurs assises, notamment, l'identité québécoise, la langue française, l'ouverture aux apports multiples et le rapprochement interculturel (Gouvernement du Québec, 2014, p. 3-4). Nonobstant les fondements de l'interculturalisme québécois, certains événements ont ébranlé les principes qui le régissent, particulièrement à l'égard des minorités arabo-musulmanes au Québec. Rappelons que dans la province, ces minorités sont majoritairement d'origine maghrébine. Nous avons soulevé qu'elles font face à des disparités socioéconomiques importantes, notamment en lien avec leur niveau de scolarisation, parallèlement à leur insertion professionnelle. Toutefois, selon Daher (2003), sociologue et chercheur autonome pour le Centre culturel islamique de Québec (CCIQ), l'un des plus grands problèmes des arabo-musulmans serait leur image véhiculée dans la société québécoise (Ibid., p.8). D'une part, les attentats revendiqués par des groupes radicaux à travers le monde leur attireraient une attention médiatique démesurée, faisant ombre à la majorité de musulmans pacifique. D'autre part, des orientations politiques et les mesures de sécurité, en réponse à ces attaques ou à l'écart culturel, renforceraient les discriminations à leur égard (Ibid.).

Dans cette section, nous présenterons des événements et politiques qui ont un impact sur l'intégration de la population d'origine maghrébine au Québec. Nous nous attarderons plus particulièrement sur l'attentat du 11 septembre 2001, la *Commission Bouchard-Taylor* de 2007, la *Charte des valeurs québécoises* proposée par le gouvernement péquiste de Pauline Marois en 2013 ainsi que sur les attentats plus récents en Europe, à savoir ceux perpétrés contre le *Charlie Hebdo* à Paris en janvier 2015, les attaques qui ont visé plusieurs lieux dans la capitale française en novembre 2015 et les attentats perpétrés en Belgique en mars 2016. Nous mettrons en lumière l'influence qu'ont pu avoir ces événements et politiques ainsi que les conséquences du climat international sur les maghrébins arabo-musulmans du Québec.

Les attentats du 11 septembre 2001, réalisés à quelques heures d'intervalle et visant des bâtiments symboliques aux États-Unis, ont été revendiqués par des membres du réseau djihadiste islamiste d'Al-Qaïda. Ces attaques ont provoqué un nouveau tournant politique en matière de sécurité nationale et de politique d'immigration, au Canada et au Québec comme ailleurs dans le monde. Selon Labelle, Rocher et Antonius (2009), les minorités arabo-musulmanes, plus que toutes les autres, ont été directement affectées par ces reconfigurations politiques. Il semble que la discrimination à leur égard a dès lors été « plus évidente et percutante » (Ibid., p 2).

Six ans après les attentats du 11 septembre 2001 était tenue, au Québec, la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*. Cette initiative du gouvernement provincial au pouvoir à l'époque⁸, communément appelée la Commission Bouchard-Taylor⁹, faisait suite à une couverture médiatique disproportionnée de faits divers relatifs aux « accommodements raisonnables » des

⁸ En 2007, le parti élu au pouvoir était le Parti Libéral du Québec, dirigé par le premier Ministre Jean Charest.

⁹ Cette appellation provient du nom des coprésidents mandatés à la Commission, à savoir Gérard Bouchard et Charles Taylor.

minorités ethniques (Potvin, 2007). Selon Bouchard et Taylor (2008), la notion d'accommodement raisonnable se définit par un

Arrangement qui relève de la sphère juridique, plus précisément de la jurisprudence; il vise à assouplir l'application d'une norme ou d'une loi en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes victimes ou menacées de discrimination en raison de motifs spécifiés par la Charte (Ibid., p.285)

Cette notion juridique a soulevé une grande controverse dans la société québécoise, de sorte que la province a traversé ce que l'on a nommé la *Crise des accommodements raisonnables*. L'analyse de la couverture médiatique entourant cette crise et de ses impacts nous révèle qu'elle a laissé derrière elle des perceptions inquiétantes de l'immigration aux yeux des québécois dit « natifs »¹⁰ (Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM), 2012). L'engouement médiatique a mis l'emphase sur les discours défavorables à l'égard des minorités ethnoculturelles, évoquant trop souvent leurs demandes pointées comme des « (...) comportements antisociaux, illégitimes ou non conformes aux normes du groupe majoritaire » (Ibid., p.2). De plus, Potvin (2007) évoque que cette mouvance a contribué à créer un écart entre les groupes minoritaires et majoritaires de la province, laissant supposer que certaines minorités bénéficiaient injustement de privilèges qui portaient atteinte aux valeurs communes. On aurait alors observé une banalisation et une radicalisation des discours racisants, ainsi qu'une attribution aux minorités la responsabilité des turbulences identitaires de la société québécoise (Ibid.).

Aborder le sujet des accommodements raisonnables au Québec renvoie également à un sujet relativement actuel, à savoir la *Charte des valeurs québécoises*, proposée par le gouvernement péquiste de Pauline Marois en septembre 2013. Ce projet, qui a suscité plusieurs réactions dans la province, défend notamment l'idée que le Québec est un état

¹⁰ Qui vit sur le territoire national où il est né (Bouchard et Taylor, 2008, p.288)

laïque, donc « neutre » en matière de religion, et suggère d'interdire aux agents de la fonction publique et parapublique, dans l'exercice de leurs fonctions, le port de tout signe religieux ostensible¹¹. Cette proposition a littéralement divisé l'opinion au Québec en regard de la laïcité des institutions gouvernementales, mettant notamment de l'avant l'interdiction de porter le hijab (voile couvrant les cheveux) dans certains établissements. Bien que ce projet n'ait pas eu de suite, il s'est révélé particulièrement stigmatisant pour les arabo-musulmans, majoritairement maghrébins.

Le 7 janvier 2015 au centre de Paris en France a eu lieu l'attaque terroriste contre *Charlie Hebdo* au cours de laquelle dix journalistes et deux policiers ont perdu la vie. Les hommes impliqués, qui se sont revendiqués d'Al-Qaïda, auraient volontairement visé le journal satirique qui caricaturait régulièrement le prophète Mohamed¹². Cette agression a eu des retentissements considérables à l'échelle mondiale, notamment de nombreuses manifestations de soutien à l'égard des victimes, mais également un flot de réactions consolidant la « guerre au terrorisme » et l'islamophobie à l'échelle mondiale.

Toujours à Paris, le 13 novembre 2015, a eu lieu une série de fusillades et d'attaques-suicides revendiquées par l'organisation terroriste l'État Islamique et ce, à six endroits distincts dans la capitale. Moins d'un an après l'attaque contre *Charlie Hebdo*, la France a de nouveau été secouée par ces actes terroristes qui ont emporté 130 personnes et en ont blessé 352 autres¹³, nourrissant une fois de plus l'indignation de la communauté internationale.

¹¹ Par signe religieux ostensible, le Parti Québécois entend un signe religieux visible, par exemple le hijab (voile couvrant les cheveux) ou la burka (voile intégral). Source : <http://pq.org/programme/#c-1-3>, site consulté le 22 octobre 2015

¹² Mahomed, aussi appelé *Mahomet*, est considéré comme un prophète majeur de l'Islam.

¹³ Source : <http://ici.radio-canada.ca/sujet/attentats-terroristes-paris>, Site consulté le 1^{er} février 2016

Finalement, le 22 mars 2016 à Bruxelles en Belgique, trente-deux personnes ont péri dans une série de trois attaques-suicides survenues à l'aéroport de Zaventem et à la station de métro Maelbeek. Suite aux événements, le premier ministre belge Charles Michel a décrété un deuil national de trois jours en évoquant qu'il s'agissait de l'attentat le plus meurtrier de l'histoire du pays¹⁴.

Ces événements et politiques ont un point commun : Ils alimentent la discrimination envers les arabo-musulmans, de même qu'envers les arabes non-musulmans, au Québec¹⁵ comme ailleurs dans le monde. Ce détour statistique, politique et idéologique était nécessaire pour bien camper le contexte de l'immigration des familles maghrébines arabo-musulmanes au Québec. Il soulève quelques pistes de réflexion sur les éléments qui pourraient avoir influencé la trajectoire des jeunes concernés par ce projet de recherche, notamment sur le plan de leur intégration dans la société québécoise. La section suivante apporte un éclairage sur les théories entourant la délinquance des jeunes issus de l'immigration en s'attardant de façon particulière sur les notions de délinquance et d'ethnicité.

1.2. Délinquance et ethnicité : Un état des lieux

La délinquance juvénile constituerait l'un des problèmes majeurs qui se pose aux sociétés industrialisées (Combalbert, N., Lemghairbat, A., Andronikov, A., 2007).

¹⁴ L'information est tirée d'une conférence de presse diffusée le 22 mars 2016, tout juste après les événements, sur France 24, chaîne de télévision française d'information internationale (Source : <http://www.france24.com/fr/>, site consulté le 22 mars 2016)

¹⁵ Au dépôt de notre mémoire, le 30 janvier 2017 dans la ville de Québec, un jeune québécois dit « de souche » a fait irruption dans une mosquée, tirant à bout portant sur des citoyens musulmans au moment de la prière du soir. Six personnes ont perdu la vie et plusieurs autres ont été blessés. Cette attaque au Centre culturel islamique de Québec n'était pas le premier geste haineux à l'égard de l'établissement, mais une toute première attaque à l'égard des arabo-musulmans dans la province.

Dans la majorité des disciplines en sciences humaines, il semble exister une certaine incertitude conceptuelle entourant cette notion. Les définitions mises de l'avant pour expliquer la délinquance ont évolué au fil du temps, suivant des hypothèses biologiques, psychologiques et/ou sociales pour rendre compte du problème. Entre les théories à facteur unique et celles qui préconisent une approche multifactorielle, aucune ne semble faire consensus dans la communauté scientifique (Racine, 2010; Ouimet, 2009; Faget, 2002). Qui plus est, si les théories à facteurs multiples sont défendues par une majorité d'auteurs, les facteurs en cause sont également source de mésentente.

Trois perspectives générales se dégagent dans les multiples tentatives de définir le concept de délinquance. Elles varient dépendamment si la définition est axée sur le délit, sur le « délinquant » ou sur la délinquance en général (Racine, 2010; Ouimet, 2009; Fréchette et LeBlanc, 1987). La perspective dirigée sur le délit met de l'avant les causes (appât du gain, consommation de drogues, etc.) (Ouimet, 2009). La perspective axée sur le délinquant lui-même s'intéresse aux éléments menant à la délinquance dans sa dimension individuelle (personnalité, traits de caractère, historique familial, etc.) (Ibid.). La perspective sur la délinquance en général vise pour sa part les éléments environnementaux associés à la problématique dans un contexte donné (Ibid.).

Le sociologue Gérard Mauger (2009), dans ses travaux portant sur la jeunesse et les pratiques culturelles, soulève une distinction importante entre les notions de déviance et de délinquance. Selon lui, la déviance désignerait « l'ensemble des conduites sociales qui s'écartent de la norme », alors que la délinquance référerait aux « déviances sanctionnées par la loi pénale » (Ibid., p.9). Suivant cette distinction entre les termes, l'individu qui commet des actes proscrits par la loi serait nécessairement « déviant » alors que le « déviant » ne serait pas nécessairement impliqué dans des actes proscrits par la loi. En faisant allusion à l'indulgence des systèmes de justice à l'égard des individus qui commettent des crimes de nature économique (les fraudes, par exemple), Mauger (2009) met en évidence que la définition d'un acte déviant par une société à une époque donnée en dit beaucoup sur les valeurs et les normes de cette société, plus

que sur le déviant lui-même (Ibid.). Cette affirmation semble dénoncer le caractère socialement construit de la déviance. Dans cette optique, la « délinquance » serait une construction sociologique et juridique.

Les trois prochains sous-points (1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3) présenteront les principales théories qui ont tenté d'articuler les notions de délinquance et d'ethnicité selon une division géographique des écrits. Cette stratégie nous a permis d'adopter un regard général sur ces concepts tout en tenant compte de la dimension sociologique attachée à la problématique. Ainsi, nous nous pencherons sur les écrits américains, français, et québécois sur le sujet.

1.2.1. Les écrits en provenance des États-Unis

Aux États-Unis, on a constaté un taux de délinquance supérieur chez les jeunes noirs et latinos (Wilson et Herrnstein, 1985). Différents travaux de l'École de Chicago¹⁶ se sont penchés sur la délinquance et les relations interethniques dans les grandes villes du pays (Faget, 2002). Les modèles explicatifs qui se dégagent des écrits, essentiellement issus du courant sociologique, mettent largement l'emphasis sur la dimension sociale entourant la délinquance. Dans le cadre de notre recension, nous avons porté une attention particulière aux théories de la *désorganisation sociale*, de l'*association différentielle*, de l'*étiquetage* et aux *théories culturalistes*.

D'abord, les théories de la désorganisation sociale expliquent la déviance des jeunes issus de l'immigration par des conflits vécus avec la société d'accueil (Thomas et

¹⁶ Pour reprendre la définition de Coulon (1992), on désigne par École de Chicago l'ensemble relativement cohérent de travaux réalisés entre 1915 et 1940 par des enseignants et des étudiants de l'université de Chicago.

Znaniecki, 1927; Thrasher, 1927). Suivant Thomas et Znaniecki (1927)¹⁷, la délinquance de ces jeunes pourrait s'expliquer par des ruptures de la solidarité familiale, des conflits intergénérationnels et un déclin de l'influence des valeurs collectives sur les membres d'une communauté. Dans cette optique, les jeunes dépendraient étroitement des règles et normes qui régissent le fonctionnement de leur communauté d'appartenance et la famille jouerait un rôle clé dans leur trajectoire (Ibid.).

La théorie de l'association différentielle, mise de l'avant par Edwin Sutherland (1924), explique la délinquance en termes de transmission culturelle, privilégiant l'étude des processus sociaux menant à la déviance. L'auteur postule que les comportements délinquants sont appris par association avec des pairs « délinquants » et que l'évolution vers la déviance est influencée par la position qu'occupe l'individu dans la structure sociale (Ibid.). L'apprentissage se ferait ainsi par des processus de communication et d'interaction, plus spécifiquement avec les membres d'un groupe d'appartenance donné (Ibid.). Ici, la société et les groupes sociaux qui la constituent sont mis en cause, mais dans une plus large mesure, les groupes de pairs seraient le point de mire.

Puis, s'inspirant des travaux de Sutherland (1924), Howard Becker (1963) a développé la théorie de l'étiquetage, baptisée « labelling theory ». Selon lui :

« (...) deviance is not a quality of the act the person commits, but rather a consequence of the application by others of rules and sanctions to an offender. The deviant is one to whom that label has successfully been applied; deviant behavior is behavior that people so label » (Becker, 1963, p.9)

Ainsi, le projecteur se déplace sur la réponse de la société aux actes commis. Suivant Becker (1963), on ne peut attribuer la délinquance à un comportement précis mais bien à l'interaction entre la personne commettant un acte et les acteurs qui la régissent. En

¹⁷ Thomas et Znaniecki se sont intéressés aux récits de vie d'immigrants polonais en se penchant plus particulièrement sur la délinquance et les conflits familiaux.

d'autres mots, l'auteur s'intéresse davantage au processus par lequel les individus en viennent à être caractérisés comme déviants et leurs réactions à cette étiquette plutôt qu'à leurs particularités personnelles et sociales (Ibid., p. 10, *traduction libre*). Il suggère que le fait d'être étiqueté comme déviant induit certaines caractéristiques, de sorte qu'un jeune étiqueté pourrait avoir tendance à valider cette stigmatisation à travers ses actions (Ibid.). De plus, en lien avec la théorie de l'association différentielle, l'auteur soutient que l'affiliation d'un individu à un groupe déviant constitue une réponse au rejet de la société qui permet du même coup d'alléger le poids de l'étiquette (Ibid.). Becker (1963) affirme qu'un groupe de jeunes engagés dans la délinquance développent une idéologie commune qui justifie les actes, l'appartenance de chacun constituant l'assise d'une identité déviante.

Finalement, les théories culturalistes soulèvent les enjeux de la discrimination systémique (Wirth, 1931; Sellin, 1938, Shaw et Mac Kay, 1942). Sellin (1938), qui s'est intéressé à la crise économique de 1929 et ses conséquences sur la criminalité, explique par trois facteurs principaux la délinquance des jeunes issus de l'immigration. Ainsi, le conflit entre les normes de la culture d'accueil et celles d'origine, le changement d'environnement ainsi que le choc de la transition entre une société homogène organisée à une société hétérogène désorganisée sont les éléments soulevés par l'auteur. Il met également en lumière le traitement différentiel des jeunes issus de l'immigration en lien avec les systèmes d'application de la loi (Ibid.). Louis Wirth (1931), qui s'est intéressé à la sociologie urbaine et aux minorités aux États-Unis, évoque pour sa part la notion de conflit subjectif. Celle-ci fait référence à la manière dont les personnes intériorisent le regard de la société d'accueil sur leur culture (Ibid.). La délinquance serait selon lui une réponse à un conflit culturel, ou au sentiment d'appartenir à une culture dévalorisée et méprisée par la société d'accueil. Finalement, Shaw et Mac Kay (1942), dans leurs travaux analysant la criminalité par régions géographiques, soulèvent le rôle des institutions dans la délinquance des jeunes. En remettant en question l'efficacité du système pénal, les auteurs affirment que

l'incompréhension dont témoignent les institutions à l'égard de la parole des jeunes issus de l'immigration accentue l'hostilité de ces derniers envers la société, renforçant la délinquance de certains d'entre eux (Ibid.).

Les modèles explicatifs américains sont principalement de nature écologique et nous renseignent donc peu sur la dimension individuelle attachée à la délinquance des jeunes issus de l'immigration. Les différentes théories développées par l'École de Chicago mettent de l'avant plusieurs éléments susceptibles d'influencer la trajectoire des jeunes en axant essentiellement sur ce que l'environnement (famille, pairs, institutions, etc.) pourrait induire. Toutefois, la délinquance envisagée ainsi laisse peu de place à une analyse psychologique et ainsi aux éléments intrinsèques qui influencent la trajectoire de certains jeunes, davantage que d'autres, vers la commission d'actes proscrits par les lois de leur société d'accueil. Finalement, il semble que la délinquance des jeunes maghrébins ne soit pas documentée aux États-Unis, bien que ce pays soit historiquement marqué par un important flux migratoire. Un regard sur les recherches françaises s'impose dans l'optique d'approfondir nos connaissances sur les jeunes d'origine maghrébine.

1.2.2. Les écrits en provenance de la France

Les écrits français se sont révélés très pertinents dans la mesure où le pays comptait en 2008 plus de 3,5 millions d'*immigrés*¹⁸ issus des pays du Maghreb (INSEE, 2012). Ce nombre élevé en proportion par rapport à la population totale du pays est justifié, entre autres, par le passé colonial du pays et la guerre d'indépendance algérienne (Lacoste, 1995) qui a drainé une immigration massive de familles maghrébines en France. Dans

¹⁸ L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) nomme immigré une personne née à l'étranger et résidant en France. Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>. Site consulté le 5 juillet 2015.

les années 90, on remarquait alors que la ségrégation urbaine était importante et que la discrimination (en lien avec le travail et le logement) était en quelque sorte un « fait acquis » (Dubet, 1994, p.14). Plus de vingt ans plus tard, il semble que ces constats sont toujours actuels dans la république. En effet, Julien Wagner (2012), journaliste qui s'est penché sur le problème des banlieues en France et ses implications politiques, souligne avec éloquence qu'au-delà de la France fantasmée, qui préconise l'égalité pour tous, il existe dans la réalité :

(...) des ghettos, une discrimination féroce à l'égard des minorités maghrébines et d'Afrique subsaharienne, une sous-représentation manifeste de celles-ci à l'Assemblée nationale, dans les conseils régionaux et municipaux, dans les quartiers chics (...) parallèlement, une surreprésentation des français d'origine maghrébine ou subsaharienne dans les prisons françaises (Wagner, 2012, p. 21)

Ceci étant dit, certains auteurs français ont constaté une délinquance distinctive des jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger ainsi qu'une surreprésentation relative des enfants de l'immigration maghrébine dans la délinquance juvénile du pays (Wagner, 2012 ; Lagrange, 2010 ; Roché, 2001 ; Vinsonneau, 1996 ; Malewska-Peyre, 1993). Les paragraphes suivants traitent des éléments qui ont été mis de l'avant pour expliquer la délinquance des jeunes issus de l'immigration en France, plus particulièrement d'origine maghrébine. Nous nous attarderons sur des écrits qui se distinguent, sur le plan théorique, des approches dont nous avons pris connaissance dans les écrits américains.

Une étude de Roché (2001), réalisée par le biais d'un sondage sur la délinquance auto révélée¹⁹ auprès de 2288 jeunes âgés entre 13 à 19 ans, met en évidence que les jeunes d'origine maghrébine en France cumulent un certain nombre de facteurs qui peuvent

¹⁹ Pour reprendre la définition de Ouimet (2009), la délinquance autorévolée provient de l'information fournie par les jeunes sur des comportements déviants et délinquants qu'ils auraient commis, que les actes aient été jugés ou non.

être associés à la délinquance : « une plus faible supervision parentale, une résidence plus fréquente dans le parc HLM²⁰ hors centre-ville, un niveau de revenu et de scolarisation faible des parents, un absentéisme scolaire plus élevé » (Ibid, p. 221).

Si le racisme, la discrimination et les problèmes d'intégration vécus en France par les jeunes d'origine maghrébine ressortent de manière récurrente en lien avec leur délinquance, c'est sur le plan identitaire que les écrits français sont plus éloquents quant à la spécificité maghrébine. La question de l'identité se dégage largement de la littérature comme un élément pouvant influencer la trajectoire des jeunes en question. En effet, plusieurs auteurs ont évoqué que la confrontation des cultures, dans la société d'accueil, occasionnerait une prise de conscience d'une « identité propre », introduisant la notion de « choc culturel » (Camilleri, 1989; Malewska-Peyre, 1993; Mucchielli, 1986; Abou, 1986; Manço, 2006). Altay A. Manço (2006) affirme que cette identité propre, démystifiée par le contact des cultures, peut revêtir un aspect dysfonctionnel dans la mesure où elle met à nu les incohérences et contradictions de l'identité culturelle, brisant ainsi son équilibre (Ibid., p. 139). Carmel Camilleri (1989), évoque à cet effet que les contextes pluralistes sont souvent caractérisés par un affrontement entre la culture moderne et les cultures traditionnelles. Il souligne que l'environnement, en de tels contextes, « est plus que jamais susceptible de menacer, par sa diversité désordonnée et souvent contradictoire, l'unité que nous construisons » (Ibid., p. 45). L'auteur conçoit la délinquance comme une « stratégie identitaire », ou comme un moyen développé par les jeunes pour leur permettre de se positionner sur ce plan, d'une part dans la dimension personnelle, d'autre part en relation avec les autres. Cette stratégie permettrait de maintenir une certaine cohérence, un équilibre. Ainsi, la délinquance des jeunes issus de l'immigration pourrait s'actualiser dans un contexte de menace identitaire impliquée dans le parcours migratoire. Vinsonneau (1996), qui s'est penché spécifiquement sur la situation des jeunes maghrébins en France, souligne que le choc occasionné par la confrontation des cultures (maghrébine et française) et ses

²⁰ Habitation à loyer modéré

impacts sont accentués par le contexte inégalitaire. La dévalorisation de la culture maghrébine en France précipiterait la remise en question des valeurs et des croyances reliées à leur culture d'origine, pouvant ainsi influencer la trajectoire des jeunes vers la marginalisation (Ibid.). Dans cette même lignée, Malewska-Peyre (1993) évoque dans ses travaux que la délinquance des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France serait fortement influencée par la situation de ce groupe ethnique dans cette société d'accueil, notamment les conditions de socialisation et d'attachement aux valeurs de la communauté. Le tiraillement identitaire afférant à la double-appartenance culturelle pourrait être un élément déterminant pour les jeunes dont il est question (Ibid.). Combalbert, Lemghairbat et Andronikov (2007) se sont penchés sur le cas des jeunes d'origine maghrébine en France en explorant la perception qu'ils ont de leur appartenance culturelle, de leur identité et de l'éducation parentale. À partir du modèle interculturel développé par Berry (1989)²¹, les auteurs ont comparé un groupe de 30 adolescents judiciairisés à un groupe de 30 non-délinquants, la totalité de l'échantillon étant de même origine socioculturelle et résidant dans le même quartier. Leurs résultats mettent en lumière des différences marquées dans l'affirmation de l'appartenance culturelle, se traduisant chez les non-délinquants par une préférence pour le « biculturalisme » (appartenance française et appartenance maghrébine), contrairement aux délinquants qui valoriseraient plutôt la culture française au détriment de leur culture d'origine. Il serait intéressant de vérifier ces constats auprès de la jeunesse maghrébine du Québec.

Finalement, les travaux du sociologue français François Dubet (1987, 1994) ont particulièrement retenu notre attention. L'auteur s'est penché sur les mouvements sociaux, la socialisation et la marginalité des jeunes de classes populaires en France. Il

²¹ Le modèle issu des différents travaux de Berry (1989) soulève quatre attitudes distinctes relativement à l'acculturation des immigrants dans le pays d'accueil: l'*assimilation*, la *séparation*, l'*intégration* et la *marginalisation*. L'*assimilation* réfère au désir d'adopter de manière définitive la culture d'accueil en dépit de la culture d'origine alors que la *séparation* consiste en son opposé. L'*intégration* réfère pour sa part à l'articulation des deux premières attitudes en relative harmonie. L'attitude de *marginalisation* consiste à rejeter les deux systèmes d'appartenance culturelle.

est le père de la sociologie de l'expérience (Dubet, 1994), approche théorique issue du courant de l'interactionnisme symbolique. L'auteur place la notion d' « expérience sociale » au premier plan pour comprendre les actions déployées par les individus dans différents contextes (Ibid.). Selon lui, la délinquance des jeunes ne serait pas exclusivement déterminée par des éléments extérieurs ou par des choix individuels : Chacun posséderait une certaine autonomie lui permettant de « maîtriser » son rapport au monde (Ibid., p. 105). Il qualifie les individus de *sujets-acteurs*, non pas passifs mais bien actifs dans leur environnement, du fait qu'ils prennent part à une construction de leurs expériences. Cependant, il évoque que les éléments sur lesquels repose cette construction proviennent essentiellement des relations que les individus entretiennent avec leur environnement. Pour Dubet (1994), l' « action » est le reflet du sens que donnent les individus au contexte et aux situations qui se présentent à eux. Inversement, la signification donnée à cette action par les sujets qui l'expérimentent permet de mieux comprendre leur rapport au monde (Ibid.). S'appuyant largement sur les travaux d'Alain Touraine, il questionne la cohérence des institutions sociales et leurs interventions dans un contexte qui favorise la normalisation des conduites sociales. Ainsi s'est-il intéressé à ce qu'il nomme l' « expérience de la galère » en s'appuyant sur le discours des jeunes de différentes banlieues françaises pour comprendre leur réalité et les « logiques d'action » impliquées dans l'adoption des conduites d'excès, incluant la délinquance (Dubet, 1987). Selon l'auteur, la « galère » procèderait de trois dimensions qui en sont le point d'ancrage : La désorganisation, l'exclusion et la rage (Ibid., p. 134). L'auteur a fait ressortir du discours des jeunes de banlieues qu'ils sont peu intégrés, se sentent exclus et sont « enragés parce que la domination subie n'a pas de sens » (Ibid.). Il évoque que l'exclusion, engendrée notamment par les instances de socialisation (école, emploi, etc.) renforce l'état de désorganisation (Ibid.). La « rage », la troisième dimension qui influence les conduites, serait exprimée par la violence gratuite et les révoltes dont sont témoins les banlieues (Ibid.). L'auteur défend que la spécificité des jeunes issus de l'immigration en France est moins la « culture » en tant que telle que l' « accentuation de certaines contraintes sociales », de sorte qu'ils sont

davantage enracinés dans la galère que les jeunes français (Ibid.). Ainsi, malgré les nombreuses générations de l'immigration²² maghrébine en France, Dubet (1987) affirme que les jeunes sont toujours victimes de racisme, au même titre que leurs parents. L'auteur évoque l'idée qu'ils sont fortement stigmatisés parce qu'ils ont de plus en plus de points communs avec la jeunesse française.

Les jeunes immigrés maghrébins très « francisés » dans leur mode de vie, leur culture et leurs aspirations, ne sont pas moins victimes du racisme que leurs parents, plus éloignés culturellement. Au contraire, c'est peut-être parce qu'ils « nous » ressemblent de plus en plus qu'ils sont aussi fortement stigmatisés. Le sentiment d'« envahissement » est d'autant plus aigu que les « envahisseurs » ont cessé d'être étrangers (Ibid., p.134)

En somme, les écrits français dont nous avons pris connaissance nous engagent à réfléchir au-delà de l'adéquation entre des conditions prédéfinies et la conduite des jeunes en elle-même, postulats défendus par une majorité des approches américaines. En effet, ils soulèvent l'importance de considérer la question identitaire et l'expérience de la délinquance en tant que telle dans la compréhension de la trajectoire des jeunes d'origine maghrébine. La menace identitaire occasionnée par la confrontation entre les cultures pourrait s'avérer être un élément déterminant. Ces constats rappellent les théories culturalistes en provenance des États-Unis, notamment la notion de conflit subjectif évoquée par l'américain Louis Wirth (1931) sur la délinquance envisagée comme une réponse au conflit culturel. De ce fait, le sens que les jeunes donnent à leurs interactions avec l'environnement et leur conduite pourrait apporter un éclairage différent sur leur trajectoire. L'historique migratoire des maghrébins en France et des

²² La question de la génération de l'immigration a été abordée par différents auteurs dans la mesure où l'on a remarqué des différences entre les enfants de 1e, 2e et même 3e génération relativement au taux de délinquance (De Plaen, 2008; Camilleri, 1989; Malewska-Peyre, 1993; Mucchielli, 1986). L'ethnopsychiatre Sylvaine De Plaen (2008) fait remarquer que les jeunes de deuxième et surtout de troisième génération sont beaucoup plus vulnérables sur le plan psychologique que les jeunes de première, « étant tenus d'être des relais pour la lignée familiale tout en ayant le devoir de se construire de manière autonome, individualisée et spontanée » (Ibid., p.212)

approches étroitement liées à la psychologie culturelle ont permis des travaux plus poussés sur cette dimension subjective. Toutefois, la France déploie un paysage historique, politique et culturel bien différent de celui du Québec, d'autant plus que la République possède un passé colonisateur avec le Maghreb qui ne s'applique pas à la situation québécoise. En effet, la situation démographique des maghrébins en France diffère de celle des maghrébins au Québec : On peut supposer que la majorité des jeunes maghrébins installés en sol français y sont nés alors qu'il y a fort à parier que les jeunes de première génération de l'immigration s'y trouvent en plus grand nombre au Québec, toute proportion gardée. Le contentieux historique entre la France et le Maghreb s'imposerait comme un obstacle aux relations mutuelles dans le pays, ce qui valide la pertinence d'explorer les écrits québécois en matière de délinquance.

1.2.3. Les écrits en provenance du Québec

La section suivante s'attarde sur différents travaux portant sur la délinquance juvénile au Québec. Dans un premier temps, nous ferons un léger détour sur les principes de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), loi en vertu de laquelle les jeunes visés par notre projet ont fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde²³. Ces principes situent le cadre légal entourant la délinquance des jeunes d'âge mineur²⁴ au Québec. Ce détour n'a pas été emprunté dans les autres sections puisque le cadre légal applicable dans les autres pays ne concerne pas directement la population visée par notre projet de recherche. Nous soulèverons les éléments mis de l'avant pour

²³ L'ordonnance de mise sous garde représente une mesure ordonnée par un juge à la Chambre de la jeunesse et impliquant qu'une personne est gardée pour une période déterminée dans un établissement offrant des services de réadaptation destinés aux jeunes contrevenants.

²⁴ Au Québec, l'âge de majorité est 18 ans. Les québécois dits « majeurs » sont jugés au Tribunal des adultes alors que les « mineurs » comparaissent généralement à la Chambre de la Jeunesse.

expliquer la délinquance des jeunes dans la population en général, pour enfin explorer les écrits traitant des jeunes issus de l'immigration.

La LSJPA, en vertu de laquelle les jeunes mineurs du Québec sont jugés en cas d'infraction au code criminel, insiste sur la responsabilité de l'adolescent et la protection de la société (Toupin, Pauzé et Lanctôt, 2009). Les principes directeurs de cette loi sont notamment de permettre la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes contrevenants (LSJPA, 2013). L'article 3. 1) c) (iv) de la LSJPA évoque le principe de « prendre en compte tant les différences ethniques, culturelles, linguistiques et entre les sexes que les besoins propres aux [...] groupes particuliers d'adolescents » (Ibid., p. 6). Nonobstant les principes directeurs de la loi, il s'avère que le nombre de jeunes issus de minorités ethnoculturelles recevant des services des Centres Jeunesse du Québec en 2011 révèle une surreprésentation de celles-ci dans les services de protection de la jeunesse, de même que dans les services aux jeunes contrevenants (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2011). Selon les Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse (2008-2009), 72 % des causes instruites devant les tribunaux de la jeunesse impliquent des adolescents de sexe masculin. Il n'existe toutefois pas de statistiques « ethniques » autorisées à la diffusion.

L'étude de Toupin, Pauzé et Lanctôt (2009) s'est attardé aux différentes caractéristiques des jeunes contrevenants qui obtiennent des services de la part des Centres Jeunesse du Québec. En outre, les auteurs ont dressé un portrait sommaire du profil psychologique des usagers et ont basé leurs résultats sur une étude comparant 213 adolescents jugés sous la LSJPA à 213 adolescents provenant d'un milieu défavorisé. Ainsi, les auteurs remarquent des difficultés avec l'autorité, des abandons et retards scolaires ainsi qu'une faible intégration dans les classes régulières, moins de compétences sociales et un réseau social moins dense souvent constitué de pairs « délinquants », une consommation précoce et régulière de stupéfiants et une plus grande exposition à la violence en dehors de la famille. Les adolescents auraient généralement évolué dans un milieu familial monoparental souvent constitué par de jeunes mères,

peu scolarisées, sans emploi ou ayant un faible revenu, entourées d'un réseau social limité. Les relations entre les parents et les enfants seraient souvent teintées par la violence verbale et/ou physique et un moindre engagement parental dans les pratiques éducatives et la supervision ainsi qu'une moindre constance dans la discipline. Ces résultats évoquent plusieurs éléments sociaux en dégageant des points qui pourraient se révéler communs à tous les jeunes contrevenants. Par contre, ceux-ci n'accordent pas une importance marquée à la dimension ethnique. Cette dernière n'a d'ailleurs pas été abordée à proprement parlé dans l'étude de Toupin, Pauzé et Lanctôt (2009).

Fréchette et Leblanc (1987) ont mené d'importantes recherches au Québec afin d'estimer la prévalence de différents types de *trajectoires délinquantes* en comparant un échantillon de jeunes garçons non-judiciarisés avec d'autres ayant comparu devant la Chambre de la jeunesse²⁵. Il s'avère que selon leurs estimations, 83% des garçons interrogés avaient adopté au moins un comportement délinquant dans l'année précédente. C'est ainsi que les auteurs ont établi que la majorité des jeunes garçons commettront au moins un acte délinquant au cours de leur adolescence. Bien que Fréchette et Leblanc (1987) aient utilisé une définition relativement large de la délinquance, notamment en y incluant le fait de consommer de la drogue, les auteurs ont identifié deux types de « trajectoire délinquante » : la *délinquance commune* et la *délinquance distinctive* (Ibid.). La première toucherait un grand nombre d'adolescents, se concrétiserait à travers un nombre limité d'infractions de gravité mineure ou moyenne, serait exceptionnelle et étalée sur une durée de temps limitée (Ibid.). L'autre type de trajectoire, dans laquelle la majorité des jeunes judiciarisés sous la LSJPA sont engagés, est celle de la délinquance distinctive (Ibid.). Elle toucherait les jeunes dont les difficultés sont sérieuses au point de nuire à leur développement social, se

²⁵ La Chambre de la jeunesse est l'instance de la Cour du Québec en charge d'appliquer la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Elle traite des causes de jeunes âgés entre 12 et 18 ans qui sont accusés d'infractions au Code criminel et à certaines lois fédérales. (Source : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/tribunaux/quebec/ch-jeun.htm>, site consulté le 31 octobre 2015)

poursuivrait tout au long de l'adolescence et donnerait lieu à des interventions en vertu de la LSJPA (Ibid.).

La majorité des travaux réalisés au Québec sur les jeunes issus de l'immigration et la délinquance étudie la population haïtienne. À notre connaissance, il n'existe à ce jour aucun écrit répertorié sur la délinquance des jeunes issus de l'immigration maghrébine dans la province. Estibaliz Jimenez (2015), professeure au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a étudié le lien entre la trajectoire migratoire et les trajectoires délinquante et pénale de jeunes sous la LSJPA au Québec. Si l'auteure souligne que 35% de la clientèle du Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire (ci-après CJM-IU) est d'origine immigrante (dans les services de protection de la jeunesse et aux jeunes contrevenants confondus), elle affirme être alarmée par la représentation de ces jeunes dans les unités de garde (Ibid, p. 40). En janvier 2012, l'auteure a constaté que 74% des contrevenants hébergés dans les unités de garde du CJM-IU étaient d'origine immigrante, proportion qui a bondi à 82,16% en février 2014 (Ibid.). Jimenez évoque qu'en plus de cumuler les mêmes facteurs de risque de délinquance que les jeunes contrevenants non issus de l'immigration, les jeunes d'origine immigrante font face à des enjeux liés à la trajectoire migratoire et au processus d'intégration de leur famille au pays d'accueil (Ibid.). Parmi ceux-ci, elle souligne le cumul des traumatismes, les chocs culturels, les problèmes d'intégration et d'adaptation des parents au pays d'accueil, les stratégies d'acculturation et l'écart d'acculturation familiale, la difficulté de transmission des valeurs ainsi que la perte des réseaux primaires et secondaires (Ibid.). Différents auteurs, qui se sont également penchés sur la situation familiale des jeunes issus de l'immigration au Québec, évoquent les changements dans la composition des familles et la transformation des rapports familiaux (Gaillard, Hamel et Brisebois, 2011) ainsi que la confrontation des modèles parentaux qui diffèrent d'une culture à l'autre, le manque de soutien communautaire et les tensions intergénérationnelles (TCRI, 2011). D'autres soulignent

les divergences sur le plan des valeurs privées familiales et des valeurs publiques de la société (Moro, 2010; Perreault et Bibeau, 2003).

Par ailleurs, il s'avère que plusieurs auteurs qui se sont penchés sur la délinquance des jeunes haïtiens notent des inégalités sur les plans de la réussite scolaire et de l'intégration sociale, qui pourraient se traduire par une certaine discrimination de nature systémique (Arcène, 2011; Mc Andrew, 2008; Perrault et Bibeau, 2003; Potvin, 1997 et Laperrière, 1992). Arcène (2011) a d'ailleurs observé un traitement différencié à l'égard de ces jeunes dans le milieu scolaire québécois (peu de jeunes dans les classes régulières, surveillance accentuée, etc.) et certaines inégalités en regard de l'intégration sociale. Potvin (1997, 2008) suggère pour sa part que l'expérience du racisme et de la discrimination influence la délinquance des jeunes haïtiens en ce que cette dernière répond à un besoin de combattre les inégalités dans le processus de définition de soi. Dans le même ordre d'idée, Anne Laperrière, sociologue québécoise, et ses collaborateurs, Lejacques Compère, Majid D'Khissy, René Dolce, Nicole Fleurant et Marianick Vendette (1992) expliquent les agirs délinquants des jeunes haïtiens notamment par des tensions identitaires vécues en lien avec le contexte pluriculturel. Ces tensions seraient reliées au questionnement initié par le jeune en regard des valeurs de la culture d'origine ainsi que par le rejet des autres groupes ethniques de ces valeurs (Laperrière et *al.* 1992, p. 136).

Les inégalités et la discrimination soulevées par les auteurs québécois nous interpellent particulièrement, bien qu'elles concernent davantage les jeunes d'origine haïtienne. En mai 2011, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec rendait public le rapport *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*, suite à un vaste exercice de consultation, lancé en 2009, qui visait une population âgée entre 14 à 25 ans, notamment parce que les jeunes sont « les plus susceptibles d'être la cible du profilage racial » (Brossard et Pedneault, 2012, p. 12). Sans entrer dans le détail du rapport, on a notamment observé que les politiques de déploiement de ressources policières selon les quartiers ainsi que les politiques de lutte

à la criminalité et aux gangs de rue comportaient des biais discriminatoires, tant en elles-mêmes que dans la manière dont elles sont appliquées (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2011). En effet, les minorités racisées feraient l'objet d'une surveillance ciblée et disproportionnée de la part des services de police (Ibid.). On observerait également un traitement différentiel dans les milieux scolaires, tant dans la surveillance que dans l'application de sanctions disciplinaires (Ibid.). En somme, le rapport a permis de prendre connaissance des différents enjeux, toujours actuels dans la province, ainsi que de leurs conséquences. Ainsi peut-on lire en conclusion un paragraphe qu'il convient de citer tant il parle de lui-même :

S'il est une conclusion que la Commission peut légitimement tirer au terme de sa consultation, c'est que les problèmes de profilage racial et de discrimination systémique perçus par les jeunes des minorités racisées au sein des milieux institutionnels ciblés sont suffisamment importants pour que la société dans son ensemble se sente interpellée. Le Québec ne peut accepter qu'une partie de ses citoyens ait perdu confiance dans ses institutions publiques et, plus grave encore, se sente étrangère dans sa propre société (Ibid, p. 111)

En résumé, la littérature québécoise suggère que les jeunes issus de l'immigration sont exposés à davantage de « tensions » ou « facteurs de risque » que les jeunes québécois natifs (Jimenez, 2015; Gaillard, Hamel et Brisebois, 2011; TCRI, 2011; Moro, 2010; Perreault et Bibeau, 2003; Laperrière et al. 1992). De plus, il semble qu'ils feraient l'objet de profilage racial et de discrimination systémique en lien avec certaines institutions, mais également dans la société québécoise en général. Ajoutons à cela que la réalité des jeunes d'origine maghrébine au Québec est teintée par les constats soulevés précédemment²⁶ concernant plus largement l'intégration des familles arabo-musulmanes dans la province. À la lumière de ce qui précède, nous traiterons au point

²⁶ Voir section 1.1.3 – Intégration de la communauté arabo-musulmane au Québec

suivant (1.3.) de la pertinence d'une démarche de recherche auprès de cette population spécifique.

1.3. Pertinence sociale d'un intérêt porté aux jeunes d'origine maghrébine : Origine d'un questionnement et objectifs de recherche

Les statistiques sur les pays de provenance des nouveaux arrivants au Québec dans les dernières années et les prévisions relatives à la planification du bassin d'immigration pour les années à venir révèlent une arrivée massive de familles en provenance des pays du Maghreb (Gouvernement du Québec, 2013). Parallèlement à ce pronostic, le contexte québécois face à l'immigration éveille plusieurs questionnements, particulièrement en lien avec l'accueil réservé aux arabo-musulmans, qui seraient majoritairement représentés au Québec par des immigrants d'origine maghrébine (Lacoste, 1995). Bien que le nombre élevé d'immigrants en provenance d'un pays donné ne justifie pas une surreprésentation de cette ethnie dans la délinquance juvénile, les perceptions inquiétantes et les discours défavorables à l'égard de l'immigration (CEETUM, 2012) ainsi que la banalisation des discours racisants (Potvin, 2007) situent la pertinence de s'attarder à leur réalité migratoire. De plus, des orientations politiques telles que la *Chartes des valeurs québécoises* engagent selon nous une réflexion plus profonde sur les idéaux et principes qui régissent le rapport de la société québécoise à ses jeunes arabo-musulmans d'origine maghrébine.

L'apport des différents écrits traitant de la notion de délinquance juvénile articulée à celle d'ethnicité nous informe de manière substantielle sur ce phénomène, mais il nous apparaît important d'approfondir les connaissances sur la jeunesse maghrébine du Québec. Nous avons constaté que le nombre de jeunes issus de minorités racisées recevant des services des Centres Jeunesse du Québec en 2011 révèle une surreprésentation de celles-ci dans les services aux jeunes contrevenants (Commission

des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2011). Toutefois, les raisons qui justifient ces constats demeurent nébuleuses, d'autant plus qu'une grande proportion des écrits sur le sujet relate que les jeunes en question vivent des tensions supplémentaires en lien avec leurs conditions d'intégration dans la société (Gaillard, Hamel et Brisebois, 2011; TCRI, 2011; Moro, 2010; Perreault, 2005; Laperrière et *al.* 1992). Il nous apparaît probable que ces tensions influencent la trajectoire des jeunes visés, bien qu'elles n'entraînent évidemment pas le déploiement systématique d'actions proscrites par la loi par les jeunes d'origine immigrante. Elles ne peuvent donc pas expliquer à elles seules les constats de démesure relativement à la surreprésentation des minorités ethnoculturelles jugées sous la LSJPA. Nous retenons de l'historique entourant les différents modèles d'intégration déployés au Québec que le concept même d'intégration ne peut se définir simplement en termes de culture. En effet, il ne se limite pas seulement aux dimensions culturelles et religieuses impliquées dans les rapports entre les acteurs. Force est de constater que plusieurs éléments entrent en ligne de compte dans la dynamique d'intégration, tant sur le plan individuel que collectif.

La littérature dont nous avons pris connaissance propose généralement que la délinquance s'explique de manière multifactorielle. Elle ne serait pas innée, non pas plus ethnique. Les auteurs américains mettent l'emphasis sur la dimension sociale alors que les écrits français soulèvent l'importance de prendre en compte la question identitaire en lien avec la délinquance des jeunes d'origine immigrante, qui plus est d'origine maghrébine. Toutefois, les conditions de socialisation d'un groupe ethnique donné diffèrent selon la société d'accueil (Malewska-Peyre, 1993), ce qui motive l'intérêt d'un tel projet de recherche au Québec. Néanmoins, les écrits québécois sur les jeunes issus de l'immigration, particulièrement d'origine haïtienne, soulèvent largement l'impact des inégalités vécues et perçues sur leur identité. Il nous semble intéressant de s'interroger sur la généralisation de ce constat, d'autant plus que les jeunes haïtiens pourraient être confrontés à une forme de racisme basé sur une

caractéristique physique spécifique, à savoir la couleur de la peau. Les études québécoises qui ne tiennent pas compte ou évacuent la dimension ethnique (par exemple, les études de Toupin, Pauzé et Lanctôt et celles de Fréchette et Leblanc) contiennent en ce sens certaines limites. En effet, les constats à l'effet que les jeunes issus de l'immigration vivent des expériences de profilage racial et de discrimination systémique au Québec s'imposent comme des éléments significatifs dans la compréhension de leur trajectoire. De plus, si l'on se rapporte à la définition de la délinquance proposée par Mauger (2009) à l'effet qu'elle consiste en les « déviances sanctionnées par la loi pénale » (Ibid. p.9), un intérêt doit être porté sur l'interaction des instances impliquées avec les jeunes visés, particulièrement celles qui sont mandatées à l'application de la loi.

Certaines conceptions du travail social tendent à situer cette profession au carrefour de l'individu et cet environnement dans lequel il évolue²⁷. Notre revue de la littérature permet de constater l'absence d'un corpus de connaissances propre à cette discipline en regard de la problématique de la délinquance de jeunes issus de l'immigration. Le champ de la recherche et de l'intervention dans ce domaine au Québec demeure en grande partie investi par la sociologie, la criminologie et la psychoéducation. Bon nombre d'études ont été menées selon une méthode quantitative, mettant de côté les conditions subjectives entourant la délinquance des jeunes. Plusieurs d'entre elles portent trop peu d'intérêt aux discours des adolescents en se centrant sur les actes posés et non sur les liens possibles entre le jeune, ses actions et le contexte dans lequel elles s'inscrivent.

Ainsi, ce projet de recherche tentera de répondre aux questions suivantes :

²⁷ Inspiré de la définition internationale du travail social adoptée conjointement par l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS), l'Association internationale des écoles de service social (AIESS) et la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS).

- *Quels éléments personnels et sociaux ont pu influencer la trajectoire de jeunes d'origine maghrébine vivant au Québec et ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA?*
- *Quel sens ces jeunes donnent-ils à leurs agirs délinquants?*

Notre démarche vise deux objectifs :

- 1- Identifier des éléments personnels et sociaux qui ont pu jouer un rôle clé dans la trajectoire de jeunes d'origine maghrébine au Québec.
- 2- Comprendre le sens que ces jeunes donnent à leurs agirs délinquants en tenant compte des interactions avec leur environnement.

Notre démarche de recherche propose d'explorer les rapports subjectifs des jeunes à leurs agirs délinquants à partir de l'analyse de leur trajectoire. Ultimement, cette étude tente de dégager des pistes d'intervention et de recherche en travail social auprès de ces jeunes pour lesquels nous possédons actuellement très peu de connaissances.

CHAPITRE II

CADRE CONCEPTUEL

Le chapitre précédent a mis en évidence l'importance d'analyser la réalité des jeunes d'origine maghrébine de manière dynamique, de par l'influence possible de leurs expériences au Québec. Nos questions de recherche et les objectifs qui en découlent exigent une double préoccupation sur le plan analytique. Dans un premier temps, une exploration de leur trajectoire s'est imposée afin de soulever des éléments qui pourraient avoir influencé leur parcours. Dans un deuxième temps, un intérêt relevant de la subjectivité de nos répondants s'avérait nécessaire pour comprendre le sens donné à leurs agirs. La présente section traite du cadre conceptuel qui a supporté notre démarche, centré autour de deux concepts principaux : La *trajectoire sociale* et l'*agir délinquant*. Nous y traitons de la définition de ces concepts, les éléments qui les composent et des liens qui les unissent dans le cadre de notre analyse. À la fin de cette section, nous avons inséré la figure 2.1 – Schéma conceptuel, qui illustre les principales dimensions à l'étude, de même que leurs relations présumées.

2.1. La trajectoire sociale

Pour comprendre l'expérience des jeunes d'origine maghrébine au Québec, nous considérons que la démarche doit tenir compte des sujets dans leur contexte social. Plusieurs auteurs qui se sont penchés sur la délinquance des jeunes ont mis de l'avant le concept de « trajectoire », qui est couramment utilisé à des fins d'analyse auprès de jeunes populations (Arcène, 2011; Racine, 2010; Bellot, 2005; Brunelle et Cousineau,

2005; Cusson, 1998; Fréchette et Leblanc, 1987). Cette notion est définie dans le Dictionnaire de sociologie Robert (1999) comme le parcours ou l'itinéraire d'un individu à travers différents stades de sa vie, en relation avec son environnement. Bellot (2005) affirme qu'elle permet d'approfondir l'identité et son évolution en tenant compte du statut de l'individu, de ses conduites et de ses relations. Ainsi, l'usage du concept de trajectoire se prête bien à notre étude en ce qu'il fait intervenir à la fois la notion de temporalité, les expériences vécues et le contexte dans lequel elles s'insèrent. Il réfère à un ensemble d'éléments objectifs et factuels (par exemple, le pays de naissance) mais également à la subjectivité de l'acteur: Son analyse en contexte de recherche exige un cadre qui considère ces aspects en interrelation. À ce sujet, Dubar (1998) s'efforce de distinguer et relier deux manières d'envisager les trajectoires individuelles. Il propose que leur analyse nécessite l'articulation de deux démarches distinctes, ou le croisement de deux aspects du processus biographique. Le premier aspect, que l'auteur appelle « trajectoire objective », consiste en la suite des positions sociales occupées par un individu. Sa reconstitution ne tient pas compte du sens que donnent les individus à leur parcours mais bien des « positions objectives » qui teintent celui-ci (Ibid., p. 73). Celles-ci seraient générées par la société et ses institutions qui attribuent aux individus des « identifications » à l'intérieur de cadres sociaux. Pour dégager la trajectoire objective d'un individu, Dubar (1998) suggère de définir des repères temporels précis (par exemple, la naissance, l'entrée à l'école, etc.) et de mesurer la position sociale des sujets sur une même échelle selon la sphère étudiée. Cet exercice constitue la prise en compte du processus biographique « institutionnel », qui présente des données relativement objectives et situées dans le temps. Le second aspect, appelée « trajectoire subjective » s'appuierait pour sa part sur le récit, l'« histoire personnelle » des sujets racontée en contexte d'entretien de recherche. Selon l'auteur, l'hypothèse principale qui en préside l'analyse est que la mise en mots permet l'organisation du discours et lui confère du même coup une « signification sociale ». Cet exercice permettrait de dégager des éléments de sens, des « catégories structurantes » qui ressortent du discours parallèlement à l'analyse précédente (Ibid., p.78). Dubar

(1998) propose que ce croisement des trajectoires objective et subjective permet de reconstituer, à travers l'analyse structurale des récits, la « trajectoire sociale » des sujets. Elle est le fruit du sens qui se dégage de la « biographie sociale » comprise à travers la « biographie singulière mais aussi l'interprétation biographique de la trajectoire sociale objective » (Ibid., p. 81). Le concept de trajectoire sociale inspiré par les propos de Dubar (1998) constitue une assise intéressante. De la perspective de l'auteur pour expliquer les trajectoires, nous retenons la pertinence de prendre en compte à la fois les éléments factuels liés aux parcours et le récit des expériences vécues. En d'autres mots, nous tenterons de reconstituer les trajectoires sociales des jeunes visés au moyen d'éléments objectifs pour situer les expériences auxquelles les individus attribuent une signification.

Par ailleurs, le contexte dans lequel nous situons la trajectoire sociale des jeunes d'origine maghrébine au Québec implique nécessairement une dimension migratoire. Le concept d'intégration est important pour comprendre le sens que nous donnons aux « expériences vécues » et aux « éléments objectifs » dans la démarche de reconstitution des trajectoires sociales. Nous concevons l'intégration comme un long processus dynamique par lequel les individus développent leur capacité à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique de la société d'accueil. Ceci étant dit, nous pensons que cette capacité relève d'une responsabilité partagée, à la fois par la société composée par des groupes sociaux et leurs acteurs, toutes origines confondues. Yinger (1981) évoque les dimensions individuelle et collective attachées au concept d'intégration. Pour l'auteur, l'« intégration individuelle » s'actualise à travers les rapports « interpersonnels » entre les individus et des sous-groupes sociaux, par exemple avec les résidents du quartier, les camarades de classe ou les groupes de pairs. L'« intégration collective » renvoie pour sa part aux rapports « impersonnels » avec les institutions politiques et économiques (Ibid., p. 254, *traduction libre*). Pour situer les expériences vécues, il faut considérer les rapports interpersonnels que les jeunes

maghrébins entretiennent avec les milieux ou groupes sociaux desquels ils font partis et les rapports impersonnels, voire tacites avec la société québécoise.

À la lumière de ce qui précède, les « éléments objectifs » dont nous tiendrons compte dans l'analyse des trajectoires sociales renvoient à deux aspects : la temporalité et le contexte social. Premièrement, nous nous intéressons au parcours des jeunes visés avant et pendant l'ordonnance de mise sous garde dont ils ont fait l'objet. Nous userons donc de repères temporels précis (naissance, entrée à l'école, première arrestation, etc.) pour situer la chronologie de leurs expériences. Deuxièmement, le contexte social relève des systèmes, groupes ou milieux avec lesquels les acteurs interagissent dans leur parcours. Nous regroupons ces systèmes sous des catégories objectives que nous appelons « sphères de socialisation ». Les écrits dont nous avons pris connaissance nous engagent à considérer la famille, les pairs, le quartier, les institutions (école, police, système de justice, Centre Jeunesse) comme des catégories significatives. En lien avec les expériences vécues, elles interviennent dans les rapports interpersonnels en jeu dans le processus d'intégration individuel. De plus, la conjoncture entourant l'accueil des maghrébins au Québec, l'influence possible de la confrontation des cultures en contexte migratoire et les enjeux identitaires qui y sont reliés ont largement été évoqués dans la littérature consultée : Il nous apparaît donc important d'inclure la sphère « société québécoise » dans les systèmes qui pourraient avoir joué un rôle dans le parcours des jeunes visés. Nous analyserons les rapports « impersonnels » avec la sphère « société québécoise » à travers le récit des expériences d'intégration et de discrimination au Québec. Il va sans dire que nous ne réduisons pas la fonction des sphères de socialisation dans la trajectoire des jeunes à un simple rapport de causalité. Nous ne présumons pas qu'elles influencent de façon indépendante leur parcours étant donné l'importance marquée de la dimension subjective attachée aux actions déployées. En somme, les repères temporels et les sphères de socialisation auront pour fonction d'organiser le discours de nos répondants, d'en faciliter la lecture et ainsi de

permettre une meilleure compréhension des éléments subjectifs qui se dégageront de leurs récits.

2.2. L'agir délinquant

Outre la notion d'intégration qui intervient dans la trajectoire sociale des jeunes d'origine maghrébine au Québec, un des éléments commun à la population visée par ce projet de recherche relève de la « délinquance ». Dans le champ de la criminologie, comme dans l'ensemble des domaines de Sciences humaines, la définition du concept de délinquance ne fait pas consensus. Nous avons vu au chapitre précédent que trois perspectives se dégagent des différentes tentatives de définir le concept, variant dépendamment si la définition est axée sur le délit, sur le « délinquant » ou sur la délinquance en général (Racine, 2010; Ouimet, 2009; Fréchette et LeBlanc, 1987). Les éléments qui interviennent dans son analyse dépendent de la perspective : les causes immédiates (par exemple, l'appât du gain), les facteurs individuels (par exemple, les traits de caractère) ou les facteurs environnementaux associés à la problématique dans un contexte donné (par exemple, le taux de criminalité à Montréal) représentent différents axes pour étudier la délinquance juvénile. Ceci étant dit, la définition qui est généralement retenue dans les travaux de recherche est la définition légale, qui réfère à l'ensemble des infractions commises par les jeunes (Cloutier, 1996). On a recours au terme « criminalité » plutôt que « délinquance » pour qualifier la conduite des adultes (18 ans et plus). Par ailleurs, les références issues du domaine de la criminologie tiennent généralement compte des variables de gravité, d'intensité, de durée et/ou d'évolution des conduites délinquantes pour analyser, évaluer ou prédire des éléments propres à la dimension criminelle (par exemple, le risque de récidive ou la diversité de l'activité criminelle). Or, comme le témoigne la section précédente, notre propos ne

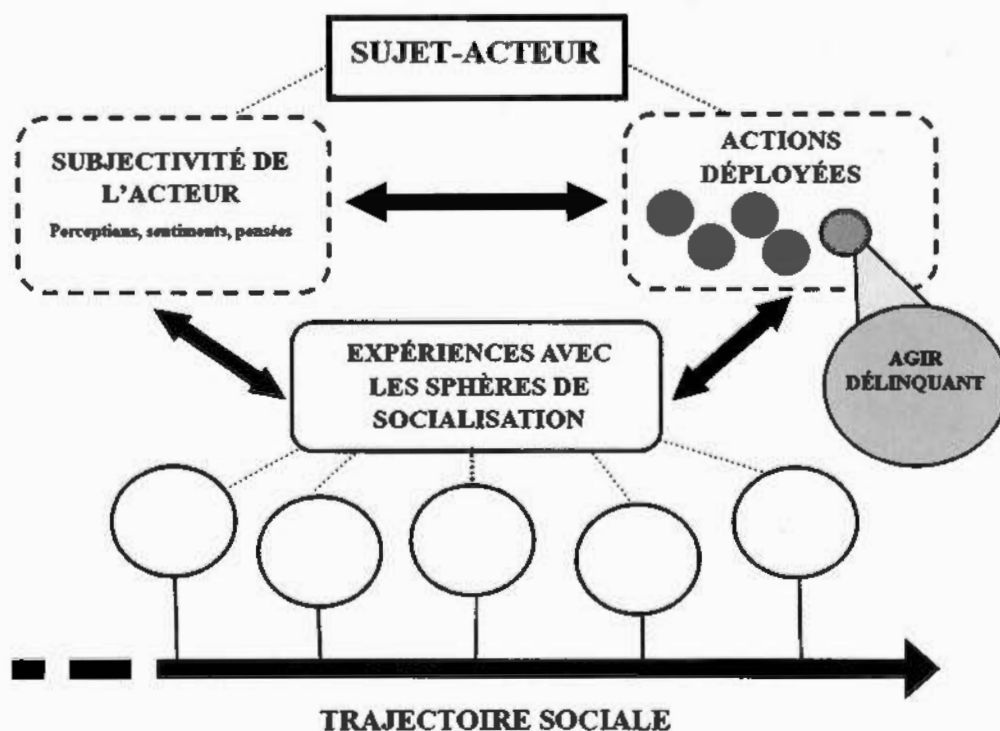
visé pas à étudier la trajectoire criminelle, judiciaire ou pénale mais bien à explorer le rapport au monde à travers l'histoire racontée.

Dans le cadre de notre démarche de recherche, nous adoptons une perspective compréhensive des relations et leur influence sur les actions déployées par les jeunes visés, délinquantes ou non, à travers l'analyse de leur trajectoire sociale. Les délits commis et leurs conséquences pénales ne constituent pas l'objet principal de l'étude, mais bien des expériences communes à l'ensemble de notre échantillon. Rappelons l'idée de Mauger (2009) à l'effet que le concept de délinquance relève davantage d'une construction sociologique et juridique : nous avons choisi de l'envisager comme une forme d'action, de réaction, d'expression d'un ou plusieurs problèmes qui renvoie plus largement aux relations des individus avec leur environnement. Ainsi nous considérons l'agir délinquant comme une « expérience » sociale significative pour l'acteur socialisé, ou, comme l'évoque Dubet (1994), une « manière de construire le réel, de le vérifier et de l'expérimenter » (Ibid., p. 98). Cela nous semble d'autant plus pertinent qu'une majorité de jeunes déclarent avoir adopté au moins un comportement délinquant au cours de leur adolescence (Fréchette et Leblanc, 1987). En d'autres mots, la « délinquance » ne constitue pas un état statique, mais plutôt une expérience qui a sa raison d'être pour les jeunes visés, une stratégie ou une revendication. La signification qu'ils donnent à leurs actions permet l'émergence d'une perspective différente sur les relations qu'ils ont développées et leurs influences. Pour Dubet (1994), l'« action » est le reflet du sens que donnent les individus à leur rapport au monde. En retour, la signification donnée à cette action par les sujets qui l'expérimentent permet de mieux comprendre leurs relations. D'un point de vue analytique, cette approche est pertinente pour explorer le sens donné à un agir particulier, tout en inscrivant les actions qu'il représente dans leur contexte. Les éléments qui retiendront notre attention seront essentiellement les perceptions, sentiments et pensées qui teinteront le discours des expériences vécues.

En somme, nous envisageons les jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde en vertu de la LSJPA comme des sujets-acteurs. Les actions déployées par ces derniers au Québec, notamment les agirs délinquants, pourraient constituer le reflet de leur subjectivité, des perceptions qu'ils ont de leurs relations. Nous définissons l'agir délinquant comme une action, proscrite par la loi, déployée par un jeune face à des expériences vécues au Québec.

La figure 2.1 – *Schéma conceptuel* illustre les principales dimensions sur lesquelles nous appuyons notre démarche exploratoire. Il s'inspire des différentes théories dont nous avons pris connaissance, mais constitue une appropriation de celles-ci articulée avec nos objectifs de recherche.

Figure 2.1 – Schéma conceptuel



En résumé, la reconstitution des trajectoires sociales de chacun des jeunes permettra de contextualiser leurs expériences au Québec. De plus, nous gardons en tête que la subjectivité des acteurs influence leur rapport au monde : L'agir délinquant représente une action déployée face aux expériences vécues et consiste en un reflet des perceptions, sentiments et pensées qui les habitent. Inversement, les actions déployées influencent les expériences de l'acteur avec son environnement et permettent d'explorer le sens qu'ils donnent à leurs relations. La reconstitution des trajectoires sociales sera opérée par l'articulation de l'histoire racontée par nos répondants et les éléments objectifs qui s'insèrent dans leur trajectoire. Ces derniers sont représentés par les sphères de socialisation (famille, pairs, quartier, institutions, société québécoise) et les repères temporels qui nous permettront d'organiser leurs discours. De plus, nous nous permettons d'insister sur l'importance de la sphère « société québécoise » considérant la conjoncture actuelle au Québec, qui nous permet d'affirmer que la population maghrébine est stigmatisée et fragilisée, notamment en lien avec les événements et politiques soulevés au chapitre précédent. La section suivante traite de la démarche méthodologique préconisée dans le cadre de ce projet de recherche.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Dans cette section, il sera question des choix méthodologiques préconisés dans le cadre de ce projet de recherche. Nous y présenterons les aspects relatifs à l'échantillonnage et au recrutement des participants ainsi qu'à la collecte de données. Les considérations éthiques, d'une importance considérable dans les études traitant de sujets sensibles, seront également abordées dans cette section. Suivra l'élaboration sur notre démarche de traitement et d'analyse du matériel recueilli ainsi que les forces et limites de la recherche.

Pour être en mesure de reconstituer les trajectoires sociales en prenant en compte la subjectivité des acteurs, nous avons opté pour une méthodologie qualitative. Plusieurs raisons ont justifié ce choix, à commencer par le fait que celle-ci est appropriée et cohérente avec nos objectifs de recherche. En effet, la méthodologie qualitative attribue une importance particulière à l'étude du sens derrière l'action. Deslauriers et Kérisit (1997) soulignent à cet effet qu'elle permet de comprendre le vécu des acteurs sociaux en accordant une attention marquée pour le sens que revêt « l'action de la société dans la vie et les comportements des individus » (Deslauriers et Kérisit dans Poupart et *al.*, 1997, p. 89). Les auteurs affirment également que la recherche qualitative accorde une grande place à la réalité du « terrain » et des acteurs qui l'occupent, de par l'importance accordée à leurs expériences, leurs opinions et représentations en lien avec cette réalité. Nous avons donc choisi d'emprunter deux méthodes relatives au devis qualitatif : L'entrevue semi-dirigée, qui nous a permis de reconstituer les trajectoires sociales de

chacun des jeunes, et la consultation de leurs dossiers d'usagers²⁸ du CJM-IU, qui s'est révélé être un complément factuel. Le déroulement des entrevues, les thèmes abordés et les informations dont nous avons pris connaissance dans les dossiers seront détaillés la section 3.3- Collecte de données.

Par ailleurs, nous avons adopté un devis exploratoire (Ouellet et Mayer, 1991), puisque nous souhaitons étudier un phénomène peu documenté au Québec et stimuler d'éventuels travaux de recherche, ou du moins ouvrir à de sources nouvelles de questionnement en travail social. Ainsi, les jeunes qui ont pris part au projet constituent l'assise des connaissances propres à la situation québécoise en lien avec sa jeunesse d'origine maghrébine, plus particulièrement ceux qui ont été jugés en vertu de la LSJPA pour des actes délinquants. C'est donc essentiellement leur participation qui aura permis de répondre à nos questionnements en vue de soulever des pistes de recherche et d'intervention auprès de cette population. Notre démarche est à la fois de nature compréhensive et inductive.

Les sections suivantes décrivent chacune des étapes de la recherche.

3.1. Organisation du terrain de recherche

3.1.1. Élaboration des critères de sélection

Dans un premier temps, nous avons établi que les jeunes de notre échantillon devaient être issus de l'immigration en provenance de l'un des cinq pays du Maghreb, à savoir l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie. Toutefois, nous avons volontairement exclu les jeunes d'origine libyenne et mauritanienne puisque

²⁸ Le *dossier d'utilisateur* est une appellation utilisée en vertu de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (LSSSS) de la province du Québec. (Source : <http://www.rpcu.qc.ca/fr/lsss.aspx>, site consulté le 31 octobre 2015)

l'immigration en provenance de ces pays au Québec est actuellement assez exceptionnelle. De plus, nous avons ciblé des jeunes entre 14 et 25 ans dont l'immigration en sol québécois datait d'au moins deux ans pour permettre d'envisager une expérience minimale au Québec. Nous avons décidé de faire fi du critère de génération de l'immigration, bien que nous soyons conscients des différences attenantes à ce critère. Les jeunes recrutés pouvaient donc être nés dans un pays du Maghreb ou de parents ayant immigré au Québec. Ce choix a été justifié par le fait que la délinquance des jeunes issus de l'immigration maghrébine au Québec n'a jamais été investiguée.

Étant donné que la trajectoire diffère habituellement selon le sexe, nous avons priorisé une sélection de personnes de sexe masculin exclusivement. En effet, mises à part les différences physiques et sexuelles, Brunelle et Cousineau (2005) ont répertorié des éléments qui diffèrent selon le sexe au regard de la trajectoire sociale, notamment sur le plan identitaire et familial, de même que dans les rapports d'amitié et les relations amoureuses. En lien avec les agirs délinquants, les filles commettraient moins de délits graves et persisteraient moins dans la délinquance que les garçons (Ibid., p.11). Qui plus est, les jeunes de sexe masculin seraient fortement majoritaires dans les services aux jeunes contrevenants au Québec (Toupin, Pauzé et Lanctôt, 2009).

En ce qui concerne les agirs délinquants, le recrutement visait des jeunes dont la trajectoire a été teintée par une ou plusieurs condamnations en vertu de la LSJPA. Ce critère pointait plus particulièrement les jeunes ayant fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde en milieu ouvert ou fermé, c'est-à-dire accusés puis condamnés par la Chambre de la jeunesse à une peine privative de liberté. Selon le Centre canadien de la statistique juridique (2007), l'ordonnance de placement sous garde est la sentence la plus sévère prévue par la LSJPA (Ibid. p.2). Cette dernière permet l'imposition d'une peine de détention notamment si le jeune a commis une infraction grave en ayant recours à la violence, s'il a commis un acte criminel pour lequel un adulte serait passible d'un emprisonnement de plus de deux ans ou s'il a manqué aux conditions

imposées par une peine non privative de liberté (Ibid. p.3). Les institutions en charge de l'application des mesures de mise sous garde sont principalement les Centres Jeunesse du Québec. Ceux-ci répondent du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) qui les mandate pour prendre en charge et, le cas échéant, héberger en unités de réadaptation les adolescents jugés sous la LSJPA. L'idée de cibler des jeunes ayant fait l'objet d'une peine privative de liberté est justifiée par deux aspects. D'abord, selon les informations dispensées par le Centre Jeunesse des Laurentides au sujet des différents services²⁹, le contexte de mise sous garde et l'intensité des interventions dans les unités de réadaptation susciteraient chez le jeune concerné une réflexion plus approfondie sur sa conduite et ses relations avec les autres. La mise sous garde favoriserait, apparemment davantage que d'autres mesures, un questionnement sur les valeurs, sur les choix et sur les comportements en mettant à profit des situations concrètes auxquelles le jeune est confronté au quotidien (Ibid.). De plus, le fait d'être exposé aux services dispensés en milieu de garde représente une expérience plus concrète en lien avec les interventions de l'institution³⁰.

Par ailleurs, pour les jeunes qui ne seraient pas nés au Québec, nous avons préféré recruter ceux qui n'avaient pas été jugés pour des actes proscrits par la loi dans leur pays d'origine (ou dans un autre pays). La raison principale est qu'il est possible que le fait d'avoir été condamné pour des délits ailleurs soit une source de biais relativement aux éléments qui pourraient avoir influencé leur trajectoire au Québec.

²⁹ Source : <http://www.cjlaurentides.qc.ca/nos-services/services-de-readaptation/mesure-de-garde-fermee>, Site consulté le 7 juillet 2015

³⁰ Certains jeunes qui ont été jugés en vertu de la LSJPA font l'objet de mesures qui impliquent des contacts limités avec les services, comme c'est le cas par exemple des suivis probatoires qui engagent le jeune à une rencontre à une fréquence variable avec un délégué à la jeunesse.

3.1.2. Recrutement des participants à la recherche

Une étude de nature compréhensive préconise un nombre limité d'informateurs afin de permettre au chercheur de recueillir une grande quantité d'informations sur chacun d'eux. Ainsi, nous avons planifié de recruter entre 5 et 7 jeunes dans le cadre de notre projet de recherche. À la lumière des critères de sélection détaillés précédemment, nous avons décidé d'effectuer le recrutement auprès de jeunes hébergés dans des unités de réadaptation du CJM-IU. Le choix de cette institution en particulier est justifié par le fait que l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) nous révèle que la grande majorité des immigrants au Québec se sont installés dans la Région métropolitaine de recensement (RMR) que constitue Montréal (Statistiques Canada, 2011). À la réception du certificat éthique de l'institution³¹, nous avons obtenu l'autorisation d'établir le lien avec l'établissement qui allait servir de terrain de recherche. Une présentation du projet à des acteurs (chefs d'unité et directeurs de secteurs) qui seraient éventuellement impliqués dans le recrutement des jeunes a permis d'expliquer l'échantillon visé, les objectifs de la recherche et les retombées possibles dans le milieu. Une lettre de présentation du projet (*voir annexe A*) a été envoyée aux chefs d'unité afin de solliciter leur appui et éventuellement obtenir leur approbation pour prendre contact avec les éducateurs et les jeunes potentiels. Un suivi téléphonique a été effectué dans la semaine suivant l'envoi de la lettre pour valider leur intention de collaborer et répondre à leurs questions au besoin. Une agente de liaison attitrée aux projets de recherche extérieurs au CJM-IU a grandement facilité la présélection des jeunes dans la mesure où elle a identifié les adolescents d'origine maghrébine hébergés dans les unités de l'établissement. Elle nous a transmis les noms des jeunes intéressés et les informations relatives aux modalités de communication. Nous avons donc effectué un contact téléphonique avec les jeunes présélectionnés pour fixer une première rencontre

³¹ Les procédures afférentes à l'obtention du certificat éthique de l'établissement sont détaillées dans la section 3.2.1. – Approbation éthique du projet de recherche dans le milieu visé

individuelle. Cette rencontre visait à les informer sur le projet et à répondre à leurs questions, à valider qu'ils correspondaient aux critères de sélection afférents au projet et à obtenir leur consentement écrit par l'entremise du formulaire de consentement à la recherche (voir annexe B). Le point suivant (3.2.) traite des considérations éthiques, incontournables dans toute recherche portant sur des sujets humains, que nous avons pris en compte à chacune des étapes du projet.

3.2. Considérations éthiques

3.2.1. Approbation éthique du projet dans le milieu visé

La collaboration du CJM-IU a impliqué l'approbation du projet par le *Comité d'éthique de la recherche* de l'institution (voir annexe E), en plus de l'approbation éthique de l'UQÀM (voir annexe F), et ce avant même d'entamer les démarches relatives au recrutement. Cette démarche nous a engagés au dépôt de quatre formulaires distincts³² et un délai supplémentaire en lien avec la collecte de données. Si le processus est relativement lourd sur le plan administratif, la collaboration du milieu visé a grandement facilité le recrutement des participants.

³² Les formulaires en question sont les suivant: *Fiche de présentation d'un projet de recherche au Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire*, *Engagement des chercheurs à la confidentialité*, *Engagement des chercheurs à la tenue d'une liste des sujets de recherche* et *Autorisation du directeur des services professionnels et des affaires universitaires à accéder aux renseignements personnels d'utilisateurs du CJM-IU*.

3.2.2. Consentement des participants à la recherche

Lors de la première rencontre avec chacun des jeunes, ces derniers ont été informés de ce que l'on attendait de leur participation, des objectifs poursuivis par la recherche, de la manière dont leur participation au projet contribuerait à l'avancement des connaissances, des avantages de participer, des risques et des inconvénients³³, des précautions en lien avec la confidentialité³⁴ ainsi que de la possibilité de se retirer du projet au besoin. Sur le plan logistique, ils ont également été mis au courant de la durée éventuelle de l'entrevue, de l'enregistrement de celle-ci sur une bande audio, de la façon dont les enregistrements seraient conservés et détruits à la fin du projet, de la consultation partielle de leur dossier d'utilisateur et de la possibilité qu'ils puissent prendre connaissance du mémoire rédigé, de manière intégrale. Il leur a été expliqué qu'il était possible de mettre fin à l'entrevue, avant ou pendant son déroulement, advenant un malaise ou un refus exprimé ou observé. Si une telle situation venait à se présenter, il a été mentionné que des références leur seraient transmises au besoin, tant vers des organismes externes qu'à leurs intervenants à l'établissement où ils étaient hébergés. Même si aucun répondant n'a demandé à être référé à une ressource externe au Centre Jeunesse, nous avons préalablement répertorié des ressources susceptibles d'être présentées aux participants. Parmi celles-ci, notons Pact de rue, TRAC et Spectre de rue, des organismes dispensant les services de travailleurs de rue³⁵, de même que Tel-Jeune, un service d'intervention téléphonique pour les jeunes. Si une demande de

³³ Les avantages, risques et inconvénients présentés aux jeunes sont détaillés dans la section suivante (3.2.3.)

³⁴ Les dispositions en lien avec la confidentialité sont expliquées dans la section 3.2.4.

³⁵ À la demande des jeunes et en collaboration avec le Centre Jeunesse, il est possible que des travailleurs de rue rencontrent certains jeunes dans leur milieu de vie, c'est-à-dire à l'établissement dans lequel ils sont hébergés en vertu de la LSJPA.

référence avait été formulée par un ou plusieurs répondants, nous aurions procédé à l'aiguillage par voie téléphonique en assurant un arrimage avec l'équipe d'intervention du Centre Jeunesse (éducateur, travailleur social, délégué jeunesse ou autre, au besoin).

Au total, sept jeunes ont été rencontrés pour une première fois, signant par le fait même le formulaire de consentement à la recherche³⁶. Un jeune s'est retiré du projet entre la première rencontre et la rencontre impliquant l'entrevue de recherche parce qu'il n'avait plus envie d'y participer.

Dans le cas d'adolescents d'âge mineur, il était prévu que les parents soient également rencontrés en vue d'obtenir leur consentement écrit, simultanément à la rencontre avec le jeune au moment où les visites familiales étaient autorisées. Toutefois, étant donné que nous voulions éviter d'empiéter sur ce temps précieux entre les jeunes et leur famille, les parents n'ont pas été rencontrés en personne. Ainsi, les formulaires de consentement des parents (*voir* annexe C) ont été remis aux jeunes qui ont transmis eux-mêmes la documentation et nos coordonnées dans l'éventualité où ils voulaient en savoir davantage sur le projet. Les éducateurs attirés au suivi des jeunes étaient également informés de cette démarche de sorte que les parents pouvaient aussi se référer à eux au besoin. Le formulaire de consentement remis aux parents³⁷ exposait la pertinence de rencontrer leurs enfants en lien avec notre choix d'investiguer la réalité des jeunes issus de l'immigration maghrébine, notamment le contexte québécois en regard de l'immigration des arabo-musulmans et le vide dans le corpus des connaissances sur le sujet. Au même titre que les jeunes, ils ont été informés de ce que l'on attendait de la participation de leur enfant, des objectifs poursuivis par la recherche et des considérations éthiques. Un seul parent est entré en contact avec nous pour demander à quel moment le mémoire serait disponible pour consultation.

³⁶ Voir annexe B

³⁷ Voir annexe C

3.2.3. Avantages, risques et inconvénients

Le principal avantage de participer au projet, présenté aux jeunes ciblés en lien avec le consentement, était de leur donner une voix, un espace pour s'exprimer et réfléchir sur leur trajectoire. En effet, la méthode de l'entrevue semi-dirigée aurait une fonction émancipatrice (Savoie-Zajc, 2009, p. 343). Elle permettrait de réfléchir sur les différents thèmes évoqués et d'envisager ces derniers selon une nouvelle perspective (Ibid.). Ainsi avons-nous expliqué aux participants qu'ils ne retireraient aucun avantage direct (monétaire ou autre) mais que leur implication aiderait à mieux comprendre la réalité des jeunes québécois d'origine maghrébine, pour ainsi adapter les interventions à leur égard.

À la présentation des risques et inconvénients, se basant sur Savoie-Zajc (2009), nous avons évoqué que l'entrevue semi-dirigée pourrait réveiller des souvenirs douloureux et créer des malaises ou sentiments négatifs. À cet effet, nous avons mentionné que les questions posées pourraient éventuellement les amener à aborder des expériences négatives vécues, en lien avec leur famille ou avec certaines institutions par exemple. Nous avons mentionné qu'advenant un malaise intense, nous aurions des ressources à leur suggérer en dehors de l'équipe d'intervenants œuvrant à l'établissement où ils étaient hébergés. Quoi qu'il en soit, le principal inconvénient de leur participation concernait le temps nécessaire à l'entrevue, soit environ 1 heure 30.

Par ailleurs, il est important de mentionner que le fait de se pencher sur une « ethnie » spécifique dans le cadre d'un projet de recherche constitue, en soi, un risque d'alimenter une image négative des jeunes d'origine maghrébine. De ce fait, nous avons redoublé de prudence en ce qui a trait au traitement, à l'analyse et à la présentation des résultats, notamment pour éviter que nos écrits soient mal interprétés et/ou cités.

3.2.4. Disposition en matière de confidentialité

La notion de confidentialité a également été traitée dès la première rencontre avec les participants présélectionnés. Afin de leur garantir l'anonymat, il a été mentionné que les verbatim seraient retranscrits de manière à éliminer toute information permettant de les identifier, voire que certaines d'entre elles seraient littéralement transformées. Conséquemment, nous avons garanti que leurs noms seraient changés par des pseudonymes et que les données seraient codées puisque les informations recueillies lors des entrevues seraient jumelées aux informations récoltées dans leurs dossiers d'usagers. Les seules personnes qui ont eu accès aux données mises à contribution pour cette étude ont été les co-directeurs de mémoire et l'étudiante-chercheure. Les enregistrements ont été conservés en toute confidentialité dans une filière nécessitant une clé pour son ouverture. Il a été spécifié que ces enregistrements seraient détruits au cours de l'année suivant le dépôt du mémoire.

3.3.5. Autorisation d'accès aux dossiers d'usagers

Une fois la liste de participants à la recherche confirmée et les formulaires de consentement à la recherche signés, nous avons dû présenter une requête à la Chambre de la Jeunesse afin d'obtenir l'autorisation d'accéder aux dossiers des usagers, dans l'optique de dégager des éléments factuels ayant teinté leur trajectoire, par exemple la date de leur première arrestation. Cette étape, qui a impliqué des délais supplémentaires, s'est soldée par une approbation de la part d'une juge de la Chambre de la jeunesse (*voir* annexe G). Le rôle des dossiers d'usagers dans le cadre de notre collecte de données est expliqué dans la section 3.3.3 - Consultation des dossiers d'usagers.

3.3. Collecte des données

Lors de notre collecte de données, nous avons utilisé deux méthodes : L’entrevue semi-dirigée ainsi que la consultation des dossiers d’usagers tenus par le CJM-IU. La section suivante présente d’abord notre échantillon pour ensuite détailler le déroulement de cette étape de la recherche et le rôle des éléments recueillis dans l’analyse subséquente.

3.3.1. Présentation de l’échantillon

Excluant le jeune rencontré lors de l’entrevue pré-test³⁸ et le jeune qui a retiré son consentement à la recherche, notre échantillon a été composé de 5 répondants de sexe masculin âgés entre 13 et 19 ans, la moyenne étant de 16,2 ans. Certains sont nés au Maghreb et ont immigré avant l’âge de 4 ans, alors que d’autres sont nés au Québec de parents nouvellement arrivés. Tous les répondants habitaient la ville de Montréal avant de faire l’objet d’une ordonnance de mise sous garde, de sorte que certains jeunes se connaissaient de près ou de loin, par leur réseau social ou de parenté.

Sur le plan scolaire, tous les jeunes interrogés cumulent plusieurs retenues et suspensions dans leurs milieux scolaires respectifs, en intensités diverses et sur différentes durées. Certains ont échoué une année, ou ont changé d’école à un moment dans leur vie.

³⁸ Nous avons effectué une entrevue de prétest avec un jeune afin de valider le guide d’entrevue tel qu’il avait été bâti au départ. Bien qu’il ne soit pas d’origine maghrébine, il est originaire d’un pays du monde arabe. Le fait qu’il soit également arabo-musulman permettait somme toute d’explorer les mêmes dimensions qu’avec les jeunes qui allaient éventuellement faire partie de notre échantillon. Cette rencontre nous a permis de bien organiser la grille d’entrevue et d’y ajouter certains éléments, mais l’entrevue n’a pas été comptabilisée dans notre échantillon.

Sur le plan des délits ayant fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde au moment de l'entrevue, les motifs étaient variés et incluaient des délits contre la personne ou contre les biens ainsi que des défauts de se conformer à une peine ou des évasions d'une garde légale. La durée de leur ordonnance de placement sous garde, au moment de l'entrevue³⁹, variait entre quelques mois et plus de deux ans.

3.3.2. Entrevues semi-dirigées : Du déroulement aux thèmes abordés

Les participants ont été rencontrés à l'établissement dans lequel ils étaient hébergés relativement à une ordonnance de mise sous garde. Le lieu précis où se sont déroulées les entrevues ont été établis de pair avec les éducateurs des unités dans lesquelles étaient hébergés les jeunes, en prenant soin de sélectionner un endroit assez discret pour permettre aux répondants de se sentir confortables d'aborder des sujets à caractère personnel. Les entrevues, d'une durée moyenne d'environ une heure trente, ont été enregistrées sur bande audio et effectuées sur une période de six mois, soit de novembre 2014 à mai 2015.

Pour chacun des jeunes, l'entretien a été centré autour de leurs expériences au Québec, avant et pendant l'ordonnance de mise sous garde dont ils faisaient l'objet au moment de l'entrevue. Ainsi, le sujet de la mise sous garde a été abordé d'entrée de jeu en demandant très largement aux répondants d'expliquer dans leurs mots, en partant du moment qu'ils jugeaient opportun, comment ils expliquaient qu'ils aient fait l'objet d'une mesure privative de liberté. Par la suite, nous avons abordé des thèmes tirés du guide d'entrevue (*voir annexe D*), regroupés sous les différentes sphères socialisation : la famille, les pairs, le quartier, les institutions et la société québécoise envisagée sous

³⁹ Certains avaient fait l'objet de mesures légales ou extrajudiciaires avant l'ordonnance impliquant le placement sous garde au moment de l'entrevue.

l'angle des expériences d'intégration et de discrimination au Québec. Elles ont permis de structurer un tant soit peu le discours en couvrant un ensemble d'expériences et de relations qui pouvaient s'avérer significatives pour chacun des répondants. Nous avons abordé leurs expériences avec les policiers, avec le système de justice et le Centre Jeunesse, la réaction de leur entourage à leurs agirs délinquants, la rétrospection sur leurs agirs ainsi que leurs perspectives d'avenir. Certains thèmes se sont révélés pertinents dans les premières entrevues de sorte que nous souhaitions approfondir ces derniers avec les autres répondants. Nous avons donc graduellement ajouté certains thèmes, tels le rapport à l'argent et le rapport à l'islam.

3.3.3. Les dossiers d'usagers : Un complément factuel et à postériori

En ce qui concerne la collecte de données issue des dossiers d'usagers tenus par le CJM-IU, nous avons consulté le *rapport pré-décisionnel*⁴⁰ ainsi que les *feuilles de route* de la Chambre de la jeunesse pour chacun des participants. Il est important de spécifier que les données recueillies dans le cadre de cette démarche avaient deux fonctions principales à titre de compléments factuels des récits. Premièrement, la consultation des dossiers a permis de dresser un portrait de notre échantillon, notamment sur le plan de la situation scolaire et professionnelle. Deuxièmement, elle a appuyé la reconstitution des trajectoires sociales en dégagant des repères temporels significatifs pour chacun des jeunes (naissance, entrée à l'école, première arrestation, première condamnation à la Chambre de la jeunesse, première ordonnance de mise sous garde, etc.). Ainsi les données n'ont pas servi à confronter le discours des jeunes, ou à dégager le vrai du faux, mais bien à étayer les éléments de trajectoire soulevés dans le discours

⁴⁰ Le rapport pré-décisionnel est un document dont la rédaction est ordonnée par le juge pour l'aider à rendre une décision ou à prendre une mesure appropriée à l'égard d'un jeune mineur reconnu coupable d'une infraction. (Source : <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=14204>, Site consulté le 21 août 2015)

des participants. À titre d'exemple, un des dossiers d'utilisateurs nous a appris qu'un jeune avait été référé au programme des sanctions extrajudiciaires avant de faire l'objet d'une ordonnance de mise sous garde. Cette information venait compléter le récit du jeune, qui confiait avoir vécu certaines difficultés avec les policiers pendant cette période, sans que ses actes ne l'aient mené devant un juge. Les dossiers d'utilisateurs n'ont pas été consultés avant les entrevues pour éviter d'influencer notre posture, ni même avant l'analyse des verbatim pour accorder une importance centrale au discours des jeunes sur leurs expériences.

3.4. Traitement et analyse des données

Afin de traiter les données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons procédé à une analyse en deux temps. Nous détaillerons aux points suivants chacune des deux étapes de notre analyse de données.

3.4.1. Méthode de recherche : L'étude de cas

La méthode de recherche qui a été mise de l'avant pour l'analyse des données, est l'étude de cas de type « multiple » (Stake, 1994). Celle-ci permet d'identifier des phénomènes récurrents parmi un certain nombre de situations, contrairement à une étude de cas de type « intrinsèque » qui ne met en jeu qu'une seule et unique situation. Cette méthode s'est révélée pertinente dans la mesure où elle préconise l'usage de plusieurs sources d'information pour rendre compte de phénomènes complexes et ce, dans leur contexte de vie réelle (Yin, 1994). L'usage de la « triangulation », c'est-à-dire le fait de multiplier les « angles de prises de vue et les sources d'information » (Dorvil et Mayer, 2001, p. 22), a permis une vision plus large de la réalité des jeunes

visés. Ainsi dans un premier temps, nous avons analysé chacun des cas en mettant à contribution les éléments tirés des verbatim, complétés par les éléments contenus dans les dossiers d'usagers. L'exercice nous a permis de dégager cinq trajectoires sociales. Dans un deuxième temps, nous avons effectué une analyse transversale (Dorvil et Mayer, 2001) en comparant les cas étudiés pour dégager des éléments communs à toutes les trajectoires. Ce choix méthodologique requiert une grande rigueur analytique : La section suivante explique de quelle manière nous avons procédé pour analyser nos résultats.

3.4.2. De l'analyse thématique à la reconstitution de la trajectoire sociale

Afin de traiter le matériel tiré des entrevues enregistrées et retranscrites par le biais de verbatim, nous avons eu recours à la technique d'analyse thématique proposée par Paillé et Mucchielli (2008). Elle implique une analyse de contenu qui vise à dégager les principaux thèmes ressortant du discours des répondants. L'analyse thématique engage une codification et une catégorisation des thèmes identifiés dans l'idée d'ordonner les informations recueillies (Ibid., p. 124). De plus, sur le plan technique, cette méthode de travail nous a permis de conserver des extraits de verbatim intacts pour réduire le plus possible notre influence sur les données brutes, et par le fait même d'établir un lien étroit avec les trajectoires des jeunes. L'utilisation du mode d'inscription sur fiche, qui expose chacun des thèmes évoqués en vue de les catégoriser, a permis une plus grande transparence du processus d'inférence⁴¹.

À l'analyse des verbatim, nous avons opté pour une « thématization en continue » (Paillé et Mucchielli, 2008, p. 166), qui consiste à noter les thèmes évoqués par les répondants au fur et à mesure de la lecture des verbatim, les regrouper ou les fusionner

⁴¹ « L'inférence est l'opération logique par laquelle l'analyste passe de l'examen d'une portion de matériau à l'attribution d'un thème pour cet extrait » (Paillé et Mucchielli, 2008, p. 136).

au besoin, pour finalement établir une hiérarchie de thèmes centraux et significatifs pour chacun des répondants (Ibid.).

Suivant les stratégies préconisées par Comeau (1994) dans son ouvrage sur l'analyse des données qualitatives, nous visions ultimement à nous dégager du contenu brut pour nous engager dans une démarche adéquate de conceptualisation par le travail de catégorisation formelle (Ibid.). Nous avons donc effectué une « classification préliminaire » des thèmes, puis une « classification distinctive » (Ibid., p.19). Concrètement, nous avons initialement dégagé, dans chacun des verbatim, entre 116 et 220 thèmes lors de la classification préliminaire. Toutefois, nous avons constaté que certains ne se révélaient pas pertinents en lien avec nos objectifs de recherche. Le travail d'évaluation de la pertinence des thèmes identifiés n'a pas été aussi simple, notamment parce qu'il était difficile de rejeter des informations qui pourraient se révéler pertinentes avec un corpus de recherche plus étoffé. Quoi qu'il en soit, notre démarche de classification distinctive a permis de consigner, pour chaque verbatim, entre 42 et 78 thèmes. Certains thèmes dégagés convergeaient, ce qui a permis de les regrouper pour se rapprocher des éléments soulevés dans notre cadre conceptuel, sur lequel nous avons appuyé notre recherche. La catégorisation effectuée à partir des thèmes identifiés n'a évidemment pas été neutre, se voulant structurante des informations recueillies. Cette opération d'inférence a donc réduit le nombre de catégories selon leur pertinence en lien avec nos questions de recherche. Dans l'idée de se rapprocher le plus possible du discours de chacun de nos répondants, le travail de thématisation et de catégorisation expliqué précédemment a été effectué de façon indépendante pour chaque entrevue de recherche. L'idée était de ne pas se baser sur les thèmes qui ressortaient des entrevues précédentes pour thématiser les verbatim. Cette disposition visait, encore une fois, à réduire la part d'inférence dans le processus. Par ailleurs, cette technique rend plus difficile, du moins plus longue, l'évaluation de la récurrence des thèmes dont nous traiterons dans la section suivante.

À titre d'exemple, voici une fiche de thèmes par catégorie utilisée dans le cadre de

notre analyse de contenu, référant ici à différents rapports avec les parents:

Figure 3.1 – Fiche de thèmes par catégorie

Catégorie Formelle (sphère de socialisation):	FAMILLE
Thème/Catégorie substantive :	Relation avec les parents
Source :	Entretien semi-dirigé avec [REDACTED]
Ligne(s) : 45-46	Page(s) : 1
C: Comment tu décrirais ta relation avec ta mère et ton père? ■: Ma mère ça va bien, mon père aussi. Je m'obstine pas avec eux.	
Thème/Catégorie substantive :	Réaction des parents aux agirs délinquants
Source :	Entretien semi-dirigé avec [REDACTED]
Ligne(s) : 47-1	Page(s) : 1-2
C: Comment ils ont réagis quand ils ont appris? ■: Rien, qu'est-ce tu veux qu'ils disent? C: Ben disons, comment ils ont réagis la première fois que tu t'es fait prendre? ■: J'avais huit ans, la première fois.	
Thème/Catégorie substantive :	Pratiques éducatives
Source :	Entretien semi-dirigé avec [REDACTED]
Ligne(s) : 27-34	Page(s) : 2
■: Ma mère m'a mis en chambre, elle m'a dit « Reste dans ta chambre » et elle disait « Toi tu restes dans ta chambre tu peux pas sortir avant trois ou quatre heures, si tu sors ça recommence! ». Ma mère elle est comme ça. (C: Mmm-mm) À part ça c'était posé. Mon père il m'a juste dit que faut que je me défende, faut que je défende ma sœur...mais pas comme ça.	
Thème/Catégorie substantive :	Attentes des parents
Source :	Entretien semi-dirigé avec [REDACTED]
Ligne(s) : 19-22	Page(s) : 5
C: Si on revient à ta famille, c'est quoi que tu penses des attentes que ta mère ou ton père, ou même les deux, les attentes qu'ils avaient envers toi? ■: Ben ils avaient les même attentes qu'ils ont maintenant là...que je continues l'école (C: Mmm-mm) Que je lâche pas. Et j'ai jamais lâché, j'ai jamais redoublé.	
Ligne(s) : 37-40	Page(s) : 5
C: Tes parents ils voudraient quoi pour toi comme carrière tu sais? ■: Juste de l'argent. Mon père il voulait que je sois avocat (C: Ah ouais?) Je voulais rien savoir de défendre la loi...Le droit criminel ça serait fresh mais dans le fond c'est pas fresh...tu peux côtoyer des violeurs.	

Une fois les verbatim thématiques puis catégorisés, nous avons consulté les dossiers d'usagers de chacun des jeunes pour reconstituer les trajectoires sociales. Cette étape a impliqué d'articuler le discours des répondants avec les informations contenues dans leurs dossiers. Rappelons que ces derniers nous ont permis de dégager des repères temporels précis, notamment pour situer l'interaction des jeunes avec les instances d'application de la loi ainsi qu'avec les institutions chargées d'appliquer les mesures

légales. Ils nous ont également renseigné sur certains éléments de la trajectoire des jeunes que ces derniers n'ont pas abordé à proprement parlé durant l'entretien de recherche. Les dossiers d'usagers n'ont été consultés qu'au moment où nous avons terminé l'analyse sémantique des verbatim pour ne pas influencer l'analyse des discours. Les trajectoires sociales de nos répondants, présentées au chapitre 4, représentent un relevé chronologique des expériences vécues par les jeunes visés avant l'ordonnance de mise sous garde dont ils faisaient l'objet.

3.4.3. Analyse transversale des trajectoires sociales

En ce qui concerne l'analyse transversale, nous avons dégagé les éléments récurrents entre les différentes trajectoires sociales élaborées, que nous avons classées en catégories relatives aux différentes sphères de socialisation des répondants (la famille, le quartier, les pairs, les institutions, etc.). Sur le plan technique, nous avons effectué un relevé de thèmes transversaux (Paillé et Mucchielli, 2008). Pour dégager des éléments incarnant la subjectivité des acteurs, nous avons accordé une importance particulière aux perceptions, sentiments et pensées qui se dégageaient de leur discours. Les résultats de notre analyse transversale sont présentés, discutés et mis en parallèle avec la littérature au Chapitre 5 – Analyse transversale et Discussion.

3.5. Forces et limites de la recherche

En ce qui a trait aux forces, notre étude a permis d'explorer un sujet peu documenté en mettant l'accent sur les conditions subjectives entourant la délinquance des jeunes d'origine maghrébine au Québec. Notre démarche nécessitait une grande rigueur sur le plan de l'analyse sémantique, dans l'optique d'être au plus près du discours des jeunes

et de réduire le plus possible la part d'induction. En effet, nous avons traité notre matériel de manière à accorder une grande importance au contenu révélé par les entrevues sans accorder une place trop importante aux données objectives. La richesse de l'analyse en profondeur représente la force principale de cette recherche.

En ce qui concerne les limites de notre démarche, les critiques concernant les recherches de type exploratoire questionnent la validité interne et externe de cette méthode. Elle ne permettrait de recueillir que des informations partielles, laissant trop de liberté au chercheur et empêchant les données d'être représentatives de l'ensemble. C'est pour cette raison que nous restons prudents face aux résultats obtenus, bien que confiants quant au niveau de proximité face au discours de nos participants. En effet, la taille de notre échantillon fait obstacle à la représentativité : Le nombre de jeunes rencontrés ne permet pas de généraliser les données recueillies à l'ensemble des jeunes d'origine maghrébine ayant été jugés sous la LSJPA. Qui plus est, étant donné que nous avons privilégié un échantillon exclusivement masculin, les résultats ne peuvent être généralisés aux adolescentes d'origine maghrébine.

Aussi, une entrevue portant sur l'histoire passée des participants fait appel à leur mémoire pour reconstruire leur trajectoire de manière temporelle. Cet exercice peut s'avérer complexe pour certains, de sorte que nous devons parfois revenir en arrière avec les répondants pour s'assurer de situer les expériences avec justesse. Par ailleurs, la contribution des dossiers d'usagers a permis de clarifier la chronologie des événements sans que cela n'affecte les données brutes.

De plus, nous avons parfois été confrontés à des refus d'élaborer sur certains aspects de la trajectoire des jeunes ou à des tentatives de fuite en lien avec certaines questions. Il va sans dire que nous avons respecté ces attitudes de la part de nos répondants, considérant nos dispositions éthiques.

Enfin, il est possible que ma posture de femme « québécoise » face à des jeunes issus de l'immigration soit un biais à considérer.

Le chapitre suivant présente les résultats de cette recherche en suivant un découpage en deux chapitres (Chapitre 4 – Résultats et Chapitre 5 – Analyse transversale et discussion), qui correspond également à la chronologie de notre cheminement analytique.

CHAPITRE IV

RÉSULTATS

Ce chapitre présente les données qui nous ont permis d'approfondir nos questions de recherche. Rappelons que notre projet visait à explorer les éléments qui ont pu influencer la trajectoire de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'un placement sous garde en vertu de la LSJPA, ainsi que le sens donné par ces jeunes à leurs agirs délinquants. Cette section dévoile donc l'analyse des trajectoires sociales de nos cinq répondants : Abed, Wissem, Mourad, Hassan et Hanif⁴². Afin de mettre en perspective le discours de nos participants avec les éléments contenus dans leurs dossiers d'usagers, nous avons adopté une stratégie de présentation des résultats qui relève du format descriptif. Les données recueillies ont été ordonnées en respectant une certaine chronologie, traitant des thèmes de la famille, de pairs, du quartier, des institutions et de la société québécoise. Notre méthode d'écriture s'apparente à ce que Miles et Huberman (2003) qualifient de *Relevé d'événements*. Suivant les auteurs, ce format permet de présenter la « chronologie d'une série d'événements concrets » (Ibid., p. 204) en parallèle avec les « forces à l'origine du passage à une nouvelle expérience » (Ibid., p.208). Ainsi, chacune des trajectoires révèlent les expériences vécues par chacun des répondants.

⁴² Il s'agit de noms fictifs. Afin de préserver l'anonymat des participants à la recherche, leur noms ont été changés par des pseudonymes et plusieurs éléments informatifs relevés dans leur trajectoire ont été modifiés (Emplois occupés par les parents, tailles des fratries, etc.)

4.1. Trajectoire d'Abed

Abed, 17 ans, est né au Québec d'un père québécois et d'une mère maghrébine. Cette dernière a immigré au Québec suite à une opportunité d'emploi au Canada. Abed affirme qu'il a été élevé comme un arabo-musulman et se définit ainsi, bien que son père soit d'origine québécoise et qu'il n'ait jamais mis les pieds en terre maghrébine. Natif du Québec, il y a passé toute sa vie, mais affirme avoir été élevé comme s'il avait grandi au Maghreb, en termes de valeurs et de mode de vie. Il attribue cette transmission culturelle forte à l'éducation reçue par sa mère.

Les parents d'Abed se seraient séparés alors qu'il était très jeune. Devant élever son enfant seule, sa mère aurait travaillé à plusieurs endroits, puis trouvé un emploi qui lui permettait d'être plus présente pour son fils. Il nomme que sa mère a dû faire de grandes concessions et il lui en est reconnaissant. De son discours ressort une grande admiration pour celle-ci, qui aurait assumé les deux rôles de parents. Abed affirme que sa mère est la personne la plus significative de sa trajectoire, elle l'aurait marqué de façon positive. La relation qu'Abed entretient avec sa mère diffère beaucoup de celle qu'il entretient avec son père. Il exprime que ce dernier n'a pas été présent pour lui, qu'il est secondaire, qu'il n'a pas contribué de manière significative à son éducation et aurait davantage un rôle relié à des activités de loisir. Son père étant d'origine québécoise, Abed nomme qu'une certaine distance culturelle teinte sa relation avec lui. Cette distance est vécue par Abed de façon conflictuelle, surtout sur le plan des valeurs.

Abed est l'enfant unique de l'union de ses parents. Il confie que ce qu'il a trouvé le plus difficile de cette expérience est la solitude. Il semble que le fait d'être souvent seul à la maison alors que sa mère travaillait l'a beaucoup affecté.

La solitude (...) quand j'étais plus jeune c'était dur. Je suis tout seul avec ma mère chez moi, j'arrivais de l'école pis j'étais tout seul, elle travaillait tard. Des fois j'aurais aimé avoir un frère ou une sœur... Je me parlais tout seul.

Contrairement aux jeunes de notre échantillon qui ont cumulé plusieurs démêlés avec la justice au moment des entrevues, Abed a été mis sous garde suite à un seul délit pour lequel il a été appréhendé. Ses agirs délinquants entrent donc en jeu seulement quelques mois avant cette arrestation. En entrevue, Abed a été très vague sur les années précédant son premier contact avec les instances d'application de la loi. Quoi qu'il en soit, son dossier d'usager fait état d'un vécu d'intimidation dès l'école primaire et les moqueries se seraient poursuivies à son entrée au secondaire. Le jeune n'a pas abordé cet élément en entrevue mais celui-ci nous semble important dans la suite des événements, du fait que cela pourrait avoir incité Abed à « se prouver » pour développer des appartenances.

Vers l'âge de 15 ans, il aurait commencé à fréquenter la mosquée de son quartier de façon assidue, à raison de plusieurs fois par semaine. Il mentionne à plusieurs reprises que le fait de prier et de vivre comme un « bon musulman » a eu une influence positive sur sa trajectoire. Néanmoins, son dossier d'usager mentionne qu'il aurait cessé de fréquenter la dite mosquée peu de temps après puisqu'il ne se sentait pas à sa place, n'étant pas exclusivement d'origine maghrébine. Suivant la chronologie des événements, ce rejet s'ajoutait à celui attaché à l'intimidation qu'il vivait à l'école au même moment.

Bien qu'il ait vécu beaucoup de solitude, Abed pouvait compter sur le soutien de trois pairs qu'il qualifie de « frères ». Ce terme prend tout son sens considérant le lien « familial » qu'Abed a tissé avec ceux-ci. Les trois jeunes sont originaires d'un pays du monde arabe et musulmans. Il a grandi avec eux de sorte qu'il aurait développé une relation significative avec leur mère respective. L'un d'entre eux, le plus vieux, aurait littéralement joué le rôle de grand frère pour lui.

Un frère tu lui dis tout. Si c'est ton frère, t'as pas de gêne t'as aucune gêne (...) Moi avec mes frères là je leur dis tout y me disent tout (...) c'est la confiance cent pour cent. Comme...quand j'étais pas là ils allaient voir ma mère...Ils étaient là aussi à la cour. Pour moi ça c'est des frères (...) C'est des gens de mon école, des musulmans aussi, bons garçons, qui vont à l'école, qui font du sport,

qui sont sérieux (...) j'ai grandi avec eux. C'est ça aussi, leurs mères je les appelle maman (...) c'est la seule famille que j'ai ici pour moi

Il ressort du discours d'Abed que ses frères ont une influence positive sur lui. Toutefois, vers l'âge de 16 ans, Abed aurait commencé à fréquenter des jeunes criminalisés, qu'il savait engagés dans des agirs délinquants. Il confie avoir été attiré par ce mode de vie de sorte qu'il s'informait sur leurs activités tout en leur offrant ses services. Selon ses dires, il faisait à ce moment un peu de trafic de drogue, mais cet acte de délinquance autorévéle n'aurait pas fait l'objet d'une arrestation du fait qu'il était, selon ses dires, « insignifiant ». À la consultation du dossier d'usager d'Abed, nous avons constaté qu'il n'avait effectivement pas d'antécédents judiciaires.

C'est également à ce moment qu'Abed a commencé à consommer de la drogue et à présenter des difficultés sur le plan scolaire. Puisqu'il avait toujours été un bon élève, Abed n'avait pas cumulé beaucoup de retard. Selon son dossier d'usager, il avait intégré dès le début du secondaire une classe enrichie, était performant au plan académique et avait un bon comportement. Toutefois, dans les mois qui ont précédé la commission du délit pour lequel il a fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde, Abed nous raconte avoir été suspendu sous prétexte qu'il était en état de consommation, ce qu'il semble nier, ou minimiser. Il a également été recalé dans certaines matières puisqu'il commençait à s'absenter et faisait l'objet de suspensions.

Au même moment, Abed confie que son intérêt pour la criminalité l'aurait amené à rencontrer des jeunes membres d'un gang de rue⁴³. Contrairement à la relation qu'il dépeint avec ses « frères », basée sur la confiance et le soutien mutuel, la relation avec ces pairs, qu'il nomme « contacts » serait davantage superficielle, voire « utilitaire ».

⁴³ Pour définir la notion de « gang de rue », nous avons retenu la définition de Klein et Maxson (2006) : « A street gang is any durable, street-oriented youth group whose involvement in gang activity is part of its group identity » (Ibid., p. 4). Ainsi, la durabilité, de lieu à savoir la « rue », les agirs délinquants et l'aspect identitaire entourant les activités illégales sont les éléments que nous prenons en compte pour différencier ce type de bande aux autres groupes de jeunes.

Ces jeunes seraient en fait des « partenaires » de ses agirs délinquants et c'est avec eux qu'il « traînait » lorsqu'il n'allait pas à ses cours. Selon ses dires, ses parents et ses frères musulmans auraient pu prévoir qu'il commettrait des actes proscrits par la loi du fait qu'il commençait à afficher son allégeance à un groupe criminalisé, notamment en portant des « bandanas »⁴⁴. De plus, il ajoute qu'il n'a pas été « recruté » par un gang de rue, arguant qu'il a lui-même approché un membre dans une visée pécuniaire et par intérêt pour ce milieu. Ainsi, il a fait la rencontre d'un jeune qui lui aurait fourni une arme prohibée pour commettre son délit. Abed insiste sur le fait qu'il avait lui-même planifié cet événement mais reste vague sur les éléments qui ont influencé ses agirs. Quelques mois plus tard, il a commis le délit qu'il avait prémédité dans un commerce, accompagné d'un complice qu'il avait lui-même « recruté ». Il justifie le choix de ce complice par le fait que ce dernier s'affichait comme membre de gang à l'école. Peu de temps après l'événement, les jeunes ont été interceptés par les autorités policières.

Cette expérience d'Abed avec les policiers est somme toute assez négative. D'entrée de jeu, Abed perçoit qu'il a fait l'objet d'une certaine forme de racisme de la part de la policière qui a procédé à son arrestation.

Ce que j'ai pas aimé, c'est que, la première chose qu'ils m'ont dit quand ils m'ont menotté et tout...c'est « Toi t'es maghrébin toi » (...) C'est la première chose qu'ils m'ont dit ça m'a un peu choqué là (...) Je sais pas pourquoi y'ont associé ça

De plus, les policiers l'auraient selon lui blessé volontairement lors du trajet le menant à l'établissement où il purge actuellement son ordonnance de mise sous garde. Toutefois, bien que cela ne justifie pas ce qu'il décrit comme le comportement des policiers, il avoue avoir été arrogant avec eux.

⁴⁴ Petit carré de coton de couleur vive et aux motifs variés, servant généralement de foulard (Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bandana/7806>, Site consulté le 10 février 2016)

Par la suite, Abed a été confronté à un long processus judiciaire. Directement après ce délit, il a été placé en détention provisoire, en attente de sa sentence. Ce n'est que plusieurs mois plus tard qu'il obtiendra sa sentence, une ordonnance de placement sous garde ouverte d'une durée d'environ huit mois assortie d'une probation. Par ailleurs, pour le même délit, la réponse du système de justice à l'égard de son complice a été différente, ce dernier n'ayant pas écopé d'une mesure privative de liberté. Abed explique cette différence par l'attitude de son complice à l'arrestation et le fait que ce dernier n'avait pas d'arme en sa possession au moment du délit.

Le rapport d'Abed avec le Centre Jeunesse est assez partagé, puisqu'il critique l'institution mais avoue avoir un lien positif avec ses éducateurs et le délégué à la jeunesse⁴⁵ attiré à son dossier. Il évoque sa frustration à l'égard des pratiques qu'il perçoit comme une remise en question de l'éducation qu'il a reçue de sa mère.

C'est sûr on est là pour des délits qu'on doit payer mais...y'a une limite entre payer pis abuser...Des fois ici ils veulent refaire notre éducation complètement. On est pas là parce qu'on est mal éduqués...Ça c'est frustrant

Du discours d'Abed ressort l'impression que l'institution remet en question la manière dont il a été élevé. Il aimerait avoir plus d'autonomie et faire de l'expérience de mise sous garde sa propre formation, allant même jusqu'à faire référence à la « latitude » du système carcéral adulte.

Bien qu'Abed affirme à plusieurs reprises ne pas avoir subi l'influence de ses pairs dans la commission de son délit, il confie qu'il « ne sait pas tout ». Il semble que certaines informations lui manquent et qu'il trouvera des réponses à sa sortie auprès des gens plus vieux qui seraient impliqués. À cet effet, Abed semble éprouver des regrets en lien avec son affiliation à un gang de rue. D'une part, il considère cet aspect comme un élément négatif dans sa trajectoire, un élément nuisible. D'autre part, il a

⁴⁵ Les délégués à la jeunesse sont mandatés d'appliquer les mesures prescrites par la LSJPA.

l'impression qu'il porte dorénavant « l'étiquette » des gangs de rue. Il ne songe pas à retourner dans ce milieu après sa mise sous garde.

Avec les [gang de rue]. Je commençais à m'associer un peu à ça...Ça m'a nuit un peu (...) là j'ai l'étiquette un peu de ça...Pis va falloir que j'apprenne à vivre avec parce que c'est le résultat, la conséquence de mes gestes. Faut que j'assume

Abed élabore davantage sur cette étiquette dont il est dorénavant porteur en affirmant qu'il ne pourra pas réintégrer la même école à sa sortie de l'établissement dans lequel il est détenu. Selon ses dires, l'école en question aurait des réticences à l'accepter à nouveau sous prétexte qu'il aurait une influence négative sur ses camarades. Il affirme que cela alimenterait une certaine peur.

(Tu vas y retourner quand tu sors?) Je peux pas...ils veulent pas...Ils ont trop peur (...) Parce que j'ai une certaine influence pis une réputation (...) Si par exemple je veux faire des conneries ben...tout le monde sera là (...) faque ils ont refusé

La manière qu'il a de parler de son « influence » en entrevue laisse entendre qu'il éprouve une certaine fierté à l'égard de son rôle joué à l'école, de la « réputation » qu'il a bâtie. Notons que ce rôle est diamétralement opposé à celui de « victime » de l'intimidation de ses pairs.

Par ailleurs, la religion (l'islam) prend beaucoup de place dans la vie d'Abed au moment de l'entrevue. Il se dit pratiquant mais souligne que cela n'a pas toujours été ainsi. Il croit que s'il avait été davantage croyant et pratiquant dans le passé, cela aurait pu influencer positivement sa trajectoire. En ce sens, il fait référence aux valeurs de l'islam et au fait de « croire en quelque chose ». Il évoque que la prière l'éloigne en quelque sorte de la délinquance ainsi que de l'« enfer », après sa mort.

Vaut mieux prier puis attendre, qu'être riche à tort (Tu juges que tu as appris ça par rapport à ton expérience à toi?) Bah...Je sais que ça sert à rien d'avoir plein

d'argent maintenant. Je sais que si je prie l'argent va tomber du ciel. Je suis capable d'être patient et d'être pauvre si il faut mais prier quand même. À un moment donné ça va venir. Je préfère avoir ça... Je sais où je vais aller après ma mort vous comprenez. T'sais... juste parce que t'as pas de *baskets* que tu fais de l'argent sale pis tout pis tu finis en enfer... Ohhh c'est long l'éternité!

En lien avec cet élément, Abed affirme avec le recul que le fait de bénéficier d'un lieu de culte entre les murs de l'école aurait pu l'aider, voire le soutenir, au moment où il aurait commencé à « dégrader ». Par le passé, un réseau de soutien de pairs plus âgés et pratiquants aurait influencé sa trajectoire de manière positive, du fait qu'il sentait qu'on veillait sur lui:

Les grands de (école) ils ont trouvé un endroit où prier. On allait dans les vestiaires pis on priait là. Ça c'était cool ça, ça m'a aidé un peu. Je sentais qu'il y avait des plus vieux que moi qui des fois me surveillaient un peu pis tout. Ça m'a un peu aidé, mais pas assez apparemment

Finalement, bien que sa connaissance de la culture maghrébine provienne de l'éducation qu'il a reçue au Québec, Abed conçoit qu'il aurait eu une toute autre trajectoire s'il avait grandi dans le pays d'origine de sa mère. Même s'il n'y a jamais mis les pieds, il revient sur le thème de la solitude en soulignant les bienfaits d'être entouré des autres membres de la famille. Il va jusqu'à affirmer qu'il aurait été une toute autre personne, qu'il aurait été avocat.

En somme, les éléments qui ont influencé la trajectoire sociale d'Abed sont la solitude, une mère seule et un père absent, l'intimidation vécue à l'école et les différents rejets, l'attraction pour la criminalité et l'affiliation à un gang de rue. La relation avec sa mère et la religion ressortent pour leur part comme des éléments positifs. La perception qui se dégage de son discours en lien avec ses agirs délinquants, plus particulièrement du délit qui l'a mené à l'établissement où il est hébergé au moment de l'entrevue, est qu'il est « tombé bas ». Il explique que sa conduite a dégénéré rapidement, c'est-à-dire en

l'espace de trois mois à peine. Il se tient entièrement responsable de cette « dégradation ». Abed explique d'abord ses agirs par l'appât du gain, à savoir l'argent. Il aurait voulu faire beaucoup de revenus dans la criminalité et quitter le Québec pour s'installer aux États-Unis. Il ajoute qu'il voyait dans son délit l'opportunité d'avoir du plaisir en contrevenant à la loi. Il confie également qu'il vivait de la colère à ce moment-là et qu'il avait besoin de se « défouler ». Toutefois, il a préféré taire les raisons qui alimentaient cette colère.

À la base je voulais de l'argent. De l'argent puis du plaisir (...) Moi je voulais être contre la loi (...) (*Pourquoi?*) Heu...j'étais trop fâché man...je voulais me défouler sur quelque chose...Pis j'ai fait des conneries...Je voulais faire beaucoup d'argent dans le crime puis partir (*Partir d'ici? Pour aller au [pays du Maghreb]?*) À [Ville aux États-Unis] (...) Je voulais juste partir et avoir plein d'argent.

Les agirs délinquants d'Abed apparaissent comme réactionnels face à la colère qui l'habite et motivés à la fois par le plaisir et les gains qui y sont rattachés. De plus, il est apparemment fasciné par la criminalité et le monde des gangs de rue, milieu qui lui permet de se « défouler », mais également de développer des appartenances. Par ailleurs, notons qu'il a déployé des actions, autres que prosrites par la loi, qu'il juge positives dans ses expériences, notamment la fréquentation d'une mosquée et la participation à des rassemblements pour la prière avec des pairs musulmans de son école.

4.2. Trajectoire de Wissem

Wissem, 18 ans, est né dans le pays d'origine de ses parents au Maghreb et a immigré au Québec avec sa famille alors qu'il était âgé d'environ 2 ans. Wissem se considère maghrébin et évoque qu'il ressent une distance culturelle avec les jeunes québécois de

son âge. Ses parents se sont mariés alors que sa mère était très jeune et de cette union sont nés sept enfants, Wissem étant le cinquième. Dans leur pays d'origine, sa mère ne travaillait pas puisqu'elle s'était mariée tout de suite après sa scolarité au collège et son père travaillait comme informaticien. Au Québec, sa mère a étudié pour devenir professeure et elle travaille maintenant dans ce domaine. Pour son père, il semblerait que ses qualifications n'aient pas été reconnues au Québec. Il a dû se recycler dans de menus travaux électriques. Selon Wissem, sa mère souhaitait immigrer pour offrir une meilleure vie à leurs enfants.

(...) là-bas le travail, la vie pis toute...c'est un peu dur tu comprends puis ma mère elle a toujours dit qu'elle voulait venir au Canada pour qu'on ait une bonne éducation, un bon travail, une bonne vie

Les attentes de ses parents à l'égard de leurs enfants allaient également dans ce sens. À la différence des membres de sa famille, Wissem préférait faire de l'argent et avoir du plaisir. Toutefois, il n'est pas le seul à avoir dérogé des plans envisagés par ses parents à l'égard de l'éducation de leurs enfants. En effet, son frère aîné versait également dans la criminalité. Ce dernier aurait été exposé pour la première fois aux policiers alors qu'ils se sont présentés chez lui pour perquisitionner la maison. Par ailleurs, d'autres membres de sa famille élargie seraient impliqués dans des activités criminelles.

Alors qu'il était âgé d'environ 10 ans, les parents de Wissem se sont séparés dans un climat de violence psychologique. Peu de temps après, ils auraient déménagé dans un autre logement pour fuir le père. Sa mère aurait alors assumé le rôle des deux parents. Bien que son père ait été un conjoint autoritaire et peu présent pour ses enfants, ce changement et ses conséquences semblent avoir été vécus durement par Wissem. Selon lui, c'est environ à ce moment qu'il aurait commencé à commettre des délits et à se démotiver à l'école.

Ma mère a dû être mon père pis ma mère en même temps. Elle faisait les deux rôles. Elle travaillait, s'occupait de nous...C'était dur...Moi à l'école, ça me tentait pas. J'ai commencé mes petites conneries, mes petits délits à gauche à droite (...) Mon père disait toujours à ma mère fais pas ci, fais pas ça...Il la renfermait trop il la laissait pas partir...Pis c'est plus ma mère qui payait nos factures, qui s'arrangeait pour qu'on aille à l'école...elle nous amenait à l'école je veux dire. C'est plus elle qui s'occupait de nous

Depuis cette séparation, Wissem n'a presque pas eu de liens avec son père. Il exprime une certaine colère à l'égard de ce que ce dernier a « fait vivre » à sa mère et sa fratrie. Selon ses dires, il ne se serait pas beaucoup impliqué sur le plan familial et professionnel alors que sa mère se surmenait au travail. Wissem confie qu'il a commis ses premiers délits au moment où ils ont quitté le logement où résidait son père, ou du moins lorsqu'il a vécu la séparation de ses parents.

(...) je lui ai plus parlé. Depuis quatre cinq ans c'est vraiment juste « Allo, ça va? » Il prend de mes nouvelles et ça s'arrête là (Vous n'avez pas beaucoup de liens Ça te fait quoi toi?) J'ai vu comment ma mère (...) souffrait ou vivait (...) C'était pas facile voir ça puis, j'étais tout jeune tu comprends (...) Je lui parle plus parce qu'il faisait pas beaucoup de trucs pour nous tu comprends. Ma mère travaillait tous les jours pis mon père il travaillait une fois de temps en temps...Ma mère se reposait jamais pis mon père il était là, assis (...) Pis il nous enfermait trop, ça nous étouffait

Suite à la séparation de ses parents, Wissem confie avoir dû prendre le rôle d' « homme de la maison » dans le nid familial. Il affirme que le « plus grand frère » qui réside à la maison doit assumer ce rôle si le père est absent, suivant les mœurs et coutumes de son pays d'origine.

(...) depuis que mon frère était parti c'était plus moi qui m'occupais de ma petite sœur et de mon p'tit frère...Même si j'ai des grandes sœurs (...) c'était quand même moi l'homme de la maison en tant que tel. Chez nous [son pays d'origine] c'est comme ça qu'on le voit...Le plus grand frère, si papa est pas là, c'est lui qui prends soin de la maison

Ces responsabilités précoces ont été significatives pour Wissem. Ce tournant dans sa vie a influencé sa trajectoire vers des agirs délinquants.

Son dossier d'usager mentionne qu'il manifestait à cette période des troubles de la conduite à l'école qui ont eu un impact sur sa performance scolaire. Il semble que ces troubles ont refait surface à son entrée au secondaire. En lien avec cette période, Wissem explique que son parcours scolaire a été essentiellement marqué par l'école buissonnière et de nombreuses suspensions. Il confie que son faible niveau d'attachement scolaire était relié à l'importance qu'il accordait à « s'amuser » et « faire de l'argent ». Ainsi, il avoue qu'il avait tendance à manquer ses cours pour consommer ou « faire des coups ».

Nouvellement arrivé dans une autre école secondaire « axée sur les élèves ayant des troubles de comportement », Wissem aurait vécu une expérience significative avec un membre du personnel de l'école, exprimant un sentiment d'injustice à son égard. Bien qu'il ait entretenu des liens positifs avec le personnel enseignant, il élabore sur sa relation conflictuelle avec un employé qui lui aurait fait la vie dure sans raison valable, ayant l'impression que cela était relié à ses origines. Quoi qu'il en soit, durant cette même année, le personnel de l'école avait exprimé des inquiétudes en lien avec sa consommation de drogue. Ces expériences ont mené au renvoi de Wissem. Pour différentes raisons, l'établissement scolaire a effectué un signalement en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) qui lui a valu un mois d'évaluation dans un établissement régi par cette même loi.

À sa sortie de l'établissement, Wissem a commencé à travailler tout en allant à l'école à temps plein. Selon ses dires, il s'était trouvé un emploi pour aider sa mère, mais se serait rapidement fatigué de ce mode de vie. Cela l'a poussé à faire des choix plus ou moins positifs (fugue, agirs délinquants) et conséquemment à vivre, selon ses dires, des « tensions » supplémentaires à la maison. Il semble que Wissem ait éprouvé de la difficulté à assumer ce rôle d'« homme de la maison », cherchant même à le fuir.

Parfois je vivais trop de tensions à la maison faque je traînais un peu, je faisais des coups (...) Mais avant ça j'avais un travail j'aidais ma mère ci-ca...Mais à un moment donné j'étais tanné de un petit peu de tout ce qui se passait là...Je fuguais, j'aillais chez un ami, je trainais...c'est vers l'âge de quinze ans que ça a commencé. Je faisais des délits...Ça a commencé par vendre de la drogue, faire des vols qualifiés dans la rue

Alors que Wissem évoque le fait qu'il vivait des « tensions » à la maison, sans trop élaborer sur la nature de celles-ci, son dossier d'usager fait état à ce moment de comportements agressifs à l'égard d'un membre de sa famille, qui auraient entraîné l'intervention d'un service dédié aux familles traversant une période de crise. On comprend également que c'est au moment où il fuguait de l'école ou de la maison qu'il déployait des agirs délinquants. Cela nous amène à aborder un autre élément qui ressort de la trajectoire de Wissem, à savoir son contact avec un gang de rue envers lequel il se dit loyal. Certains délits dans lesquels il s'est impliqué auraient été orchestrés sous l'influence de pairs plus âgés, qu'il nomme « les grands du quartier » et qui seraient liés à ce milieu criminalisé. Il caractérise son rapport avec les gangs de rue comme une sorte de fatalité relative au quartier dans lequel il a grandi et motive les agirs délinquants de son entourage par la volonté générale de posséder de l'argent.

(...) les gars de [quartier où il a grandi] c'est un quartier [gang de rue]. J'ai grandi là...pis...à un moment donné t'as pas le choix de tenir ton bout parce que...tout le monde veut la même chose (...) pour l'argent y'a des gens qui sont prêts à faire n'importe quoi (Toi non?) Moi je suis loyal. Je suis fidèle (...) C'est les gars avec qui j'ai grandi. C'est pas comme si je déménage dans un nouveau quartier et je deviens [autre gang de rue]

Du discours de Wissem ressort que la « loyauté » et la « fidélité » à ce groupe criminalisé s'explique par son sentiment d'appartenance à l'égard des jeunes avec qui il a grandi et sa socialisation en bas âge avec ce milieu marginal.

Suivant la chronologie de sa trajectoire, Wissem a été arrêté pour la première fois peu de temps après l'intervention service destiné aux familles traversant une période de crise. En élaborant sur cette première arrestation, il affirme que les policiers ont mal agi envers lui, malgré qu'il ait été selon lui assez collaborant. Il raconte également un événement ultérieur à sa première arrestation au cours duquel il aurait été brutalisé.

La première fois que j'ai été en contact avec eux [Les policiers] pour vrai y'ont été...des chiens (...) Ils nous ont claqué, ils nous ont mis à terre. On était trois (...) Un arabe pis un latino...Ils nous ont tapé quelques coups, ils nous ont embarqués comme si on était des chiens (...) Ça m'est déjà arrivé...c'était la St-Jean...Y'a eu une bataille avec deux trois gars c'était un p'tit peu...général là. Une police m'a claqué derrière la tête et même si j'étais par terre, ils ont sorti le poivre de cayenne, ils m'ont arrosé dans la face. Ils ont sorti la matraque ils m'ont tapé, tapé, tapé...

Selon son dossier d'usager, Wissem a plaidé coupable aux accusations qui pesaient contre lui, écopant d'une probation d'environ un an assortie d'un suivi. Quelques mois plus tard, il était placé en vertu de la LPJ, notamment en lien avec ses troubles de comportement et sa consommation de drogues. Pendant ce placement, Wissem a fugué de l'établissement et sa mère lui aurait acheté un billet en destination de son pays d'origine, au Maghreb. Il nous raconte que bien qu'il croyait s'y rendre « pour des vacances », il a vite réalisé qu'elle n'avait acheté qu'un billet « aller-simple ». Lorsqu'il a confronté sa mère à cet effet, elle se serait justifiée en lui expliquant qu'elle croyait que le fait d'habiter dans son pays d'origine pourrait avoir un impact positif sur lui.

(...) je suis parti au [pays du Maghreb] sept mois (...) je croyais qu'elle allait m'acheter un billet aller-retour. Mais elle m'avait acheté un *one-way* (...) Elle croyait que j'allais me calmer, que j'allais revenir correct, à mon affaire pis tout mais malheureusement c'est pas le cas

Ainsi, on comprend que sa mère mettait beaucoup d'espoir dans ce voyage en lien avec ses agirs délinquants. Wissem soulève plutôt l'effet inverse. Il serait revenu en force et

aurait dès lors commis des actes plus graves. Effectivement, son dossier d'usager fait état de plusieurs délits commis à ce moment précis de sa trajectoire. Son parcours est marqué par plusieurs aller-retours en détention, jusqu'au moment où ses antécédents judiciaires ont joué en sa défaveur, menant à l'ordonnance de mise sous garde qu'il purgeait au moment de l'entrevue.

Pour sa part, il affirme que les « grands du quartier » l'auraient initié à plusieurs délits d'une certaine gravité, en plus de lui fournir une arme à feu. Les délits pour lesquels il a fait l'objet de l'ordonnance de mise sous garde, qu'il purgeait au moment de l'entrevue, ont d'ailleurs été commis avec ces complices et l'arme en question. Ainsi à l'aube de sa majorité, Wissem a plaidé coupable à plusieurs chefs d'accusation susceptibles de faire l'objet d'un assujettissement à une peine pour adultes. À son grand bonheur, il a plutôt été jugé à la Chambre de la jeunesse, faisant l'objet d'une ordonnance de mise sous garde fermée d'environ deux ans. Lorsque questionné sur son expérience avec l'appareil judiciaire, il ressort que Wissem ne croit pas au système en place, au point même préfère se faire justice soi-même. Ses actions posées juste avant l'âge de la majorité suggèrent qu'il prend des risques en calculant les conséquences pénales. Il confie avoir été trahi par son propre avocat qui lui avait fait des promesses qui n'ont pas été tenues, ce qui a contribué à son manque de confiance à l'égard du système de justice.

En résumé, les éléments qui ont teinté la trajectoire de Wissem sont le contact précoce avec la criminalité par le biais de membres de sa famille, la séparation de ses parents dans un contexte de violence et le rôle d'homme de la maison qu'il a dû prendre, sa mère seule et son père absent, ses difficultés à l'école et sa consommation de drogues ainsi que l'influence des « grands du quartier » affiliés aux gangs de rue. En lien avec les éléments positifs qui ont influencé sa trajectoire, il ne soulève que les activités parascolaires, en évoquant que s'il avait maintenu sa participation à un sport, il aurait probablement emprunté un autre chemin. Il est difficile de dégager le sens que donne Wissem à ses agirs délinquants si ce n'est que l'argent, l'adrénaline et les plaisirs

assortis aux délits commis. Sa trajectoire est marquée par une escalade de délits, qui dans l'ensemble ont été perpétrés dans un but acquisitif. Il avoue que cette escalade est justifiée par le désir d'avoir toujours plus de gain et de vivre plus d'adrénaline, qu'il compare à un « high ».

Là à un moment donné, je voyais que je faisais des délits pis ça m'apportait pas plus (...) à un moment donné t'en veux toujours plus (...) y'a aussi...les sensations fortes! (...) Plus ça baisse l'adrénaline, t'as envie de plus. Après je me sens vraiment bien. Je suis comme sur un high

Wissem affirme clairement qu'il maintiendra ses agirs délinquants à la fin de son ordonnance de mise sous garde. Il considère qu'il a fait des erreurs dans le passé, mais celles-ci concernent davantage le fait d'avoir été arrêté que les délits en tant que tel. Bien qu'il mentionne sa volonté de « faire une formation » dans l'éventualité d'avoir un emploi légal, Wissem est fortement attiré vers la criminalité. Notons qu'il a intégré le marché du travail québécois au moment où il a dû prendre le rôle d'homme de la maison, mais son emploi était nettement moins payant que ses agirs délinquants, élément qui aurait motivé sa démission.

4.3. Trajectoire de Mourad

Mourad, 16 ans, est originaire du Maghreb et a immigré avec sa famille alors qu'il était bébé. Ses parents sont venus au Canada parce que son père avait une opportunité d'emploi en terre québécoise et qu'ils souhaitaient « avoir une meilleure vie ». Mourad étant l'aîné de la famille, il a deux petites sœurs qui sont toutes deux nées au Québec.

D'entrée de jeu, Mourad affirme qu'il était, dès son plus jeune âge, un enfant difficile. Il cumulait les punitions, par exemple les retraits, affirmant sa tendance à contourner l'autorité. Sa mère lui aurait même dit qu'il avait toujours été difficile. Son dossier

d'usager fait état de troubles de comportement alors qu'il était au primaire. Mourad confie que son père n'était pas très présent puisqu'il travaillait beaucoup, souvent de soir. Il évoque également qu'il vivait ou était témoin de plusieurs conflits entre ses parents à la maison, plus particulièrement avant sa transition vers l'école secondaire. Selon ses dires, ces « chicanes » étaient reliées, entre autres, à la question de l'argent.

Mon père...je me rappelle, il y a eu des problèmes à la maison (...) je le voyais jamais, je le voyais pas toujours là...Des fois je le voyais pas pendant deux trois jours parce qu'il travaillait le soir pis...yo les chicanes à la maison...Là je te parle de mon primaire là, de ma sixième année primaire...Toujours des chicanes à la maison, toujours ma mère et mon père (...) je vois ma mère qui se bataille avec mon père pour une question de loyer tu comprends...L'argent (...) je voyais qui s'entendaient pas bien entre eux

Mourad établit un lien entre ces conflits familiaux et son expérience scolaire, évoquant qu'il a commencé à éprouver des difficultés à l'école au moment où la relation entre ses parents était des plus problématique, soit au début du secondaire. En effet, il justifie son mauvais comportement à l'école en réaction aux conflits vécus à la maison. Il confie également que son père usait de violence physique pour le réprimander.

(...) je prenais des claques, je prenais de la ceinture tu comprends...Après secondaire un, ça allait pas pis...je foutais la merde j'avais des suspensions mais j'étais juste...tannant tu comprends...Pis je rentrais pis ça continuait chez nous, les chicanes à la maison tu comprends (...) Secondaire deux, je foutais encore plus la merde...

Mourad explique que ses amis d'enfance ou de longue date sont tous « arabes » puisque sa mère a tissé des liens d'amitié avec des « mères arabes » de son quartier, de sorte qu'il a été mis en contact très jeune avec leurs enfants et les considère même comme ses propres mères.

Quand j'ai déménagé à [Arrondissement de Montréal] (...) ma mère dans le quartier, y'avait des mères arabes puis elle s'est mise à se tenir avec des mères

arabes qui avaient des enfants de mon âge (...) j'ai commencé à traîner avec eux. C'étaient pas nécessairement mes meilleurs amis à moi mais leur mère c'étaient les meilleures amies de ma mère (...) C'étaient mes mères à moi aussi tu comprends on traînait tous ensemble

Ces amis, qu'il nomme ses « vrais amis » ou « frères », sont ceux avec lesquels Mourad commet des délits. Les grands-frères de l'un de ces jeunes sont considérés comme des frères par Mourad et ces derniers l'auraient initié à la consommation de drogue. À ce moment, il aurait également rencontré d'autres jeunes, tous « arabes », de sorte qu'il qualifie ce groupe de pairs de « gang d'arabes ».

Le pire c'est que ceux qui font des conneries, ceux qui font de l'argent, c'est mes vrais amis, c'est avec eux que j'ai grandi depuis que j'ai sept-huit ans tu comprends (...) y'en a un chez qui je traînais, on allait tout le temps chez lui pis y'avait quatre grands frères, pis ces frères ils étaient tout le temps là à fumer (...) Pis vers onze douze ans, on a connu une nouvelle famille (...) qui a déménagé à côté de chez nous là une famille d'arabes, c'était deux frères qui avaient notre âge... On traînait ensemble tu comprends, pis deux autres amis à l'école, depuis qu'on a onze ou douze ans on traîne ensemble une gang de sept huit arabes

À l'âge de douze ans, en compagnie de ses « frères », Mourad a commis un vol qui lui aurait rapporté un montant d'argent significatif. Il parle de cette expérience avec fierté dans la mesure où il n'a pas fait l'objet d'accusations.

J'avais douze ans pis les frères on était toujours ensemble... Je me rappelle à un moment donné j'ai fait un p'tit vol simple j'avais douze ans, j'ai volé [un bien] de sept mille piasses je l'ai revendu sept cent piasses... j'étais fier de moi là

Vers l'âge de treize ans, ses agirs délinquants l'ont mené à avoir une certaine réputation, qu'il juge négative. Il réagit à cette étiquette en soulignant qu'il avait parfois été accusé à tort pour des actes auxquels il n'avait pas pris part. Par contre, il avoue avoir commis plusieurs délits avant de faire l'objet d'une ordonnance de mise sous

garde. Selon les informations tirées de son dossier d'usager, Mourad a été référé à un programme des sanctions extrajudiciaires et aurait fait l'objet de plusieurs avertissements pendant cette même période.

Je commençais à faire des petits coups, j'étais avec mes amis, je voulais que ça roule, je volais tout tu comprends pis les gens me traitaient comme un voleur (...) n'importe quoi qui se passait c'était moi (...) mais honnêtement je volais toujours tout le monde (...) pis je me faisais jamais pogner...j'étais trop jeune, j'avais treize ans

La consommation de substances avec ses amis semble être un élément important dans la trajectoire de Mourad. Il aborde cet élément à plusieurs reprises lorsqu'il élabore sur ses agirs délinquants. Il aurait commencé à consommer à l'âge de 14 ans. Le dossier d'usager de Mourad évoque un lien entre sa consommation et son expulsion d'une équipe sportive pour laquelle il jouait à l'école. Pour sa part, il fait un lien diffus entre ces deux éléments, en mettant de l'avant que de poursuivre dans ce sport aurait pu changer positivement sa trajectoire.

Pis c'est là que j'ai commencé à fumer du pot pis quand je fumais du pot ça m'affectait...En plus je jouais au [sport], j'étais AA, pis un jour j'ai lâché. J'aurais pu aller loin, mais j'étais pas motivé à aller mais j'avais le talent pour ça

À ce moment dont il est question, l'expérience scolaire de Mourad se caractérise par plusieurs suspensions et renvois, son dossier d'usager faisant état de plusieurs changements d'école au secondaire et de son intégration dans une classe adaptée aux élèves présentant des troubles de comportement. Il aurait jusque-là cumulé les retards et les absences, en plus d'avoir un faible rendement académique. Cette période correspond à l'année de sa première arrestation « officielle ».

Pour expliquer ses échecs scolaires, Mourad évoque des problèmes avec les professeurs qui entraînaient des renvois à la maison et maintes suspensions. Il prend soin de

rappeler qu'il vivait à ce moment des conflits chez lui, en faisant un lien avec sa consommation de drogues. En somme, on comprend qu'à ce moment de sa trajectoire, il était souvent renvoyé de l'école, évitait de rentrer chez lui pour se tenir loin des conflits et passait ce temps à consommer.

Ce serait entre les murs de l'école que Mourad aurait fait l'objet d'une première intervention des instances d'application de la loi. Suite à un conflit entre l'un de ses amis et un autre garçon de l'école, Mourad et sa bande auraient « encerclé » le jeune pour mettre les pendules à l'heure. Selon ses dires, ils voulaient simplement savoir pourquoi le jeune s'en prenait à cet ami. Cette confrontation se serait soldée par une bagarre mais Mourad défend qu'il s'agissait d'un affrontement n'impliquant que deux personnes.

Y'avait un ami, un de mes amis là, un arabe (...) y'avait une bagarre avec des blancs, des québécois ouais j'appelle ça les blancs... Là on allait chercher le blanc québécois là à l'école, dans les casiers... Pis là juste à cause qu'on l'a encerclé, on l'a encerclé là tu comprends les quatre potes là quatre arabes on l'a encerclé (...) il est sorti du cercle puis il s'est retourné et il s'est mis à le frapper... C'était un contre un, ils ont commencé à se battre tu comprends (...) Pis moi, juste à cause que j'étais là, on m'a renvoyé de l'école (...) on m'a renvoyé pis j'ai rien foutu (...) c'est comme ça que j'ai commencé... que j'ai pris... ce tournant là

De son discours ressort un sentiment d'injustice face à sa présumée culpabilité dans l'événement, jugeant qu'il n'a pas mérité le renvoi de l'école qui s'en est suivi. De plus, il met l'emphasis sur le fait que les jeunes impliqués étaient « blancs québécois » alors que lui était avec ses « potes arabes », décrivant cet événement comme une expérience de discrimination. En effet, il affirme que la « parole des blancs » a pris le dessus sur la version de l'histoire qu'il a livré avec son groupe d'amis. Il affirme que trois d'entre eux ont été accusés à tort sous de fausses accusations.

Y'avait une gang de blancs, tous ses amis étaient là pis y se sont battus aussi mais ils ont rien eu, pas de dossier. Pourquoi? Parce que vous croyez la parole des blancs tu comprends. Ils ont raconté une histoire sur nous ils ont dit qu'on a

tapé...on a même pas tapé c'était un contre un...C'est une forme de discrimination, j'ai vécu ça comme ça

Puisque la version du groupe de Mourad n'a pas convaincu la direction de l'école, ils ont été mis en état d'arrestation. Ainsi, sa première expérience significative avec les policiers a eu lieu suite à la bagarre. En décrivant cette première arrestation « officielle », il affirme que les policiers ont été méprisants à son égard en faisant référence au fait que des « arabes » se sont attaqués à des « blancs ».

Là on embarque dans l'auto de police pis ils se foutaient de notre gueule, ils disaient « les esti d'arabes » (...) « les p'tits chiens qui frappent les blancs ». Pour eux c'est comme de la discrimination ce qu'on a fait...Comme si on a cassé la gueule à un blanc exprès

À l'injustice d'être traité en coupable alors qu'il considère ne pas avoir mérité les sanctions, s'ajoute celle de ne plus pouvoir fréquenter ses amis de longue date, conformément à un interdit de contact. De plus, l'un de ses amis « arabe » qui avait pris part à la bagarre a été renvoyé au Moyen-Orient par sa mère, pour éviter qu'il ne suive les traces de son frère incarcéré, mais également sous prétexte que Mourad avait une mauvaise influence sur lui. Cela s'ajoute aux conséquences d'une accusation que Mourad peine à accepter.

Y'avait les quatre arabes qui étaient là (...) les quatre on a eu un dossier. Pis là on pouvait plus traîner ensemble parce que...on avait un dossier pis, interdit de contact (...) Pis le pire on avait rien foutu, c'est juste...un de nous quatre qui avait été con...y'en a juste un des quatre qui s'est battu pis qui méritait ça tu comprends...Les trois autres on a rien foutu pis on a eu un dossier, c'est la haine

Sa trajectoire révèle qu'il s'est engagé dans des délits plus graves suite aux événements de l'école. Il affirme que cette escalade était reliée au fait qu'il voulait toujours plus d'argent. Mourad avoue avoir voulu changer de trajectoire et cesser ses agirs

délinquants. Toutefois, il mentionne que son besoin d'argent était si grand qu'il ne pouvait s'en empêcher. Il va même jusqu'à affirmer que cela est devenu maladif chez lui.

(...) après les vols de banque je voulais m'arrêter là parce que j'avais déjà beaucoup d'argent pis je me disais si j'en fais plus je vais me faire pogner...Mais...c'est comme une maladie... T'en fais une fois, tu veux en faire plus...T'en fais jusqu'à ce que tu te fasse pogner. De l'argent, toujours plus d'argent.

Suites aux événements, Mourad a cumulé des bris de promesse puisqu'il a continué à fréquenter ses amis d'enfance et a commis différents délits. Il a été confronté pour la première fois à la Chambre de la jeunesse quelques mois après les événements de l'école. Selon son dossier d'utilisateur, il a plaidé coupable à plusieurs chefs d'accusation pour des délits qu'il aurait commis en l'espace d'un peu plus de cinq mois. Il aurait alors fait l'objet d'une première ordonnance de mise sous garde, d'une durée d'environ six mois.

Par ailleurs, ce qu'il retient de cette expérience à la Chambre de la jeunesse concerne la réaction de sa mère. Elle lui aurait fait porter le blâme pour sa dépression et Mourad avoue s'en vouloir aujourd'hui. Il confie d'ailleurs que ce qu'il a trouvé le plus difficile dans toute sa trajectoire est d'avoir vu sa mère aussi mal.

(...) en cour, ma mère elle pleurait devant le juge c'était fucked-up. Elle m'a dit que c'est à cause de moi qu'elle a fait une dépression (...) J'étais mal man...maintenant je m'en veux. Dans ce temps-là j'étais trop aveugle je voyais pas

Quoi qu'il en soit, cette ordonnance de placement n'a pas eu raison des agirs délinquants de Mourad. À sa sortie, il aurait alors été plus actif que jamais. C'est également à ce moment qu'il aurait commis les délits qui lui ont valu l'ordonnance de placement sous garde dont il faisait l'objet au moment de l'entrevue. Sa mère, se

doutant des agirs délinquants de Mourad, a décidé de lui acheter un billet pour un autre pays, où elle a de la famille, sous prétexte qu'un mois à cet endroit lui permettrait de se « calmer ». Il croyait d'abord à des vacances, puis il a compris qu'il n'avait qu'un aller simple, de sorte qu'il ne pourrait revenir au Québec avant ses 18 ans.

Ma mère me voyait aller (...) me voyait rentrer avec des nouveaux vêtements, des bijoux...elle m'a dit « écoute, je t'ai pris un billet d'avion pour le [pays] tu vas prendre un mois de vacances, tu vas te calmer là-bas ça va te faire du bien » (...) C'était le 7 juillet, je me rappelle, ça c'est la dernière fois que j'ai vu mes potes avec qui je traînais (...) J'étais supposé rester un mois ok. Arrivé au troisième jour, j'appelle ma mère, ma mère me dit tu « reste là-bas, tu reviens pas ». C'était un one way, pas de retour

Cette expérience a été en quelque sorte positive pour Mourad, qui confie s'être tourné vers l'islam, devenant du même coup et selon lui « un bon musulman ». Il aurait ainsi cessé de fumer, de commettre des délits, et serait devenu pratiquant. Il a également effectué un retour aux sources, habitant quelques mois dans son pays d'origine.

Je faisais le ramadan, j'étais devenu un bon musulman dans ce temps-là, j'ai arrêté de fumer, je faisais le ramadan je faisais plus rien, je suis devenu religieux à un tel point je sais pas comment dire (...) j'étais content. Pis après un ou deux mois là-bas, je suis allé [dans son pays d'origine au Maghreb] (...) avec ma grand-mère pis je suis resté là-bas quatre cinq mois

Toutefois, le passé de Mourad l'a rattrapé lorsqu'il a reçu un appel de sa déléguée à la jeunesse, qui l'informait que les autorités québécoises avaient un mandat d'arrestation contre lui en lien avec un délit qu'il aurait commis avant son départ. Mourad considère qu'il a dû faire un choix difficile, soit de revenir et de répondre de ses actes ou de rester au Maghreb et risquer d'être recherché par les autorités internationales à l'âge de la majorité. Il est donc revenu au Canada et a été arrêté dès son arrivée.

Après cinq six mois je reçois un appel de ma déléguée puis on me dit qu'on vient de m'attraper pour des [délits] que j'avais fait (...) J'avais laissé des empreintes

digitales (...) Elle [sa déléguée] m'a dit « Y'a des preuves contre toi, soit tu restes là-bas et à dix-huit ans y'aura Interpole sur ton dos qui ira te chercher là-bas, ou sinon tu reviens maintenant, t'auras une peine de deux à trois ans, tu finis ta peine puis c'est ça » J'avais un osti de gros choix à prendre dans ma vie puis... finalement j'ai décidé de revenir (...) on m'a arrêté à l'aéroport

Suite à cette arrestation, Mourad a comparu à la Chambre de la jeunesse et a fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde d'une durée d'environ deux ans, qu'il purgeait au moment de l'entrevue. Un élément significatif pour Mourad en lien avec son expérience en Centre Jeunesse est la période du Ramadan, au début de son ordonnance, tout juste après son retour au Québec.

Ici, je l'ai fait [le Ramadan] une semaine et j'ai lâché. Habituellement on prend le plat du dîner pis du souper on l'emballe pis on le mange après. Eux non, t'as pas le droit de garder le dîner tu manges juste le souper (...) Un p'tit repas froid pour une journée au complet ça a rien à voir de manger juste ça (...) on était quasiment huit arabes dans l'unité tu comprends, on était presque une unité d'arabe (...) parfois ils faisaient une activité de cuisine, on cuisinait pis on mangeait après... Moi je disais « Je veux pas le faire man je fais le Ramadan », (...) Quasiment le deux tiers des gars sont musulmans (...) tu peux changer quelque chose pour nous là

Mourad a également l'impression d'avoir vécu une expérience de discrimination au Centre Jeunesse en lien avec le fait qu'il soit musulman et pratique le Ramadan.

Y'a un autre éducateur (...) il a dit (*prend un accent très québécois*) « Hey c'est quoi s't'affaire-là le Ramadan! Déjà on vous laisse le faire là, on va pas se mettre à mettre des guirlandes partout pis couper le mouton! » (...) c'est une bande de racistes. Je sais c'est quoi le vrai racisme (...) c'est de la discrimination ce qu'ils font

Mises à part ses expériences au Centre Jeunesse, Mourad élabore sur plusieurs événements qui mettent en jeu des rapports de discrimination à son égard, plus

particulièrement de la part de « blancs ». Il mentionne avoir éprouvé beaucoup de haine en lien avec ceux-ci.

(...) dans une unité [de garde], y'avait des gars 18-19 ans pis les gars c'était toute des gros québécois (...) pis ils se foutaient de ma gueule, ils me disaient « sale arabe », « sale terroriste ». À l'école aussi on entendait ça les terroristes c'est les arabes (...) Une fois je me rappelle je suis allé à une patinoire pis là-bas c'est un quartier y'a juste des québécois... On arrive à la patinoire et tout le monde criait tout le monde gueulait, pis j'étais avec ma mère qui est voilée... Tout le monde nous a regardé, tout le monde a arrêté de parler. Ça pour moi c'est une forme de raciste pour moi. Une fois j'avais douze ans, c'était sur le boulevard on arrête au feu rouge et y'a un pick-up qui arrête (...) ma mère dans le temps elle mettait son cellulaire dans son voile (...) y'a un blanc qui passe pis il dit « regarde comment elle garde son cellulaire dans son osti de guenille »

En résumé, les éléments qui ont influencé la trajectoire de Mourad sont les conflits entre ses parents, ses problèmes scolaires qui ont mené à de multiples renvois, l'influence de pairs plus âgés et sa consommation. À cela s'ajoutent le sentiment d'injustice en lien avec l'événement de l'école et des expériences de discrimination à l'école, dans un parc et dans la rue. De plus, Mourad considère qu'il était influençable lorsqu'il était jeune et que ses fréquentations ont joué un grand rôle dans ses agirs délinquants. Par ailleurs, le seul élément qui a influencé sa trajectoire de façon positive est sa participation à une activité sportive. En ce qui concerne le sens qui se dégage de ses agirs délinquants, qu'il motive principalement par les gains financiers qui s'y rattachent, on comprend à travers son discours que sa motivation n'était pas strictement égoïste. Bien qu'il mentionne avoir pensé que l'argent allait le « rendre bien », il désirait en avoir afin d'en remettre à sa mère et ainsi jouer un rôle positif en lien avec les conflits familiaux.

Moi j'avais juste de la merde tu comprends, tout ce qui m'arrivait c'était juste de la merde. Je voulais avoir de l'argent...j'étais influençable, je vais te dire ça, j'étais influençable je me faisais influencer par les plus vieux...L'argent...Je voulais donner de l'argent à ma mère. Faire de l'argent et la donner à ma

mère...Je voulais être bien, je pensais que l'argent allait me rendre bien tu comprends

Ainsi, si bien que ses agirs sont motivés par l'appât du gain, ils représentent pour Mourad un moyen déployé afin d'être plus heureux, de même qu'une opportunité de soutenir sa mère face à ses difficultés financières.

4.4. Trajectoire d'Hassan

Hassan, 15 ans, est né au Québec d'un père d'origine maghrébine et d'une mère native du Québec. Ses parents se sont rencontrés par l'entremise de la sœur de son père qui avait tissé des liens d'amitié avec sa mère. De leur union sont nés cinq enfants, Hassan étant le quatrième. Son père aurait étudié en sciences de la santé au Maghreb ainsi qu'ailleurs en Europe mais ses qualifications n'ont pas été reconnues en terre québécoise. Hassan soulève d'entrée de jeu la difficulté vécue par son père en lien avec l'emploi alors qu'Hassan était enfant, du fait qu'il était d'origine maghrébine.

(...) mon père par exemple, quand on vivait à Québec, je pense il a cherché de la job pendant trois ans (...) Y'a jamais personne qui l'a appelé...Québec, c'est sûr on vit à Québec. La ville de Québec c'est rare que tu vois des arabes...Dans ce temps-là en tout cas. Dans les années 90, début 2000

Quoi qu'il en soit, le père d'Hassan travaille dans une entreprise privée et sa mère dans les services sociaux. En lien avec sa double-appartenance culturelle, Hassan affirme qu'il est « moitié-moitié », ayant tiré de chacune des deux cultures, malgré une position somme toute divisée. Il évoque que le contact avec la culture québécoise a été vécu durement par son père, qui souhaitait transmettre ses racines à ses quatre enfants.

Au début c'était difficile t'sais c'était t'es musulman, musulman, musulman...Mais là c'est rendu qu'il [son père] a compris que je m'en fous...t'sais je suis moitié-moitié. Oui je vais respecter ma religion, même si je la pratique pas. Si je l'aime, je vais la pratiquer, mais tu vois il a jamais forcé mes sœurs à porter le voile. Il a déjà demandé, mais y'ont jamais porté le voile (...) à un moment donné c'est difficile de choisir quand t'es au milieu des deux (...) Ma mère m'a jamais forcé à aller à l'église (...) J'aime pas aller prier à une place et croire en un Dieu pour l'autre. Pour ma mère ou pour mon père (...) J'ai plus commencé à prendre...plus du Québec. Mon père lui il s'est jamais vraiment habitué à ça mais moi je me suis habitué

Dès son entrée à l'école primaire, Hassan a commencé à présenter certaines difficultés. Son dossier d'usager mentionne notamment qu'il éprouvait des problèmes à l'école et avec ses camarades de classe, faisant preuve d'une grande impulsivité et cumulant plusieurs retards sur le plan académique. Vers l'âge de 7 ans, on lui a détecté un dysfonctionnement cérébral. En entrevue, Hassan fait état des moqueries dont il faisait l'objet à l'école, plus particulièrement pendant sa cinquième année, qui semble avoir été significative dans sa trajectoire. C'est à ce moment qu'il a commencé à se battre, en réaction à l'intimidation qu'il vivait à l'école en lien avec ses difficultés d'apprentissage. Non seulement était-il victime de violence physique et psychologique, mais Hassan évoque également que les jeunes de son quartier lui reflétaient cette faiblesse en dehors de l'établissement scolaire, élément qui l'affectait également.

Plus jeune, j'avais mon parc au coin de la rue j'allais tout le temps au parc. Si je me faisais tabasser à l'école...Parfois je me faisais frapper à l'école...Pis quand j'allais le lendemain au parc, ils me le reflétaient encore

Accumulant les moqueries des pairs de son école et de son quartier, Hassan s'est mis à réagir de plus en plus violemment aux différentes agressions. En cinquième année, il a répliqué pour la première fois par la force de ses poings, alors que son meilleur ami était lui aussi la cible de pairs plus âgés.

Comme en cinquième année ils se sont mis à pousser mon ami...Pis ça je vais m'en rappeler toute ma vie parce que c'était la première fois que je me battais...Pis y l'ont poussé vraiment fort pis c'était mon meilleur ami d'enfance. Pis là...je suis venu sur eux, ils se sont mis à trois à me frapper. Pis ils étaient toute en sixième année le pire...Pis je sais pas comment j'ai fait mais je les ai tous battus (...) pis y'en a un y'a mangé toute ce qui m'ont faite subir (...) je lui ai foutu un coup de poing dans face, pis je lui ai cassé le nez faque y [l'école] m'ont renvoyé directement

Suite à ce renvoi, Hassan a recommencé son année dans une autre école qui aurait alors été, selon ses dires, davantage adaptée à ses besoins scolaires. Son dossier d'usager mentionne que ce changement a été bénéfique pour lui mais il aurait très vite recommencé à éprouver des problèmes de motivation et d'apprentissage dans les années suivantes, échouant la fin de son primaire.

À cette période, Hassan nous raconte qu'il était de nouveau victime de violence, au point même qu'un jeune lui a cassé plusieurs dents alors qu'il n'était qu'en sixième année. Il mentionne que le fait d'utiliser une arme tel que l'a fait son agresseur relève de la faiblesse, préférant pour sa part utiliser ses poings.

C'est sûr, y'en avait qui me pétaient la gueule. Y'en a un qui m'a frappé avec un poing américain, toutes mes dents ici (*pointe les dents*) ont été réparées, sont toutes mortes, en sixième année ou secondaire un. T'sais, ça pour moi c'est les faibles

Suite à l'échec de sa sixième année, Hassan intègre une école spécialisée en problèmes d'apprentissage, où il entame son secondaire un avec reprise de sa sixième année. Selon ses dires, c'est à ce moment qu'il aurait expérimenté les agirs délinquants.

Pis après ça j'ai commencé le secondaire à [école secondaire spécialisée en problèmes d'apprentissage] (...) c'est là que ça a toute débuté! (...) La première année était plutôt dure parce, tu arrives avec juste du monde qui font juste ça...y vont pas à l'école, y fument, y chill, y font des délits pis...ça me fait rire parce que j'avais pas tant d'amis qui faisaient des délits (...) des gros délits là moi

j'étais pas au point de voler des autos pis braquer un gars vite fait en rentrant dans l'auto pis le laisser dans un coin...J'avais pas cette mentalité-là (...) Mais tu vas dans ces écoles-là pis tu commences à plus...évoluer dans ta mentalité

Dans l'année suivante, Hassan a commencé à consommer de l'alcool et de la drogue. Il explique qu'il faisait tout ce que les adolescents de son âge font, mais que son père ne le supportait pas.

(...) j'avais commencé à fumer genre en secondaire deux, tu commences à connaître des partys, des jams toute ça...Toute ce que les ados font aujourd'hui là. J'ai commencé à boire, fumer, toutes ces affaires-là que mon père il déteste

On comprend alors qu'Hassan a vécu de la violence à la maison en lien avec ses comportements. Il semble que son père et sa mère usaient de violence physique avec lui, l'adolescent faisant état de deux épisodes pendant lesquels il a « mangé une volée ». Quoi qu'il en soit, son dossier d'usager évoque qu'à ce moment ses parents ont eu recours à un programme enfance-famille qui intervient en période de crise, plus particulièrement en lien avec les problèmes de dépendance d'Hassan. Malgré cette initiative, un signalement à la DPJ a été retenu quelques mois plus tard pour des motifs reliés aux méthodes éducatives de ses parents ainsi qu'aux comportements d'Hassan.

Il aborde le souvenir d'une mesure de placement volontaire, impliquant que ses parents ont accepté qu'il soit placé dans un milieu de réadaptation au Centre Jeunesse. Il est rentré chez lui alors qu'il était intoxiqué et a constaté que toute sa famille du Maghreb était présente. C'est alors qu'on lui annonce qu'il devrait partir avec une travailleuse sociale pour un retrait en centre de réadaptation. Devant l'opposition d'Hassan, des policiers ont été mobilisés pour le transporter à l'établissement.

(...) ils sont venus chez moi, je m'en rappelle, mon père est venu me chercher pis y'avait toute ma famille du [pays du Maghreb]...mes cousins, mes tantes (...) Pis là je m'en va dans la cuisine, y'a une madame de la DPJ (...) je m'asseois...Là ils me disent que je vais être placé là-bas. Là mes parents ils viennent, là ils me disent c'est un placement volontaire (...) y'avait cinq policiers (...) Ça a brassé un peu...finalement ils m'ont amené. Pis c'est ça, je suis resté là-bas

En lien avec ce tournant dans la vie d'Hassan, il explique que sa mère était ouverte à l'intervention de la DPJ mais que son père était plutôt réactionnaire. L'adolescent mentionne que cela était vécu par son père comme une intrusion à sa vie privée, évoquant la différence culturelle.

Ma mère était grande ouverte, elle trouvait que c'est la meilleure chose qui existe, mon père je pense il l'aimait pas [la travailleuse sociale], il disait « arrête de fouiner là, arrête de vouloir tout savoir dans nos vies...tu t'occupes de lui. Il consomme, il fait ci il fait ca c'est tout...Pas besoin de savoir plus »

En entrevue, il parle avec beaucoup d'émotion de la réaction de ses parents à ses agirs délinquants. Il affirme être le « mouton noir » de la famille, même si son petit frère verse également dans la criminalité. Il ressort qu'Hassan regrette amèrement d'avoir fait honte à son père et que les agirs délinquants représentent un manque de respect à l'égard de sa famille.

(...) que tu sois québécois ou arabe, c'est dur pour la famille. Je suis le mouton noir, même si mon p'tit frère, il fait le con (...) Mon père a eu le goût de...un peu me renier. T'sais ton gars il fume, il boit, c'est les premières choses qu'un musulman doit pas faire...il vole (...) j'ai fait pleurer mon père comme personne a jamais fait pleurer mon père...Pis...ça c'est la chose que toute les gars ici [établissement où il purge son ordonnance de mise sous garde], ils devraient remarquer (...) On est toute des jeunes qui ont fait honte à leur famille...C'est une ostie de honte là, c'est manquer de respect total je le sais. Malheureusement c'est plus fort que nous, je sais pas pourquoi

Ainsi, on comprend que les sentiments de honte et le manque de respect que les agirs délinquants incarnent sont significatifs pour Hassan en lien avec ses relations familiales. Toutefois, il semble qu'il ait du mal à se contrôler. Hassan a donc été hébergé en centre de réadaptation pendant plus de cinq mois. À sa sortie, il mentionne

que la « rue » a influencé sa trajectoire de façon significative. La « facilité » à se procurer de la drogue et à commettre des délits aurait eu raison de ses agirs.

Toutes les possibilités dehors...de consommer, de faire des délits toute ça...c'est trop facile. Toute est gratuit, le buzz, l'alcool

Par ailleurs, le « quartier » ressort dans le discours d'Hassan comme un lieu où l'on doit se défendre, être fort, ne pas « s'écraser ». Il aurait été en contact des membres de gang de rue mais affirme ne pas faire partie d'un groupe criminalisé. Hassan mentionne plutôt que les contacts rencontrés dans son quartier lui ont donné accès à des armes.

D'où je viens dans mon quartier si tu t'écrases t'es une tapette. Dans tous les quartiers de Montréal c'est la même affaire, si tu t'écrases, t'es une tapette. Tout le monde dans le quartier va te le faire refléter à tous les jours (...) T'sais tu connais quelqu'un qui connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un...pis tu te retrouves avec une arme. Tu viens à en connaître du monde à la fin (...) J'ai jamais vraiment représenté la couleur de mon quartier mais (...) Je sais pas si tu connais les HLM en face de [école secondaire à Montréal] (...) juste dans ces HLM-là côté gauche c'est rouge, côté droit c'est bleu. J'habite juste à côté de là faque...dans mon quartier c'est pas mal mélangé

Il mentionne à plusieurs reprises que les armes lui permettent de se protéger, comme s'il se sentait menacé. Un jour, la mère d'Hassan a trouvé une arme à feu sous son oreiller. Voulant le protéger, elle s'est débarrassée de l'arme en question.

(...) ma mère a vient dans ma chambre a voit sous l'oreiller (...) elle sort ça et me pointe ça comme ça (mime le fusil pointé dans son visage) elle me dit « c'est quoi ça? » (...) Elle l'a jeté à terre pis a l'a continué à me frapper (...) elle s'en est débarrassée

Alors âgé de 15 ans, malgré les tentatives de sa mère d'Hassan pour dissimuler les preuves de ses agirs, il est arrêté sous différentes accusations. Il aurait alors fait l'objet de sanctions extrajudiciaires et d'une probation d'environ un an assortie d'un suivi.

Quelques semaines après cet incident, il a de nouveau été arrêté et a plaidé coupable à plusieurs chefs d'accusation. Le dossier d'usager d'Hassan souligne que les délits ont été perpétrés en l'espace de moins d'un mois.

En résumé, le lourd passé d'intimidation et de violence à l'école, dès le primaire, en lien avec ses difficultés d'apprentissage est un élément important dans la trajectoire d'Hassan. Ces expériences ont entraîné un besoin de se défendre et d'utiliser la violence pour arriver à ses fins. Parallèlement, Hassan vivait des difficultés d'apprentissage qui avaient un impact sur son attachement scolaire. S'ajoutent à cela un réseau de pairs consommateurs et criminalisés dans le quartier où il a grandi ainsi que ses problèmes de consommation. Lorsque questionné sur des éléments qui ont influencé de manière positive sa trajectoire, Hassan mentionne le fait de pratiquer un sport et d'aller à la mosquée pour prier. Par ailleurs, Hassan motive ses agirs délinquants par son désir de faire de l'argent, qu'il justifie par son besoin de consommer de la drogue. Toutefois, il mentionne également qu'il prévoyait utiliser sa richesse pour permettre à ses parents d'être « en paix » avec l'argent, en payant toutes leurs dettes.

Je paierais tout ce qu'il y a à payer pour les dépenses de mon père et de ma mère, je payerais toute ça, pour que les deux soient en paix avec l'argent

De plus, Hassan situe également ses agirs délinquants dans une réponse à sa colère envers la société. Il reste vague sur la nature de cette colère, mais on comprend qu'il vit un certain sentiment d'injustice. Qui plus est, il ramène souvent l'idée qu'il faut « se battre » dans la vie, au sens propre comme figuré.

4.5. Trajectoire d'Hanif

Hanif, 15 ans, est né au Québec d'une mère québécoise « native » et d'un père maghrébin. Sans avoir été questionné sur le sujet, Hanif s'est comparé à son frère plus vieux qui a également eu des démêlés avec la justice. Il nous a expliqué qu'ils n'avaient pas le même réseau de pairs, mais qu'ils ont tous deux subi l'influence du « quartier » et connu les mêmes difficultés économiques. Il semble que son grand frère ait été « plus actif » que lui sur le plan des agirs délinquants, mais qu'Hanif a été « attrapé » pour des délits moins graves. Il ajoute à la comparaison que son frère n'a pas le même parcours scolaire et qu'il est en quelque sorte plus violent et impulsif que lui.

Mon frère pis moi on est pas la même affaire (...) Dans le sens que mon frère a commencé plus jeune que moi mais mon frère a été plus intelligent que moi. Moi je me suis pas fait attrapé pour plein d'affaires, mais pour des affaires stupides je me suis fait attrapé (...) C'est mon frère, lui aussi a vécu la même affaire que moi....Le même quartier. Ma mère a pas d'argent. On va le faire notre argent, on va pas attendre que ça pousse dans les arbres...Sauf que y'est pas allé à l'école...Lui y'est en secondaire trois pis y'a dix-huit (...) Moi je suis capable des fois de laisser des affaires passer...Mon frère là...Touches le, il te défonce. Il niaise pas

L'influence du quartier dont Hanif fait état entre en ligne de compte dans son discours vers l'âge de cinq ans. Des jeunes plus âgés résidant dans le même HLM, qu'il nomme ses « frères » mais qui n'ont pas de lien de parenté, s'occupaient de lui. Il raconte qu'ils le « sortaient », l'amenaient au parc d'amusement et chez le coiffeur. Hanif va même jusqu'à affirmer que « les grands » l'ont « élevé » d'une certaine manière, lui ayant inculqué les valeurs de la famille, de l'argent et du respect. Soulignant que le contexte du quartier est propice aux agirs délinquants, il défend que ces adolescents ne sont pas fondamentalement mauvais, mais plutôt qu'ils font de mauvais choix, faute d'alternatives.

Y'a trois choses dans la vie que tu peux pas niaiser : La famille, l'argent, le respect. Si tu niaises avec une de ces trois affaires-là t'es stupide. C'est comme ça qu'on m'a élevé. Les grands, ils m'ont élevé comme ça (...) Ils m'ont appris ce qui est bon, pas bon... T'sais c'est sûr par contre que y'a un contexte mettons de faire des délits. T'as le contexte mais yo...c'est pas des mauvaises personnes. À 19 ans c'est rare que t'as envie de chill avec des p'tit de 5 ans pis l'amener à La Ronde, chiller avec tes amis. Pis...eux y m'amenaient. Ils m'amenaient à La Ronde, au coiffeur (...) C'est pas des mauvaises personnes pour vrai. C'est des personnes qui font des choix parce qu'ils ont pas le choix

Hanif caractérise ce quartier où il a grandi comme un « milieu où les gens veulent de l'argent ». Quoiqu'il en soit, il confie qu'il était très jeune lorsqu'il s'est fait prendre pour la première fois. Son dossier d'usager fait mention que des comportements problématiques ont été déclarés par le personnel scolaire à partir de la troisième année du primaire. Hanif évoque avoir été suspendu de l'école à quelques reprises à partir de la quatrième année, pour des batailles et des « insultes » envers le personnel. L'adolescent se serait fait expulsé à de nombreuses reprises.

Hanif situe ses premiers agirs délinquants au moment où il a commencé à être conscient de la pauvreté qui frappait son entourage. Il avoue avoir été conscient en bas âge mais il semble que lorsqu'il l'a compris, l'argent est devenu un facteur lié au fait d'être heureux.

Quand j'ai commencé à comprendre c'était quoi la pauvreté...j'ai commencé à comprendre c'est quoi tu comprends. Quand j'étais p'tit là, même si j'étais pauvre j'étais heureux. Je jouais à la X-Box ou au Nintendo...j'étais chez moi (...) Avant ça, t'as des joies chez toi, t'as des amis

Selon ses dires, ce serait à l'âge de huit ans qu'il aurait été en contact avec les policiers pour la première fois. Il aurait agressé un camarade parce que ce dernier avait « poussé » sa petite sœur. Il confie qu'à ce moment, il n'avait qu'une seule idée, « défoncer sa tête ». Hanif banalise ce geste et l'intervention policière qui s'en est suivie.

J'avais huit ans, la première fois (...) ils ont appelé chez moi. J'ai péti le crâne d'un gars avec une pelle (...) Je jouais au Nintendo quand ils sont arrivés (...) « Mon jeune garçon tu sais que tu dois pas...faire ça! », « Ça pourrait t'amener des problèmes! »...Je me rappelle encore de qu'est-ce qui me disaient (...) juste je me foutais de sa gueule. À huit ans tu penses pas à ça...tu t'en fou de ce qui dit à huit ans tu veux juste retourner jouer au Nintendo

Questionné sur la réaction de ses parents à cet événement, il évoque que sa mère avait très mal réagi à cette violence mais que son père avait été plus indulgent en comparaison des autres « conneries », considérant qu'Hanif avait agi pour protéger sa petite sœur. Il mentionne à plusieurs reprises le fait qu'il doive veiller sur elle, notamment dans le bloc HLM dans lequel réside sa famille. Hanif mentionne que les policiers y effectuent une surveillance accrue et que l'endroit accueille parfois des personnes, intoxiquées sur des drogues dérivées de la cocaïne, qui y laisse leurs résidus de consommation.

(...) La seule affaire c'est la police, elle est toujours là. C'est incessant, incessant...Pis un affaire que j'aime pas c'est qui y'a plein de crack head, c'est dégueu. C'est dégueu là, j'aime pas ça (...) Des fois on les retrouve dans les garages, dans l'entrée du bloc, dans les escaliers des fois ils sont en train de dormir (...) Moi j'aime pas ça parce que y'a des seringues partout ça peut être dangereux pour ma p'tite sœur...Si elle descend l'escalier pis je la vois pas...Elle peut descendre et mettre ça sur son doigt là...J'aime pas ça pour ça...On a déjà dit aux gens de pas laisser leurs affaires. Yo moi je m'en fou là je vais le frapper. Laisse pas tes affaires...Tu peux pas faire ça...c'est quand même chez moi

Par ailleurs, ce serait davantage sur la question de la consommation de drogue et d'alcool que le père d'Hanif aurait été intolérant, considérant que cela est proscrit par l'islam. Quoi qu'il en soit, Hanif confie avoir été battu par son père lorsqu'il dérogeait aux règlements. Il ajoute toutefois qu'il considère que cette pratique éducative est appropriée considérant que le fait d'« avoir mal » permet l'apprentissage. Il semble que les autres sanctions n'ont pas cet effet sur lui.

Les père arabes sont plus strictes et plus boqués, sont toute plus que les autres (...) Ils sont plus chill que les autres, quand ils veulent, mais sont les plus boqués quand ils veulent, les plus sévères (...) quand j'étais petit, je mangeais des volées à cause que j'écoutais pas (...) C'est bon aussi. C'est pas vrai que tu dois pas taper tes enfants. Moi aussi si mon fils il niaise trop là...Y'a des limites aussi (...) Parce que si t'as pas vraiment mal ça te fait pas vraiment quelque chose. T'apprends pas vraiment...C'est comme si tu voles un dépanneur pis la seule conséquence que t'as c'est que le chinois y'a couru après toi pendant deux rues...T'sais, tu t'en calice un peu là y'a couru après toi. T'as toute l'argent pis toute, tu t'en calice qu'il ait couru après toi

Hanif raconte que sa deuxième expérience avec les policiers, alors qu'il était âgé de 11 ans, s'est soldée par une arrestation et une ordonnance de probation. Il se promenait dans son quartier et commettait différents délits avec un groupe de jeunes qu'il qualifie de « gang de rue ». Il se vante d'avoir eu en sa possession un fusil à plomb et ajoute que cette arme peut tuer s'il elle est utilisée près de la cible.

Je me promenais avec des amis. On était déjà une p'tite gang déjà...T'sais on faisait des affaires on volait...on vendait...On était jeune pis on avait des guns...Pas des vrais guns mais des guns à plomb...Yo...des grosses balles (...) De proche, je peux te tuer

En lien avec cette situation, son dossier d'usager fait état de sanctions extrajudiciaires pour un délit en lien avec la drogue. Quoi qu'il en soit, ses comportements à l'école étant problématiques, un signalement à la protection de la jeunesse aurait alors été retenu. De plus, mis à part ses comportements à l'école, Hanif confie avoir été à ce moment de plus en plus actif dans la rue. Il évoque qu'il fréquentait des pairs affiliés à un gang de rue de son quartier et se considère comme un membre à part entière. Néanmoins, l'aspect territorial de son affiliation prend une grande importance dans son discours, davantage que l'allégeance en soi.

En lien avec le milieu, Hanif évoque que l'argent représente un élément central dans ce milieu criminalisé, voire identitaire. Bien qu'il semble d'entrée de jeu valoriser

l'affiliation, il mentionne que son besoin d'argent est justifié par le fait qu'il ne veut pas en demander à sa mère et qu'il a « beaucoup de besoins ».

C'est un milieu où... tout le monde fait ça tu comprends. Nous on pense pas à ça, on pense à nous. On pense pas qu'on est criminel. On pense que yo, on a besoin d'argent parce qu'on a pas le choix (...) Faire de l'argent, c'est ça qui nous importe. On se voit pour faire de l'argent, on vit pour faire de l'argent, je vivrais pas pour d'autre chose honnêtement. Ramener l'épicerie chez moi, que ma mère a pas besoin de payer (...) Pas faire payer pour mes affaires. Ma mère a pas beaucoup d'argent pourquoi je lui demanderais beaucoup. Pis moi j'ai beaucoup de besoins

Rapidement alors qu'il intègre le secondaire, Hanif s'engage dans des délits de différents niveaux de gravité. Son dossier d'usager mentionne qu'il reçoit alors des services en vertu de la LPJ. Malgré cela, ses troubles de comportement perdurent et s'intensifient, jusqu'à son arrestation l'été suivant sous différentes accusations qui ont entraîné l'ordonnance de mise sous garde dont il faisait l'objet au moment de l'entrevue.

En somme, les éléments qui teignent la trajectoire d'Hanif sont les difficultés économiques vécues parallèlement à ses nombreux « besoins », le quartier dans lequel il a grandi, ses « frères » plus âgés engagés dans des agirs délinquants, ses mauvais comportements à l'école ayant menés à de multiples renvois et son contact avec les gangs de rue. Par ailleurs, Hanif évoque que le fait d'aller à l'école représente un élément positif pour le maintenir sur le « bon chemin ». Les agirs délinquants d'Hanif sont de nature et de gravité variées et motivés par l'argent, avec lequel il entretient un rapport particulier. Il y revient à plusieurs reprises lors de l'entrevue et cet élément nous semble central dans les expériences qui constituent sa trajectoire. Il justifie son besoin d'argent par le fait qu'il éprouve plusieurs besoins matériels et qu'il ne veut pas demander de l'argent à sa mère. Il voudrait pouvoir lui venir en aide financièrement. Toutefois, il ressort également de son discours l'impression qu'il n'« a pas le choix »

de commettre des délits pour se procurer cet argent et qu'il l'associe au fait d'être heureux.

Les trajectoires sociales d'Abed, Wissem, Mourad, Hassan et Hanif ont été élaborées dans un souci de garder une grande proximité à l'égard de leur discours. Elles nous ont permis de dégager plusieurs éléments intéressants en lien avec leurs expériences et leurs perceptions. Le chapitre suivant (Chapitre 5) dévoile l'analyse transversale des cinq trajectoires ainsi que la discussion de ces résultats.

CHAPITRE V

ANALYSE TRANSVERSALE ET DISCUSSION

La lecture transversale effectuée dans le cadre de notre démarche analytique, détaillée au chapitre 3 (Point 3.4 – Traitement et analyse de données), consistait à dégager des éléments récurrents ou communs à toutes les trajectoires étudiées. Ainsi avons-nous été en mesure de soulever des éléments qui ont influencé la trajectoire sociale de l'ensemble ou une majorité de nos participants en lien avec leurs actions déployées, plus particulièrement les agirs délinquants. Cette section traite des observations sur les expériences vécues par les jeunes visés avec les différentes sphères de socialisation qui composent leur environnement: la famille, le quartier et le réseau social, les institutions et la société québécoise envisagée sous l'angle des expériences d'intégration et de discrimination. Contrairement au chapitre 4 (Résultats) qui présente les résultats selon une chronologie des événements pour chacun des jeunes, cette section adopte un angle davantage descriptif, divisée selon les catégories formelles qu'ont incarnées les sphères de socialisation dans le cadre de notre analyse. Nous y avons inséré des informations nouvelles appuyées par les propos de nos participants, données qui n'ont pas nécessairement été soulevées dans la présentation des trajectoires sociales. En effet, si la mention de certains éléments ne semblait pas significative à l'analyse de chacune des trajectoires, la récurrence de ces données supplémentaires constatée lors de notre analyse transversale s'est avérée pertinente pour la discussion des résultats. De plus, nous avons bonifié l'analyse présentée dans cette section par des liens avec la littérature sur le sujet, tant celle relevée dans notre recension que de nouvelles sources appuyant nos observations. Il est important de spécifier que notre démarche ne visait pas à dresser

un portrait problématisant de l'agir délinquant des jeunes d'origine maghrébine au Québec. Ainsi, nous avons tenté, tout au long de la démarche, de contraster nos observations avec des éléments positifs, des forces, des ressources et stratégies déployées par les jeunes concernés. Cette analyse nous a permis de dégager des hypothèses, des questions et des pistes de recherche et d'intervention qui seront reprises et présentées en conclusion de ce mémoire. Considérant que l'ensemble de notre échantillon a soulevé des thèmes de manière récurrente dans chacune des sphères de socialisation, l'ordre de présentation des résultats n'est pas lié à l'importance de ces dernières. Nous aborderons en conclusion de cette section le sens qui s'est dégagé, de manière générale, du discours de nos répondants en lien avec leurs agirs délinquants.

5.1. La famille : Enjeux migratoires et solidarité

La pauvreté qui frappe les familles ressort comme une réalité vécue par l'ensemble de nos répondants. D'entrée de jeu, il nous a été donné de constater que leurs parents n'ont pas pu intégrer au Québec les professions pour lesquelles ils se sont qualifiés dans leur pays d'origine, bien que celles-ci nécessitent souvent des études supérieures. Cet élément appuie les travaux de Chicha et les données du dernier portrait statistique du MICC (2010) à l'effet que les immigrants d'origine maghrébine sont très scolarisés, mais sont confrontés à un taux de chômage quatre fois supérieur à la population en général (28% contre 7%) (MICC, 2010). Les parents de nos répondants ont intégré des métiers qui leur permettaient d'acquérir un salaire rapidement pour subvenir aux besoins de leur famille, souvent nombreuse et nouvellement établie au Québec. Les pères (père de Mourad, Hassan et Hanif) se sont orientés dans des métiers manuels. En ce qui concerne les mères, une majorité (mère d'Abed, Wissem, Hassan et Hanif) travaille dans le domaine de l'éducation. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que les compétences éducatives sont reconnues par le gouvernement provincial dans le

cadre des démarches de validation des diplômes et de l'expérience. Aux problèmes reliés à la *reconnaissance des acquis et des compétences*⁴⁶ (coûts, délais, lourdeur des démarches, etc.), s'ajoutent les difficultés d'intégrer le marché du travail québécois. Si nos constats consolident les statistiques reliés à l'emploi des maghrébins dans la province, nous n'écartons pas l'idée que les parents de nos répondants aient fait l'objet d'une discrimination de nature systémique. Rappelons que le père d'Hassan n'aurait reçu aucun appel d'employeurs en trois ans malgré des qualifications et une expérience de travail recherché au Québec, situation que le jeune justifie par le peu d'« arabes » dans la ville de Québec. On peut se demander si les problèmes reliés à l'intégration des parents d'origine maghrébine sur le marché du travail au Québec influencent les perceptions de leurs enfants à l'égard du marché de l'emploi et de leur capacité à y accéder. La situation de leurs parents reflète que même s'ils obtiennent un diplôme, ils seront confrontés à des difficultés pour obtenir un emploi dans leur domaine.

Par ailleurs, l'idée d'avoir beaucoup d'argent demeure une préoccupation centrale pour nos répondants. Toutefois, lorsque nous approfondissons sur les raisons qui motivent cet élément, Wissem, Mourad, Hassan et Hanif mentionnent que l'argent leur permettrait d'aider leurs parents financièrement, et ce bien avant de nommer leurs besoins personnels. Non seulement nos répondants souhaitent supporter leurs parents financièrement, mais le support affectif de ces derniers (particulièrement les mères) ressort comme inconditionnel à l'égard de leurs enfants, nonobstant les délits commis. Ainsi, contrairement à l'idée défendue par certaines théories américaines (notamment de la désorganisation sociale) à l'effet que les jeunes issus de l'immigration engagés dans la délinquance ont vécu une rupture de la solidarité au sein de la famille et de leur communauté d'origine, nous avons plutôt constaté que nos répondants valorisent

⁴⁶ La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle et technique est basée sur une démarche qui permet à l'adulte de faire reconnaître officiellement (par exemple par un diplôme ou un bulletin), les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail, en fonction d'un programme d'études (Source : <http://reconnaissancedesacquis.ca/>, site consulté le 13 novembre 2015)

largement les relations familiales et le soutien mutuel des membres de leur famille. De plus, la totalité de notre échantillon dit avoir été élevé par plusieurs « mères » ainsi que par des « frères » plus âgés, insistant sur l'effet positif de ces liens sociaux sur leur trajectoire. Si l'on se fie aux statistiques évoquant les pays de provenance des nouveaux arrivants au Québec, une majorité provient de sociétés qui portent des valeurs collectivistes. C'est le cas des familles d'origine maghrébine, mais également des familles arrivées de pays afro-antillais et latino-américains. Pour Gaillard, Hamel et Brisebois (2011), « (...) les sociétés collectivistes se fondent pour la plupart sur des valeurs de conformité, d'autorité et de respect des obligations, particulièrement envers la famille » (Ibid., p.89). Quoi qu'il en soit, si d'un point de vue culturel l'organisation sociale des familles au Maghreb met de l'avant un régime qui tend vers le patriarcat (Lacoste, 1995), il semble que le parcours migratoire ait transformé les rapports entre les parents et les enfants, de même que les rôles de chacun des membres de la famille de nos répondants. Nous avons constaté que la migration de leurs parents a influencé certains aspects associés à la culture et au pays d'origine. À ce sujet, les jeunes de notre échantillon ont tous soulevé l'absence de leur père ou leur manque d'implication dans l'éducation et les soins aux enfants. Il ressort de leur discours que cet élément a influencé leur trajectoire, comme c'est le cas pour Wissem qui a confié avoir beaucoup souffert du manque de son père au sein de la famille. Il semble que les mères de nos jeunes exercent un rôle central à l'égard de l'éducation et les soins aux enfants, qui plus est en lien avec les revenus des ménages et la gestion du budget au quotidien. La littérature évoque que les modèles familiaux préconisés en terre québécoise contrastent parfois avec les modèles que les nouveaux arrivants ont connus dans leur pays d'origine. Le choc vécu en lien avec la transformation des rapports familiaux serait d'autant plus important lorsque la famille provient de sociétés où l'autorité du père prime sur les droits des autres membres de la famille ou des sociétés qui tolèrent davantage les punitions corporelles (TCRI, 2011). La confrontation des parents aux modèles parentaux québécois et aux approches éducatives mises de l'avant au Québec peut entraîner une perte de leurs repères quant à leur rôle parental et la façon de

l'exercer (Ibid.). Hassan et Rousseau (2009) évoquent que les parents peuvent se sentir incompetents parce que des méthodes qu'ils pensaient adéquates sont jugées désuètes dans la société d'accueil, voire répressibles. Quoi qu'il en soit, une majorité de nos répondants ont confié avoir vécu de la violence physique en termes de pratiques éducatives, majoritairement de la part de leur père. Parallèlement, les jeunes ont soulevé que leur père vivaient mal l'intervention des travailleurs sociaux auprès de leur famille. On pourrait penser que les pères maghrébins voient en l'intervention du Centre jeunesse une remise en question de leur autorité, de même que des méthodes éducatives auxquelles ils ont eux-mêmes été exposés dans leur pays d'origine. La représentation des pères maghrébins ayant immigré dans la province ainsi que leur perception des institutions se dégagent comme des pistes intéressantes à explorer.

Cela nous amène à aborder un autre élément fortement représenté dans notre échantillon, à savoir l'expérience des conflits familiaux. Si les parents d'Abd se sont séparés à la naissance, les parents de Wissem se sont séparés dans un climat de violence psychologique alors qu'il faisait son entrée au secondaire. Rappelons que Mourad, Hassan et Hanif ont également confié vivre de nombreuses « chicanes » à la maison, bien que leurs parents soient toujours ensemble. Si l'on peut rattacher l'expérience des conflits familiaux à une majorité des jeunes contrevenants du Québec, toutes ethnies confondues (Toupin, Pauzé, Lanctôt, 2009), il ressort que ces conflits entre les parents, de même qu'entre les parents et les enfants, relèvent particulièrement des divergences culturelles dans les familles de nos répondants. Entre les parents, ils concernent généralement l'éducation des enfants. Entre les parents et les enfants, les attentes parentales, la consommation de drogues et les agirs délinquants sont mis en cause par les jeunes visés. Pour situer ces conflits avec leurs parents, Wissem, Mourad, Hassan et Hanif ont tous mentionné le fait que leur père et leur mère vivaient plus de difficultés qu'eux à s'intégrer dans la société québécoise. Moro (2010) affirme à cet effet qu'« En situation transculturelle, la transmission [culturelle] est nécessairement plurielle : les parents et leurs adolescents doivent apprendre à se construire dans la diversité, le

multiple, souvent le conflit » (Ibid., p.177). Perreault et Bibeau (2005) soulèvent que le principal point de friction entre les enfants issus de l'immigration et leurs parents se situe au croisement des valeurs familiales et des valeurs publiques de la société d'accueil. Le rapport avec la société québécoise aurait été problématique pour les pères d'Hassan et Hanif, d'autant plus que les jeunes ont adopté des comportements (consommation de drogues et d'alcool) qui sont proscrits par l'islam dont ils sont pratiquants. L'enjeu culturel a également été soulevé par Abed en regard des conflits avec son père, plus particulièrement sur le plan des valeurs. Pour Wissem, les conflits avec sa mère ont émergé de son rôle d'« homme de la maison », qui s'est imposé comme une contrainte issue de son héritage culturel, mais qu'il a peiné à honorer. Dans cette même lignée, les parents de Mourad, Wissem et Hanif les ont envoyés au Maghreb avec l'espoir que cela aurait un impact positif sur leur trajectoire. Notons qu'il s'agit là d'une stratégie de la part des parents qui voient en un retour aux sources une avenue salvatrice. On pourrait penser que le contact avec le pays d'origine et sa culture, de même que les liens avec la famille élargie, s'inscrivent dans un registre de « rééducation » aux yeux de ces parents. Il aurait été intéressant d'explorer avec eux s'ils voient en la culture québécoise un cadre favorisant l'agir délinquant, ou alors s'ils manquent de confiance à l'égard des institutions qui prennent en charge leurs enfants. Rappelons qu'Abed, qui n'est jamais allé au Maghreb, a affirmé avec conviction que sa trajectoire aurait été toute autre s'il avait grandi là-bas, qu'il aurait pu être avocat. Certains auteurs évoquent qu'il peut arriver que des parents issus de l'immigration ne voient pas en quoi les valeurs d'un pays d'accueil donné sont adéquates pour le développement de leurs enfants, impliquant du même coup un repli sur les valeurs d'origine (Bérubé, 2004; Gaillard, Hamel et Brisebois, 2011). Ce repli identitaire, caractérisé par la volonté de conserver des paramètres semblables à ceux du pays d'origine, permettrait, aux yeux des parents, de transmettre ce qu'ils jugent adéquat pour leurs enfants (Bérubé, 2004; Gaillard, Hamel et Brisebois, 2011; TCRI, 2011). Ces éléments s'ajoutent aux observations de Daher (2003) au sujet des parents maghrébins immigrés au Canada qui, victimes de discrimination, opèrent d'un repli sur

leur culture d'origine. Nonobstant les raisons justifiant le repli des parents, quels en sont les impacts sur la trajectoire des jeunes? Certains écrits soulèvent qu'il instaure une distance culturelle entre les parents et leurs enfants, vécue par ces derniers comme un tiraillement de nature identitaire : Les jeunes issus de l'immigration peinent à s'identifier à la société d'accueil, de même qu'à la société d'origine (Bérubé, 2004; Malewska-Peyre, 1993). Les malaises vis-à-vis de ce tiraillement amèneraient certains d'entre eux à se positionner à trouver un équilibre dans la marginalité (Malewska-Peyre, 1993; Samaniego et Gonzales, 1999 dans Gaillard, Hamel et Brisebois, 2001; Perrault et Bibeau, 2005).

En somme, les éléments qui ont influencé la trajectoire de nos répondants en lien avec la famille sont les difficultés socio-économiques, la transformation des rapports familiaux et des rôles en contexte migratoire ainsi que les conflits familiaux, qui sont particulièrement reliés aux divergences culturelles (entre les enfants et les parents de même qu'entre les pères et les mères). En revanche, la solidarité au sein de leur famille, qui se traduit par un soutien inconditionnel de leurs parents malgré leurs agirs, ainsi que le fait d'avoir été « élevés » par plusieurs mères d'origine maghrébines de leur quartier, ressortent du discours des jeunes comme des éléments ayant influencé leur trajectoire de manière positive.

5.2. Le « quartier », « la rue » et le réseau social : Des appartenances multiples

Les jeunes de notre échantillon ont tous grandi dans les mêmes arrondissements de Montréal et le « quartier », ou la « rue », s'est révélé un élément significatif pour une majorité d'entre eux. D'emblée, étant donné les difficultés économiques de leurs parents, les familles de nos répondants se sont établies dans des milieux plus défavorisés. On peut donc se demander si la pauvreté représente un facteur nuisible à l'intégration. Néanmoins, si un faible revenu familial entraîne généralement la

recherche de loyers moins dispendieux, il semble que la pauvreté ne soit pas l'unique facteur entraînant ce choix d'arrondissements. En effet, les quartiers en question sont caractérisés par une forte densité ethnique. Selon Gaillard, Hamel et Brisebois (2011), les familles issues de l'immigration auraient « naturellement » tendance à se regrouper selon leur origine afin d'éviter de perdre leur repères culturels, rappelant la notion de repli culturel soulevée plus tôt. Le fait de s'établir dans ces quartiers leur permettrait de vivre moins abruptement les chocs relatifs à la barrière du langage et la discrimination (Ibid.). Dans une perspective sociologique, l'aménagement des personnes issues de l'immigration dans des quartiers spécifiques pourrait représenter un repli communautaire « par défaut », du fait que ces zones affichent des loyers moins coûteux. De ce fait, pouvons-nous affirmer qu'il existe une certaine forme de ségrégation urbaine des minorités ethnoculturelles à Montréal, qui s'apparenterait à celle qui s'opère en France depuis plusieurs années? Quoi qu'il en soit, il ressort du discours de nos répondants qu'ils vouent un attachement particulier à leur quartier de résidence, dans lequel ils ont développé de fortes appartenances. Tous ont mentionné le fait qu'ils « traînaient dans la rue » ou dans leur quartier: Pendant et après les heures de cours pour Wissem, Mourad et Abed ou après l'école pour Hassan et Hanif. Selon Perreault et Bibeau (2003), « le quartier constitue le principal ancrage symbolique » des jeunes issus de l'immigration, représentant « la marque distinctive de leur citoyenneté urbaine » (Ibid., p. 319). Les auteurs évoquent que la manière dont ils occupent l'espace urbain appose en quelque sorte « un sceau à leur identité d'appartenance » (Ibid.).

Si le quartier joue un rôle clé sur leurs appartenances, nous comprenons que la rue est, pour nos répondants, un lieu où pourrait s'actualiser leurs agirs délinquants. L'influence des individus qui la fréquentent joue un rôle clé sur leurs actions déployées. Wissem évoque que tous les jeunes de son quartier « veulent la même chose », c'est-à-dire de l'argent, de sorte qu'il « n'a pas le choix de tenir son bout ». Cette affirmation est confirmée par Hanif qui mentionne que son quartier est un milieu où « tout le monde

le fait », ou un « milieu où les gens veulent de l'argent ». Ainsi, il ressort que les agirs délinquants représentent pour eux comme une sorte de fatalité relative aux difficultés économiques de l'entourage entraînant une volonté générale de faire de l'argent, parallèlement à l'impression qu'il n'y a pas d'alternatives possibles. Toutefois, les jeunes qui résident dans ces quartiers n'empruntent définitivement pas tous la voie de l'illégalité pour parvenir à leurs fins. On se demande donc ce qui les différencie de nos répondants. Le « quartier » ressort dans le discours d'Hanif et d'Hassan comme un lieu où l'on doit se défendre, être fort et ne pas « s'écraser ». Tous ont eu accès à des armes à feu et certains, comme Abed, Wissem et Mourad, ont été initiés à des délits d'une certaine gravité par l'entremise de pairs qui fréquentent le quartier. Ces constats alimentent la théorie de l'association différentielle mise de l'avant par Sutherland (1924), selon laquelle les comportements délinquants sont appris, par des processus de communication, d'interaction et ultimement par association avec des pairs délinquants.

À la lumière de ce qui précède, le contact avec les « gangs de rue » est un des éléments les plus récurrents dans le discours des jeunes de notre échantillon. En effet, tous les répondants ont affirmé transiger de près ou de loin avec ce milieu. Si Abed, Wissem et Hanif se disent littéralement affiliés à un gang de rue, Mourad et Hassan confient avoir des contacts avec des membres, sans toutefois se définir comme tel. Bien que Mourad ne se dise pas « membre » d'un gang de rue, son groupe de pairs tel qu'il le décrit (son « gang d'arabes ») s'apparente largement à ce que l'on pourrait définir de gang de rue, considérant l'aspect identitaire entourant la commission des délits. Abed et Wissem mentionnent être affiliés à un certain groupe alors qu'Hanif porte plutôt allégeance à un autre. Dans le cas d'Abed, il a lui-même approché un membre pour s'informer sur des moyens illégaux de faire de l'argent, étant attiré par ce milieu criminel. Par ailleurs, l'aspect territorial relié à l'affiliation et la loyauté sont des thèmes qui ressortent à plusieurs reprises dans le discours de nos répondants pour qualifier le contact avec ces groupes marginaux.

Selon le *Canadian Policy Survey On Youth Gang* (2002), les jeunes de minorités ethnoculturelles seraient fortement représentés dans les activités liées aux gangs de rue au Canada. Toutefois, nous pensons que ce constat doit être considéré avec vigilance, considérant l'absence de consensus en lien avec l'identification des jeunes affiliés à ce milieu criminalisé. Plusieurs auteurs qui se sont penchés sur le phénomène des gangs de rue au Québec établissent des liens entre l'appartenance culturelle des membres et l'affiliation (Brunelle et Cousineau, 2005; Hébert, Hamel et Savoie, 1997; Gaillard, Hamel et Brisebois, 2011; Guay et Gaumont-Casias, 2009; Hamel et coll. 2007; Perreault, 2005; Perreault et Bibeau, 2003). Toutefois, les connaissances actuelles sur l'influence de l'ethnicité dans la dynamique de ce milieu sont « limitées », voire « stéréotypées » (Gaillard, Hamel et Brisebois, 2011).

Le gang de rue constitue un milieu dans lequel les activités criminelles sont valorisées et perpétrées. Ceci étant dit, nous pouvons questionner l'influence véritable de cet élément dans la trajectoire des jeunes, particulièrement en lien avec leurs agirs délinquants. En effet, le gang de rue fait-il partie des éléments « déclencheurs » ou est-il davantage un milieu propice pour répondre à certains besoins des jeunes? Si la seconde hypothèse prime sur la première, à quels besoins éprouvés par les jeunes d'origine maghrébine ces groupes répondent-ils? Dans les trajectoires de Wissem, Mourad, Hanif et Hassan, les gangs ont davantage joué un rôle d'instigateur ou de « facilitateur » sur le plan des délits. Par contre, nous pensons que l'implication de nos répondants avec les gangs répond à certains de leurs besoins. La littérature sur le phénomène des gangs de rue évoque largement les besoins d'appartenance, de reconnaissance, de valorisation, de gains matériels et de sécurité (Guay et Fredette, 2014; Gaillard et Brisebois, 2011). De plus, Perreault (2005) évoque que les jeunes de gang de rue « (...) se considèrent d'entrée de jeu, à titre de fils ou de filles d'immigrants et par leur origine ethnoculturelle, comme des marginalisés du système » (Ibid., p.131). L'auteur affirme qu'ils ne sont pas à proprement parler contre la culture dominante et ses valeurs, mais bien contre la société et son système qui les placent en marge (Ibid.,

p. 101). Ainsi, l'attrance de nos répondants pour les gangs pourrait également être reliée au sentiment qu'ils n'ont pas leur place dans la société québécoise.

Par ailleurs, si l'on se penche de manière générale sur le réseau social de nos répondants, il ressort du discours des jeunes que les gangs de rue n'occupent pas une place centrale. Abed, Wissem, Mourad et Hanif divisent leur réseau de pairs en deux catégories distinctes. La première, les « connaissances » ou « contacts » sont les pairs avec qui les jeunes développent un rapport strictement utilitaire. Ils sont ceux avec qui nos répondants commettent des délits et entretiennent un rapport avec de l'argent gagné illégalement. En général, ils ont joué un rôle en lien avec les agirs délinquants. Ces connaissances évoluent généralement dans le milieu criminalisé des gangs de rue. La seconde catégorie, les « frères », sont ceux avec qui les jeunes entretiennent une relation qui s'apparente à un lien familial, d'où l'appellation. Pour certains, leurs frères versent dans la criminalité, mais la relation est généralement construite autour du lien de confiance. De plus, les « frères » sont tous arabo-musulmans, généralement parce que leurs mères respectives se sont liées d'amitié dans le quartier où ils ont grandi. Hanif affirme que ses frères lui ont inculqué les valeurs de « la famille, de l'argent et du respect » et met l'emphasis sur le fait que ces jeunes ne sont pas fondamentalement « mauvais », qu'ils n'ont pas le choix » d'agir contre la loi. Bien que cela n'affecte pas la richesse du lien, les grands frères sont ceux qui ont initié certains à la consommation d'alcool et de drogues en bas âge, comme pour Wissem, Mourad et Hanif. Pour Mourad, qui qualifie à plusieurs reprises ses pairs de « gang d'arabes », l'origine ethnique s'avère étant le fondement de l'appartenance au groupe. De manière générale, les « frères » ont eu une influence positive selon le point de vue des jeunes, et l'attachement à leur égard est en quelque sorte inconditionnel, au même titre qu'envers les membres de leur famille avec qui ils entretiennent un lien de sang. En 2008, Dubet évoque dans la préface de la dernière édition de *La Galère : jeunes en survie* (1987) que l'exclusion des quartiers en France procède dorénavant de l'intérieur et non pas juste de l'extérieur. L'auteur avance que les identifications ethniques,

religieuses et territoriales constituent des éléments forts du « contrôle social » du quartier sur lui-même (Ibid., 2008, p. 13).

Il semble que le contrôle social exercé par le quartier sur lui-même se soit renforcé à travers des identifications ethniques, religieuses et territoriales bien plus qu'elles ne l'étaient voici vingt ans (...) il s'est formé un monde des banlieues dans lequel la ghettoïsation et l'exclusion venues du dehors se retournent en autoghettoïsation venue du dedans (Ibid.)

Nos répondants perçoivent cet attachement aux jeunes arabo-musulmans de leur quartier comme positif. On peut tout de même se demander si ces « frères symboliques » incarnent un repli culturel de nos répondants par rapport à la société québécoise et / ou la manifestation d'une forme d'« autoguettoïsation » (Dubet, 1987) au sein de leur quartier. En effet, les jeunes ont soulevé qu'ils ressentaient des différences culturelles à l'égard des québécois natifs, mais également en rapport avec les autres groupes minoritaires au Québec, toutes origines ethnoculturelles confondues.

En somme, le « quartier » représente un espace où les jeunes d'origine maghrébine développent de fortes appartenances, et ce à trois différents niveaux. Ils s'associent à un territoire spécifique, à des groupes criminalisés et à des jeunes arabo-musulmans. Les gangs de rue jouent un rôle particulier en lien avec leurs agirs délinquants. Par contre, ils vouent un attachement particulier à leur quartier de résidence et les appartenances qu'ils y développent avec des jeunes arabo-musulmans ressortent comme positives dans leur discours.

5.3. Les institutions québécoises : Des rapports à revisiter

Dans cette section, nous avons regroupé l'analyse des éléments en lien avec les différentes institutions à savoir l'école, la police et le Centre Jeunesse. Ceux-ci ont

particulièrement alimenté notre réflexion sur les recommandations à soulever en lien avec l'intervention auprès des jeunes d'origine maghrébine au Québec. Les informations tirées du rapport avec la Chambre de la jeunesse ne seront pas présentées puisque les données recueillies dans les entrevues ne nous révèlent rien de commun à tous nos répondants. Quoi qu'il en soit, ce choix n'écarter pas l'idée que les rapports avec le système de justice pourraient avoir une incidence sur la trajectoire des jeunes en général. Rappelons les écrits américains de Shaw et Mac Kay (1942) qui soulèvent l'influence du système pénal sur les agirs délinquants des jeunes issus de l'immigration, ou alors les travaux de Sellin (1938) sur le traitement différentiel de ces derniers face à la justice.

5.3.1. L'école

En ce qui a trait à leurs expériences avec l'école, il ressort qu'une majorité de répondants ont vécu des difficultés scolaires. Si Wissem, Mourad et Hanif ont manifesté des troubles de comportements, Hassan éprouvait pour sa part des problèmes sur le plan de l'apprentissage et dans les relations avec les pairs. Ce dernier élément a également affecté Abed, qui a au même titre qu'Hassan vécu de l'intimidation dès l'école primaire. Bien qu'Abed et Hassan n'aient pas mentionné à proprement parlé ce vécu d'intimidation, il ressort de leur discours respectif une volonté de « se prouver » et un besoin d'« être fort », de « se battre ». Ainsi, mis à part Abed, tous les jeunes de l'échantillon ont intégré des classes « spéciales » ou « adaptées aux troubles de comportement » et ont fait l'objet de plusieurs suspensions et renvois. Rappelons qu'Hassan a mentionné que son transfert dans une telle classe a été l'élément déclencheur de ses agirs délinquants, du fait qu'il y a rencontré des pairs qui ont influencé sa trajectoire en ce sens. À ce sujet, la réaction des instances scolaires aux comportements des jeunes (suspensions, renvois et confinement dans des classes

« adaptées ») semblent avoir eu un impact significatif sur leur trajectoire. Entre autres, les retraits du milieu scolaire ont eu pour effet qu'une majorité s'est retrouvée à flâner dans leur quartier, élément que nous avons identifié comme problématique en lien avec leurs agirs délinquants. Toutefois, considérant que ce ne sont pas tous les jeunes suspendus qui « traînent dans la rue », nous ne pouvons blâmer uniquement la réaction des écoles pour la suite des événements. Il est possible que nos répondants, qui ont tous mentionné vivre des conflits à la maison, étaient plus vulnérables à l'influence de la rue du fait qu'ils évitaient généralement de se rendre à leur domicile lors de ces suspensions et renvois de l'école.

Par ailleurs, Wissem et Mourad ont mentionné des expériences à l'école pour lesquelles ils retirent un grand sentiment d'injustice, ayant l'impression qu'ils ont fait l'objet d'un traitement différentiel du fait qu'ils sont d'origine maghrébine. Pour Mourad, la bagarre à l'école et le sentiment d'avoir été jugé à tort ont alimenté le sentiment qu'il faisait l'objet de discrimination.

Mourad, Wissem et Hanif soulèvent que le fait de s'impliquer dans les activités parascolaires ont influencé leur trajectoire de manière positive. Pour Abed, le rassemblement pour la prière dans un local de l'école, avec d'autres arabo-musulmans, a été bénéfique à un moment de son parcours. Toutefois, la tentative de laïcisation des institutions qui s'opèrent depuis quelques années au Québec rend difficile, voire controversé, ce type d'installation.

Nous retenons que nos répondants ont une expérience relativement négative avec l'école, teintée par des difficultés scolaires et pour certains, des événements qu'ils perçoivent comme discriminatoires. Par ailleurs, nous n'écartons pas l'idée que le milieu scolaire pourrait avoir une influence positive dans la trajectoire des jeunes d'origine maghrébine. Au contraire, la participation à des activités sportives et/ou culturelles à l'école ressort dans le discours des répondants comme un des éléments les plus positifs de leur parcours. Il serait intéressant d'approfondir sur les mesures mises

en place dans les écoles au Québec pour faciliter l'intégration des jeunes issus de l'immigration.

5.3.2. Les policiers

En ce qui concerne les expériences de nos répondants avec les policiers, il ressort de leur discours un rapport particulièrement négatif. D'entrée de jeu, Abed, Wissem et Hassan ont confié avoir vécu des expériences de violence physique dans leur contact avec les forces policières. Par contre, mis à part Wissem qui affirme avoir été assez collaborant lors de l'arrestation pendant laquelle il a été brutalisé, Abed et Hassan avouent avoir fait preuve d'arrogance et avoir peu collaboré avec les agents impliqués. Si la ligne est mince entre la brutalité policière et la force à déployer par les agents lors de l'arrestation de citoyens rébarbatifs, Dubet (1987) affirme que la violence policière incarne un « racisme diffus » et que par le « jeu des provocations et des répressions », constitue un acteur en tant que tel (Ibid., p. 499).

Nos répondants ont évoqué un profond sentiment d'injustice engendré par des actions posées par les policiers lors d'arrestations, qu'ils perçoivent comme des expériences de discrimination. À ce sujet, Abed et Mourad ont fait l'objet de propos racistes lors de certaines interventions. L'exemple livré par Mourad par rapport aux suites de la bagarre à l'école est assez éloquent :

Là on embarque dans l'auto de police pis ils se foutaient de notre gueule, ils disaient « les esti d'arabes » (...) « les p'tits chiens qui frappent les blancs ». Pour eux c'est comme de la discrimination ce qu'on a fait... Comme si on a cassé la gueule à un blanc exprès

Ainsi, nos répondants ont été victimes à la fois d'un « racisme diffus » incarné par la violence physique des policiers, et d'un racisme tout à fait explicite qui s'est dégagé

des propos d'agents lors d'arrestations. À ce sujet, il ressort du discours de Wissem et d'Hanif un sentiment d'injustice relié à un paradoxe : Les policiers contreviennent à la loi et ne respectent pas leurs droits en posant certaines actions, alors qu'ils devraient représenter l'ordre étatique.

5.3.3. Le Centre Jeunesse

En ce qui concerne le rapport avec le Centre Jeunesse, les jeunes de notre échantillon ont en général une opinion négative des services. Nous pouvons penser que le contexte de mise sous garde influence ce rapport. Les commentaires sont surtout reliés à l'intervention de travailleurs sociaux et de délégués à la jeunesse⁴⁷ hors des murs de l'établissement où ils sont hébergés dans le cadre de leur ordonnance de mise sous garde. En effet, les répondants ont tous évoqué avoir un lien positif avec la plupart des éducateurs⁴⁸ des unités d'hébergement, mais semblent moins ouverts aux interventions à l'égard de leur famille. Pour Abed, Hassan et Hanif, ces dernières relèvent du « manque de respect », du fait que les délégués à la jeunesse « fouinent » ou ne « se mêlent pas de leurs affaires ». Abed entretient même une frustration à l'égard des pratiques qu'il perçoit comme une remise en question de l'éducation qu'il a reçue de sa mère. Hassan et Hanif mentionnent tous deux que leur père conçoit l'intervention de l'institution comme une « intrusion à la vie privée », bien que leur mère ait été assez réceptive. Il ressort du discours d'Hassan que selon sa culture, l'intervention des travailleurs sociaux incarne un manque de respect, voire un affront.

⁴⁷ Les délégués à la jeunesse sont des intervenants diplômés en provenance de différentes disciplines : Travail social, Criminologie, Psychoéducation, Psychologie, etc.

⁴⁸ Les éducateurs interviennent auprès des jeunes dans leur vécu quotidien, en milieu de réadaptation dans les différents sites d'hébergement (Source : <http://icijexchangelemonde.com/emplois/educateur>, site consulté le 15 novembre 2015)

Faut faire attention quand on se mêle de la famille....Parce qu'y a beaucoup de TS qui arrivaient, qui faisaient la fouine t'sais...comme, ça par exemple c'est un gros manque de respect pour moi et pour ma famille...Savoir comment ma famille fonctionne...juste fouiner, c'est un manque de respect

Cette réaction à l'égard de l'intervention du Centre Jeunesse n'est pas propre aux familles maghrébines. Perreault et Bibeau (2003), qui se sont penchés sur le rapport des familles d'origine haïtienne avec les institutions québécoises, ont soulevé que les parents acceptent mal l'« ingérence de l'État dans les affaires privées de la famille » (Ibid., p. 276).

Par ailleurs, les jeunes qui étaient mis sous garde lors d'une période de Ramadan (Wisseem, Mourad et Hanif) critiquent les arrangements de l'établissement en lien avec cette pratique. Il semble que la quantité de nourriture octroyée pendant cette période ne soit pas suffisante pour les jeunes musulmans, au point même que Mourad avoue avoir abandonné son jeûne parce qu'il était faible et se fâchait trop facilement. Wisseem et Mourad perçoivent que la situation relève de la discrimination de l'établissement à leur égard, du fait qu'ils soient musulmans.

(...) t'as pas le droit de garder le dîner tu manges juste le souper (...) Un p'tit repas froid pour une journée au complet ça a rien à voir de manger juste ça (...) on était quasiment huit arabes dans l'unité tu comprends, on était presque une unité d'arabe (...) Quasiment le deux tiers des gars sont musulmans (...) tu peux changer quelque chose pour nous là

Puisque nous n'avons pas validé les dites pratiques auprès de l'établissement, il nous semble important de nuancer ces propos. Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas les pratiques d'accommodements en soi plutôt que la perception que les jeunes en ont qui a une importance dans le cadre de notre démarche. Il ressort qu'ils ont l'impression de ne pas être respectés et entendus, ce qui peut influencer leurs rapports à l'institution.

5.4. La société québécoise : Injustices et affirmation culturelle forte

Les écrits français et les théories culturalistes américaines nous ont sensibilisés à l'importance de considérer la question identitaire dans la compréhension de la trajectoire des jeunes d'origine maghrébine. Les expériences avec la société québécoise soulèvent plusieurs enjeux identitaires que semblent confronter nos répondants.

D'entrée de jeu, tous les jeunes de notre échantillon affirment leur identité ethnique et culturelle en priorisant leur origine maghrébine, bien qu'ils soient tous nés au Québec ou arrivés en bas âge. En ce qui concerne les jeunes dont l'un des parents est d'origine québécoise, Abed met littéralement de côté cette appartenance alors qu'Hassan et Hanif se disent « moitié-moitié » en spécifiant qu'ils tirent parti de chacune des deux cultures selon le contexte. Ces constats diffèrent des observations de Combalbert et al. (2007) à l'effet que les jeunes maghrébins de France engagés dans la délinquance affirment leur appartenance culturelle en valorisant la culture française au détriment de leur culture d'origine. Il serait intéressant de vérifier si cette divergence relève de la question de génération de l'immigration, du fait que nos répondants sont tous de première génération, contrairement aux jeunes maghrébins en France. Selon De Plaen (2008) les jeunes de deuxième et surtout de troisième génération seraient beaucoup plus vulnérables sur le plan psychologique que les jeunes de première. Par ailleurs, Guilbert (2005) affirme que l'appartenance ethnique n'est pas innée et statique, son affirmation relevant d'un « sentiment d'identité qui se développe constamment » (Ibid., p.11). Elle fluctuerait selon les interactions sociales et serait influencée par le sentiment d'appartenance d'un individu à une société donnée (Ibid.). Plusieurs de nos constats convergent vers l'idée que les jeunes d'origine maghrébine se sentent rejetés et discriminés dans la société québécoise, ayant notamment recours à l'affiliation à des groupes marginaux pour répondre à leur besoin d'appartenance. À la lumière de ces propos, peut-on penser que l'affirmation culturelle forte de leur origine maghrébine

relève de leur faible sentiment d'appartenance à la société québécoise? Représenterait-elle leur besoin d'asseoir leur identité d'appartenance ? Quoi qu'il en soit, la double-appartenance culturelle entraîne certaines réactions de l'entourage de nos répondants. Il semble qu'il soit difficile de se positionner sur ce plan, comme l'explique Hassan :

(...) y'a plein de monde qui me disent que je suis un *fake* arabe ou un *fake* québécois. Le nombre de fois que je dis « Je suis moitié-moitié c'est ce que je suis si vous avez un problème avec ça ben...on peut le régler de ma façon (...) je peux même pas les compter mais au primaire je me battais déjà pour ça, y'en a plein qui me disaient « T'es un fake arabe », surtout quand j'étais juste avec des marocains, des algériens, des tunisiens, ils me parlaient en arabe pis je leur disais « Je comprends pas tout ce que tu dis » pis là ils me disaient « Mais t'es quoi d'abord? »

De plus, Wissem et Abed ont confié qu'ils vivaient une certaine distance culturelle avec les jeunes québécois de leur âge. La différence se ferait sentir davantage sur le plan des mœurs et valeurs de leur génération, qui entrent en contradiction avec leurs propres valeurs. Il s'avère qu'ils prônent largement les valeurs et croyances transmises par l'éducation reçue de leurs parents, plus particulièrement celles mises de l'avant par l'islam, en dépit de celles qu'ils ressentent comme valorisées dans la société québécoise. Ceci étant dit, la totalité de notre échantillon a soulevé la question de la religion en entrevue en rapport avec ses impacts positifs dans leur vie. Abed, Mourad et Hassan mentionnent que le fait de « prier » et de « vivre comme un bon musulman » aurait influencé de manière positive leur trajectoire, les valeurs de l'islam étant mises de l'avant. Toutefois, ces jeunes sont davantage croyants que pratiquants, Abed étant le seul qui fréquentait une mosquée de façon régulière au moment de l'entrevue. Ce dernier va même jusqu'à affirmer que la religion est un mode de vie.

Déjà, la façon dont on se parle à la maison, la religion c'est un mode de vie un peu vous comprenez. L'appel à la prière...ça ça joue en boucle chez moi (...) Les mots, les paroles, ce qu'on a pas le droit de dire...La toilette doit toujours être fermée...Vous voyez c'est comme ça. Des p'tits trucs au quotidien qui font un mode de vie

Même si les jeunes ne sont pas tous pratiquants au même titre qu'Abed, il ressort de leur discours un grand respect à l'égard de l'islam et des valeurs prônées par la religion. Toutefois, il semble que les tentations extérieures soient trop fortes pour résister aux éléments qui sont proscrits par l'islam, tels l'alcool et la drogue. Il est possible que les jeunes d'origine maghrébine au Québec soient confrontés à une certaine dualité. Ils considèrent le « mode de vie musulman » comme positif, de même que les valeurs prônées par l'islam, mais ces éléments entrent en contradiction avec certaines mœurs occidentales. Ils doivent donc trouver leur place dans ce rapport contradictoire. Khosrokhavar (1997) évoque que certains jeunes d'origine maghrébine en France, ayant perdu espoir en leur intégration économique, cherchent à se construire une « identité islamique » pour se définir entre l'« identité maghrébine » qu'ils ne partagent pas avec leurs parents et leurs conditions d'intégration dans le pays d'accueil (Ibid., p. 311). L'auteur affirme que l'islam des jeunes aujourd'hui n'incarne pas tant la conviction religieuse de leurs parents qu'une forme de valorisation au sein d'une société qui discrimine leur appartenance ethnoculturelle (Ibid.). Ce constat alimente notre réflexion au sujet des incohérences qui se dégagent des discours de nos répondants à l'égard des valeurs qu'ils défendent et les agirs qui teintent leur trajectoire. Quoi qu'il en soit, nous retenons que la religion pourrait jouer un rôle clé sur le plan identitaire. Pour Belhassen-Maalaoui (2008), l'islam constitue un repère pour la jeune génération de maghrébins issus de l'immigration au Québec, même ceux qui n'étaient pas pratiquants dans leur pays d'origine. Ainsi le fait de valoriser l'islam et de se rassembler avec d'autres arabo-musulmans pourraient représenter des stratégies d'intégration déployées par les jeunes visés.

Par ailleurs, tous les répondants ont vécu des expériences de discrimination dans la société québécoise, que ce soit à l'établissement où ils purgent leur peine, à l'école, avec des policiers, dans les services publics et même dans la rue. Il ressort que le racisme vécu est davantage lié au fait qu'ils soient musulmans qu'en lien avec leur origine maghrébine. Les jeunes semblent particulièrement affectés par les idées

véhiculées dans la société sur les musulmans, soulignant que l'islam est souvent associé au terrorisme. Ainsi, les jeunes nous ont confié avoir été traités de « sales arabes », de « terroristes », de « talibans » et deux d'entre eux (Abed et Wissem) ont mentionné que leur mère avait fait l'objet de commentaires méprisants en lien avec le port du voile. Nous avons soulevé au chapitre 1 (Problématique) que des événements et politiques ont eu un impact sur les rapports de la société québécoise avec les arabo-musulmans. Pour Daher (2003), ces relations sont teintées essentiellement par deux grands facteurs : D'une part, la « guerre au terrorisme », qui a engendré des stéréotypes négatifs à l'égard des musulmans et des arabes (musulmans ou non) à l'échelle internationale. D'autre part, les questionnements identitaires spécifiques au Québec en lien avec la gestion de la diversité culturelle, qui ont entraîné des prises de position hostiles face aux demandes des groupes religieux minoritaires. Il s'avère que quatre jeunes de notre échantillon (Abed, Wissem, Mourad et Hassan) ont évoqué les attentats du 11 septembre 2001 et les plus récents événements du Charlie Hebdo pour expliquer les commentaires racistes dont ils ont fait l'objet. De plus, ils sont unanimes à l'égard du projet de *Charte des valeurs québécoises* à l'effet que ce dernier a contribué à alimenter les discours d'opposition en regard des revendications des arabo-musulmans. Selon Abed, ces revendications sont pourtant normales considérant que le gouvernement canadien fait miroiter aux immigrants musulmans qu'ils pourront pratiquer leur religion à leur guise, ce qui dans les faits correspond plus ou moins à la réalité :

(...) au Québec je trouve que c'est un peu chaud avec la Charte et Pauline Marois...J'entends souvent ces-temps-ci que « les musulmans ils veulent changer nos affaires »...comme quoi on commence à plus réclamer de droits qu'avant. Parce qu'on commence à devenir plus nombreux. Ça énerve un peu les gens. C'est un peu normal, dans les droits du Canada, quand on immigré, ça dit qu'on a le droit de pratiquer notre religion quand on veut et où on veut (...) Les musulmans...c'était écrit qu'on avait le droit alors ils sont venus exprès pour ça...pis finalement on leur dit non...Dans ma tête ça marche pas ça

Pour Wissem, ce projet est une atteinte aux droits et libertés, du fait que certaines femmes se seraient exclues du marché du travail avant d'accepter de retirer leur voile :

T'sais on dit le Canada c'est un pays libre pis tout pis...il voulaient juste qu'on parle français, qu'on porte pas le voile au travail, etc...C'est venu me chercher. Parce que je connais certains arabes qui auraient dit si je porte pas le voile je peux pas aller travailler, si je vais pas travailler y'aura pas d'argent pour vivre, tout ça. Ça aurait causé beaucoup de problèmes, plus que ils pensent (...) Y'aurait rien que j'aurais pu faire. Si j'avais pu faire de quoi j'aurais fait de quoi mais j'aurais eu aucun pouvoir

Il ressort du discours des répondants un sentiment d'injustice à l'égard du respect des droits des arabo-musulmans en terre québécoise. Comme le soulignent Mourad, Wissem et Hassan, les expériences de racisme et des projets de loi tels que la Charte des valeurs creusent une distance entre les jeunes de minorités culturelles et les « blancs québécois ». La littérature suggère que le racisme et la discrimination vécue par les jeunes issus de l'immigration dans leur société d'accueil peuvent influencer leur trajectoire vers la marginalité, voire la délinquance. Malewska Peyre (1993) a constaté une corrélation significative entre l'expérience du racisme et l'image de soi des jeunes issus de l'immigration. L'auteure soulève que ces constats sont plus particulièrement significatifs chez les jeunes d'origine maghrébine en France, en comparaison à d'autres jeunes d'origines diverses. Elle évoque que la réaction la plus dangereuse du point de vue de la construction identitaire est l'« intériorisation de l'image dévalorisée » renvoyée par la société, qui impliquerait un effacement, une soumission, voire une culpabilité chez les jeunes d'être ce qu'ils sont (Ibid. p. 115). Toutefois, nos répondants ont plutôt adopté une attitude que l'auteure qualifierait d'« agressivité réactionnelle » face à leurs expériences de racisme, comme c'est le cas par exemple d'Hassan qui confie se défendre par les poings lorsque confronté à une situation de discrimination. Malewska-Peyre (1993) soulève l'hypothèse que ce type de réaction pourrait trouver ses racines dans les traditions arabes de défense de l'honneur. Il serait intéressant

d'approfondir sur les impacts du racisme vécu et perçu sur les jeunes d'origine maghrébine au Québec, de même que sur les réactions qu'il occasionne.

La reconstitution des trajectoires sociales, leur analyse transversale et la mise en parallèle de la littérature sur le sujet nous a permis de faire ressortir des éléments, positifs et négatifs, qui ont influencé le parcours de nos répondants. À l'analyse des trajectoires de chacun des jeunes, nous avons accordé une importance particulière aux éléments rattachés à leur subjectivité, en partant du principe que cette dimension influence leurs expériences. De leur discours se sont dégagés des perceptions, sentiments et pensées qui ont alimenté nos réflexions sur la réalité des jeunes d'origine maghrébine au Québec. Nous avons constaté que l'agir délinquant a une raison d'être pour les jeunes. Il représente à la fois une action déployée face aux expériences vécues et un reflet du sens qu'ils attribuent à celles-ci (Dubet, 1994). À la lumière de notre analyse, nous retenons une hypothèse générale à l'égard du sens que prennent les agirs délinquants pour les jeunes visés: Ils s'inscrivent dans une volonté de renverser les inégalités sociales et économiques, vécues et perçues dans la société québécoise. Face à leurs conditions d'intégration au Québec, ils tentent de se créer des opportunités auxquelles ils n'auraient pas accès autrement. L'argent attaché aux délits leur permet d'accéder à des biens matériels qu'ils considèrent loin de leur portée. De leur discours se dégage une volonté d'agir en amont des inégalités sociales qu'ils confrontent et perçoivent comme injustes et discriminatoires, notamment les conditions socio-économiques de leurs parents. On peut penser que le fait de déployer des actes proscrits par la loi dans une société qui les rejette leur permet de reprendre un certain pouvoir sur leur trajectoire, de réduire le poids des injustices en se taillant eux-mêmes une place dans un environnement qui leur apparaît comme hostile. Les jeunes se conçoivent comme des marginalisés du système. Ils sont en colère mais peinent à mettre des mots sur celle-ci. Ils ressentent un besoin de se « défonner », mais également de s'émanciper.

L'analyse présentée dans ce chapitre comporte certaines forces et faiblesses. D'emblée, elle nous a permis de dégager plusieurs éléments intéressants sur un sujet peu

documenté au Québec, à savoir les jeunes d'origine maghrébine judiciarisés sous la LSJPA. La principale force de notre démarche se situe au niveau de la rigueur de l'analyse sémantique. La manière dont nous avons traité notre matériel nous a permis d'accorder une grande importance au contenu issu des entrevues, en avant-plan des données objectives. Par ailleurs, la contribution des dossiers d'utilisateurs a permis de clarifier la chronologie des événements, permettant de reconstituer les trajectoires avec justesse. Toutefois, la taille de notre échantillon ne permet pas de généraliser les données recueillies à l'ensemble des jeunes visés, faisant obstacle à la représentativité. La section suivante consiste en la conclusion de ce mémoire et traite des pistes de recherche et d'intervention que ce projet de recherche nous a permis de dégager.

CONCLUSION

Ce mémoire constitue l'aboutissement d'une formation sur le processus de recherche au deuxième cycle en travail social, un domaine dans lequel les apprentissages se font tant sur le plan académique que dans la réalité de l'intervention « terrain ». Il fait état de notre démarche de maîtrise en lien avec la question des jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de mise sous garde en vertu de la LSJPA. Les participants à la recherche constituent l'assise des connaissances sur cette population, qui à ce jour n'avait pas été investiguée au Québec.

Notre premier chapitre (chapitre 1) a traité des écrits qui nous ont permis de mettre en contexte l'immigration maghrébine au Québec, le profil de la population et l'intégration des arabo-musulmans dans la province. Suivant une division géographique des références, nous avons dégagé différentes sources qui ont tenté d'articuler les notions de délinquance et d'ethnicité aux États-Unis, en France et au Québec. C'est également au chapitre 1 qu'ont été situés l'origine de notre questionnement (problématique), nos questions ainsi que nos objectifs de recherche. Nous avons élaboré au second chapitre (chapitre 2) sur le cadre conceptuel qui a appuyé notre démarche et au chapitre 3 sur notre méthodologie. Le chapitre 4 a présenté les trajectoires sociales de chacun des participants et nous avons élaboré au chapitre 5 sur nos constats issus de l'analyse transversale en discutant de nos résultats. Cette recherche nous a permis d'approfondir sur les deux questions suivantes : « *Quels éléments personnels et sociaux ont pu influencer la trajectoire de jeunes d'origine maghrébine vivant au Québec et ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA?* » et « *Quel sens ces jeunes donnent-ils à leurs agirs délinquants?* »

Nous retenons plusieurs éléments de l'analyse de nos résultats :

Les jeunes d'origine maghrébine au Québec sont confrontés à des problèmes économiques, notamment du fait que leurs parents, bien que qualifiés au niveau de la diplomation dans leur pays d'origine, n'obtiennent pas la reconnaissance de leurs acquis par le gouvernement du Québec. Plusieurs parents, dans ce contexte, ont rencontré des difficultés à intégrer le marché de l'emploi et/ou ont obtenu des emplois sous-payés en regard de leurs qualifications, élément qui sont corroborés par les études sur le sujet. Ainsi, bien qu'une majorité de nos répondants n'ait pas d'expérience directe de travail, ils retiennent de l'expérience de leurs parents que même s'ils obtiennent un diplôme, ils seront confrontés à des difficultés d'accéder au marché du travail. Nous pouvons penser que cette discrimination en emploi a un impact sur leur niveau d'attachement scolaire et leurs ambitions professionnelles. L'idée de faire de l'argent par des moyens illégaux pourrait être issue de l'impression qu'il n'y a pas d'alternatives possibles. De plus, la transformation des rapports familiaux et l'expérience des conflits familiaux en contexte migratoire occasionnent chez certains des tensions identitaires reliées aux divergences culturelles entre eux et leurs parents, de même qu'en lien avec leurs valeurs confrontées à celles véhiculées dans la société québécoise. L'enjeu ne se situe pas au niveau des valeurs prônées par la société de consommation, mais dans la difficulté pour les jeunes d'origine maghrébine d'accéder à ce mode de vie axé sur la consommation à outrance. Par ailleurs, nous avons constaté que la solidarité au sein de leur famille et le fait d'avoir été « élevés » par plusieurs mères de leur quartier ont influencé leur trajectoire de façon positive. Les relations familiales, souvent élargies à leur entourage, constituent un espace propice à la création de liens sociaux. Elles incarnent du même coup un filet social que les jeunes perçoivent

comme positif. Il semble que les valeurs communautaires prônées par les résidents du quartier permettent de limiter l'impact des conflits intrafamiliaux.

Le « quartier » ressort comme un espace où les jeunes d'origine maghrébine développent de fortes appartenances. Celles-ci pourraient contribuer à renverser le sentiment et le vécu de rejet dans la société québécoise, qui ne favorise pas leur intégration. En réaction à cette marginalité imposée, nous avons constaté que les jeunes procèdent d'une certaine forme d'« autoguettoïsation » (Dubet, 1987) : D'une part, ils portent allégeance à des gangs de rue, groupe de pairs qui valorise la commission de délits. D'autre part, ils se lient d'amitié avec des groupes composés exclusivement de jeunes arabo-musulmans. Étant donné l'importance marquée du quartier dans la trajectoire de nos répondants, une réflexion entourant les politiques d'urbanisation pourrait mener à des recommandations visant à éviter la ségrégation et la cristallisation de « ghettos ethniques » au Québec. Il n'en demeure pas moins que la ségrégation serait possiblement un effet de la pauvreté des familles maghrébines : Faute d'accéder à des emplois bien rémunérés malgré leurs qualifications et leur volonté de travailler, elles se retrouvent dans des conditions socioéconomiques défavorables, ce qui les contraint à trouver des logements à prix modique dans des secteurs où elles seront acceptées. Cette situation peut favoriser la ghettoïsation. Néanmoins, ces réflexions sur les politiques d'urbanisation ne sont pertinentes que dans la mesure où un travail préalable a été effectué au niveau des politiques d'intégration de la population immigrante au Québec.

Il s'avère que les jeunes visés entretiennent un faible sentiment d'appartenance à l'égard de la société québécoise, d'abord parce qu'ils perçoivent plusieurs injustices (racisme, discrimination), mais également parce qu'ils cultivent le sentiment qu'elle opère d'un rejet de leurs valeurs propres. La dualité entre ce qu'ils identifient comme étant l'islam, pour lequel ils vouent un grand respect, et les mœurs occidentales, pourrait constituer un bassin de tensions identitaires. Cette volonté profonde de valoriser leur appartenance culturelle pourrait jouer un rôle dans le surpassement des

inégalités vécues et perçues. La création d'un espace de discussion entre l'état et les autorités religieuses représentant l'islam ou les leaders religieux associatifs au Québec pourrait faciliter l'échange et la compréhension des enjeux auxquels sont confrontées les familles maghrébines. Concrètement, la tenue d'une consultation à l'assemblée nationale pourrait permettre aux élus de saisir ces enjeux en vue de faciliter l'intégration d'immigrants en provenance d'une région fortement représentée au Québec.

À la lumière de nos observations, les agirs délinquants des jeunes d'origine maghrébine au Québec s'inscrivent dans une volonté de surpasser les injustices qu'ils confrontent dans la société québécoise. Constitueraient-ils une réponse, bien que déviante, à un problème social des plus complexes? Partant de cette hypothèse face à la problématique, par quels stratégies et moyens, individuels et collectifs, pouvons-nous prévenir cette réponse?

Notre démarche visait ultimement à dégager des pistes d'intervention et de recherche en travail social, mais s'avère pertinente à considérer tant dans le milieu institutionnel et communautaire que dans l'attitude de tous les québécois à l'égard de la jeunesse d'origine maghrébine. Ainsi, nous suggérons que les institutions québécoises revisitent leurs rapports aux maghrébins, qui plus est arabo-musulmans, et créent des opportunités d'appartenance dans la société québécoise pour contrecarrer les effets néfastes du racisme et de la discrimination dont ils font l'objet. À titre d'exemple, des fonds publics dédiés à l'intégration des immigrants au Québec pourraient être dégagés pour appuyer les initiatives d'organismes communautaires, dont la mission préconise la tenue d'activités familiales ponctuelles, comme certaines maisons de la famille⁴⁹ qui organisent des événements visant à valoriser les relations interculturelles (fêtes de quartier, groupes d'entraide, etc.). Par ailleurs, pour renverser la dévalorisation que

⁴⁹ Les « maisons de la famille » au Québec sont généralement des organismes à but non lucratif (OBNL), qui ont pour mission de promouvoir les intérêts, le mieux-être et l'autonomie des familles. Certaines d'entre elles organisent des activités (fêtes de quartier, groupes d'entraide, etc.) pour contrer l'isolement des familles issues de diverses origines ethnoculturelles.

perçoivent les jeunes par rapport à leurs origines, nous pensons qu'il faut plutôt valoriser les différences, au même titre que les ressemblances, tant dans la relation d'intervention que dans les rapports entre citoyens. Dans cette même lignée, il nous semble important d'encourager le maintien des liens que les jeunes entretiennent avec ce qu'ils considèrent comme étant des piliers de leur culture et ainsi leur permettre de s'épanouir tout en réduisant les vecteurs de tensions identitaires. Considérant l'influence positive qui se dégage du discours de nos répondants à l'égard de l'islam, il pourrait être intéressant de favoriser la création de lieux de culte réservés à la jeunesse musulmane, qui soient adaptés à leur pratique, ou du moins des espaces de discussion entourant la religion et ses apports dans leur vie. Si nos répondants semblaient davantage croyants que pratiquants, la valorisation de l'islam par les jeunes pourrait représenter une stratégie qu'ils déploient pour se définir entre leurs origines maghrébines et leurs conditions d'intégration dans le pays d'accueil. Des espaces de culte ou de discussion entourant l'islam pourraient permettre de réduire le clivage générationnel entre la pratique de leurs parents et la leur, leur permettant de revisiter la dualité entre les valeurs mises de l'avant par la religion et celles de la société québécoise. Cela pourrait également leur donner l'opportunité de se définir à travers la confession. À titre d'exemple, des locaux communautaires dédiés à la prière et réservés aux mineurs musulmans pourraient constituer une initiative intéressante. Par ailleurs, nous pouvons nous demander si l'attraction de certains jeunes maghrébins pour le milieu des gangs de rue au Québec est l'un des symptômes d'un besoin plus profond de renverser les effets de l'exclusion. Pour éviter qu'ils s'attachent à ce milieu, il est important de réfléchir à des alternatives à l'affiliation, de diminuer leurs opportunités de se retrouver dans la rue entre l'école et le milieu familial en les occupant ou en leur créant des espaces d'intégration. Cette dernière idée s'applique également pour leurs parents, plus particulièrement dans les quartiers montréalais à forte concentration ethnique.

En lien avec les interventions dirigées vers la famille des jeunes d'origine maghrébine, il serait pertinent de déconstruire les idées selon lesquelles les institutions s'ingèrent dans la sphère privée et manquent de respect à l'égard de leur culture. Pour ce faire, nous suggérons que les intervenants s'intéressent à la culture maghrébine, à la religion et ses apports dans la vie des jeunes ainsi qu'à l'historique migratoire familial dans le cadre de leur implication avec les familles. Considérant l'impact positif de la religion soulevé par nos répondants, nous pensons que l'islam pourrait être utilisé comme un levier d'intervention. Le fait de valoriser la culture maghrébine, plus particulièrement l'éducation et les valeurs transmises par les parents, permettra de suggérer plus aisément des pratiques parentales adaptées aux valeurs de la société québécoise. Par ailleurs, étant donné la transformation des rapports familiaux en contexte migratoire et le rôle particulier des pères maghrébins dans le pays d'origine, une intervention systémique serait à prendre en considération. Le tableau suivant présente une synthèse de nos recommandations :

Tableau 6.1 – Recommandations et moyens proposés

Recommandations	Moyens proposés
1. Créer des opportunités d'appartenance dans la société québécoise	- Valoriser les initiatives communautaires (Maisons de la famille, événements culturels, etc.) - Encourager la participation des jeunes aux activités parascolaires
2. Encourager le maintien des liens avec la culture d'origine ainsi qu'avec l'islam	- S'intéresser à la culture, la religion et leurs apports dans la vie des jeunes - Créer des lieux de cultes ou des espaces de discussion adaptés à la jeunesse musulmane - Valoriser les différences et les ressemblances
3. Préconiser une intervention systémique auprès de la famille	- S'intéresser à l'historique migratoire familial - Valoriser la culture maghrébine, l'éducation et les valeurs transmises par les parents dans la création du lien entre l'intervenant et les parents, de même qu'avec le jeune - Déconstruire l'idée selon laquelle les institutions s'ingèrent dans la sphère privée

Sans prétendre à la généralisation de nos résultats, il s'avère que cette étude documente une réalité vécue et perçue par des jeunes pour lesquels nous possédons actuellement très peu de connaissances au Québec. La reconstitution des trajectoires sociales de chacun de nos répondants constitue un point fort de nos résultats : La méthode de traitement et d'analyse des données recueillies ont placé les expériences des acteurs au premier plan, et ce au risque de déconstruire certains aspects de la littérature sur le sujet, notamment sur la question de l'affirmation de l'identité culturelle. L'important flux migratoire en provenance du Maghreb dans les dernières années et pour les années à venir nous permet d'avancer la pertinence d'une telle démarche dans la visée de prendre en compte la réalité des jeunes dans nos interventions. Nous ne pouvons qu'espérer que la politique en élaboration du MIDI tienne compte des nombreux enjeux que vivent les jeunes d'origine immigrante, plus particulièrement les jeunes maghrébins. Le régime de peur et d'insécurité hérité du climat international et la « guerre au terrorisme » semble avoir encouragé un courant d'opinion particulièrement négatif, qui pèse sur les politiques et rend difficile l'intégration de la population maghrébine et arabo-musulmane au Québec. Il nous semble important d'agir en amont pour éviter que la province procède, consciemment ou inconsciemment, à une ségrégation de minorités ethnoculturelles. D'une part, il faut s'intéresser au processus d'intégration des familles immigrantes au Québec, plus particulièrement aux enjeux migratoires qu'elles confrontent. D'autre part, il faut réfléchir collectivement à des politiques et à des leviers d'intégration qui favoriseraient leur mieux-être, de même que le mieux-vivre ensemble dans la province.

ANNEXE A

LETTRE ENVOYÉE AUX CHEFS DE SERVICE

Objet : Jeunes ciblés pour fins de recherche

Bonjour,

Je me présente, Claudie Bourget, étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Dans le cadre de mon cheminement professionnel et académique, je m'intéresse à la **trajectoire de jeunes d'origine maghrébine qui ont fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA.**

Cette recherche vise deux objectifs principaux. Le premier objectif consiste à identifier les facteurs personnels et sociaux qui pourraient avoir joué un rôle actif dans l'adoption d'une conduite délinquante chez les jeunes d'origine maghrébine vivant au Québec. Le second vise à comprendre le sens qu'ils donnent à leur conduite délinquante en tenant compte de leurs interactions avec l'environnement. Ultimement, cette étude vise à dégager des pistes d'intervention et de recherche en travail social auprès d'un sous-groupe de jeunes pour lequel nous possédons actuellement très peu de connaissances.

Je cherche des jeunes de **sex masculin** âgés **entre 14 et 25 ans** qui ont fait l'objet d'une **ordonnance de placement sous garde** (en milieu ouvert ou fermé). Ils doivent avoir une origine en provenance de l'un des pays du **Maghreb** (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye ou Mauritanie). Ils **peuvent être nés au Québec ou avoir immigré avec leur famille depuis au moins 2 ans**. J'ai constaté que certains jeunes de (*l'unité XXX*) répondent à ces critères de sélection. Je sollicite donc votre collaboration pour mener à bien ce projet de recherche qui pourrait éventuellement engendrer des retombées positives dans votre milieu. J'aimerais que vous m'autorisiez à présenter mon projet aux intervenants de votre équipe afin qu'ils collaborent au recrutement des jeunes visés.

Il me fera plaisir de vous fournir de plus amples informations sur mon projet de recherche. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Claudie Bourget
514-699-6686
claudie.gb@hotmail.com

ANNEXE B

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES USAGERS DU CJM-IU

Trajectoires de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA : Quel sens donné par les acteurs?

*Jacques Hébert, directeur recherche, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Lilyane Rachédi, co-directrice de recherche, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Claudie Bourget, étudiante à la Maîtrise en Travail social, Université du Québec à Montréal (UQAM)*

Projet de recherche financé par le Centre de recherche sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS)

Bonjour,

Tu es invité à participer à un projet de recherche. Celui-ci porte sur les trajectoires de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA.

Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que tu ne comprends pas ou que tu aies des questions. Si c'est le cas, n'hésites pas à nous en faire part. Prends tout le temps nécessaire pour te décider.

1) En quoi consiste cette recherche?

Cette recherche consiste à comprendre davantage la réalité des jeunes québécois d'origine maghrébine à partir de ton expérience vécue avant et après avoir été placés sous garde en vertu de la LSJPA. Ta participation dans ce projet permettra d'avoir un regard nouveau sur la délinquance des adolescents et possiblement d'améliorer les services offerts par les institutions du Québec.

2) Si je m'implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de moi?

Ta participation à ce projet requiert que tu prennes part à deux rencontres avec l'étudiante-chercheuse. La première rencontre aura pour objectif de t'expliquer le projet de recherche, de répondre à tes questions s'il y a lieu et d'obtenir ton consentement écrit. La deuxième rencontre consistera en une entrevue individuelle

d'une durée d'environ une heure trente (1h30) avec l'étudiante-chercheuse. Les questions de l'entrevue sont regroupées par thèmes. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses puisque ce qui nous intéresse, ce sont les éléments qui ont pu influencer ta trajectoire selon ton point de vue.

3) Y aura-t-il des avantages pour moi à participer à cette recherche?

Tu ne retireras aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, ton implication aidera à mieux comprendre la réalité des jeunes québécois d'origine maghrébine pour ainsi adapter les interventions à leur égard. Ta participation permettra également de faire avancer les connaissances dans le domaine du travail social.

4) Ma participation à cette recherche entraînera-t-elle pour moi des risques ou des inconvénients?

Il y a peu de risques liés à ta participation au projet de recherche. Toutefois, il se peut que les questions posées t'amènent à aborder certains problèmes que tu vis ou a vécu et qui sont difficiles pour toi. Il sera donc possible pour toi de mettre fin à l'entrevue, avant ou pendant son déroulement, advenant un malaise ou un refus exprimé ou observé. Nous ferons également en sorte de te fournir des références vers des organismes pouvant te fournir support et écoute suite à l'entrevue et ce, selon tes besoins.

L'inconvénient de ta participation concerne le temps nécessaire à l'entrevue.

5) Est-ce que les renseignements que je donnerai seront confidentiels?

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle et ne seront utilisés que pour ce projet de recherche. Les membres de l'équipe de recherche doivent signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne divulguer les réponses recueillies à personne, même à ton intervenant de suivi du Centre Jeunesse de Montréal- Institut Universitaire. De plus, les informations que tu donneras ne seront pas mentionnées dans ton dossier au Centre Jeunesse Montréal - Institut Universitaire.

Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par le chercheur principal. Aucune information permettant de t'identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est à dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Les enregistrements des entrevues seront conservés en toute confidentialité dans une filière nécessitant une clé pour son ouverture. Cette filière est située à l'Université du Québec à Montréal dans le bureau du directeur de cette recherche, M. Jacques Hébert (W-4510). Ils seront détruits dans les six mois suivants le dépôt du mémoire (prévu pour août 2015).

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire et aux organismes subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

Tu pourras, toi aussi, demander à l'étudiante-chercheuse de consulter ton dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Cependant, afin de préserver l'intégrité scientifique du projet, il est possible que tu n'aies accès à certaines de ces informations qu'une fois ta participation à la recherche terminée.

6) Est-ce que je pourrai connaître les résultats de la recherche?

Tu ne pourras pas obtenir tes résultats individuels. Par contre, si tu souhaites obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, nous te les ferons parvenir par courriel.

Adresse courriel du participant : _____

7) Est-ce que je recevrai une compensation pour ma participation à la recherche?

Ce projet ne prévoit aucune compensation financière liée à ta participation.

8) Est-ce que je suis obligé de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin?

Tu es libre de ne pas participer à la recherche, sans que tu n'aies besoin de te justifier, et sans que cela nuise à tes relations avec les intervenants et autres professionnels impliqués au Centre jeunesse de Montréal - Institut Universitaire. Ta décision de participer ou de ne pas participer ne sera d'ailleurs pas mentionnée dans ton dossier au Centre jeunesse de Montréal- Institut Universitaire.

De plus, même si tu accepte d'y participer, tu pourras te retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne te cause un quelconque tort. Les renseignements que tu auras déjà donnés seront conservés en vue de leur utilisation pour les fins de cette recherche seulement. L'étudiante-chercheuse pourrait elle aussi décider d'interrompre ta participation ou d'arrêter la recherche si elle pense que c'est dans son intérêt ou celui de l'ensemble des participants.

9) Si j'ai besoin de plus d'informations avant de me décider ou tout au long de la recherche, qui pourrai-je contacter?

Si tu as des questions concernant cette recherche, tu peux contacter Claudie Bourget au 514-699-6686 ou par courriel au claudie.gb@hotmail.com.

Si tu souhaites te renseigner sur tes droits ou pour formuler toute plainte, tu peux contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire au numéro suivant : 514-593-3600.

10) Consentement à la recherche

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. Je certifie qu'on me l'a expliqué verbalement. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni le Centre jeunesse et le commanditaire de la recherche de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

Nom du participant

Signature

Date

11) Déclaration du chercheur

Je certifie avoir expliqué au participant la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet. Je lui remettrai une copie signée du présent formulaire.

Nom de l'étudiante-chercheur

Signature de l'étudiante-chercheur

- L'original du formulaire sera conservé au bureau du chercheur principal (W-4510) à l'Université du Québec à Montréal et une copie signée sera remise au(x) usagers(s).

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le :

12 novembre 2014

- No de certificat : FSH-2014-94

- No de dossier : 14-08-14

- Date de la version du présent formulaire : 20 novembre 2014

ANNEXE C

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES PARENTS DES USAGERS DU CJM-IU

Trajectoires de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA : Quel sens donné par les acteurs?

*Jacques Hébert, directeur recherche, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Lilyane Rachédi, co-directrice de recherche, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Claudie Bourget, étudiante à la Maîtrise en Travail social, Université du Québec à Montréal (UQAM)*

Projet de recherche financé par le Centre de recherche sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS)

Bonjour,

Nous aimerions obtenir votre consentement afin que votre adolescent participe à notre projet de recherche. Celui-ci porte sur les trajectoires de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA.

Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que vous ne compreniez pas ou que vous ayez des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

1) En quoi consiste cette recherche?

Cette recherche consiste à comprendre davantage la réalité des jeunes québécois d'origine maghrébine à partir de leur expérience vécue avant et après avoir été placés sous garde en vertu de la LSJPA. La participation de votre enfant dans ce projet permettra d'avoir un regard nouveau sur la délinquance des adolescents et possiblement d'améliorer les services offerts par les institutions du Québec.

2) Si votre enfant s'implique dans cette recherche, que sera-t-il concrètement attendu de lui?

La participation à ce projet requiert que votre enfant prenne part à deux rencontres avec l'étudiante-chercheuse. La première rencontre aura pour objectif d'expliquer au jeune le projet de recherche, de répondre à ses questions s'il y a lieu et d'obtenir son

consentement écrit. La deuxième rencontre consistera en une entrevue individuelle d'une durée d'environ une heure trente (1h30) avec l'étudiante-chercheuse. Les questions de l'entrevue sont regroupées par thèmes. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses puisque ce qui nous intéresse, ce sont les éléments qui ont pu influencer la trajectoire de votre enfant selon son point de vue.

3) Y aura-t-il des avantages pour votre enfant à participer à cette recherche?

Votre enfant ne retirera aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, son implication aidera à mieux comprendre la réalité des jeunes québécois d'origine maghrébine pour ainsi adapter les interventions à leur égard. Sa participation permettra également de faire avancer les connaissances dans le domaine du travail social.

4) La participation de votre enfant à cette recherche entraînera-t-elle pour lui des risques ou des inconvénients?

Il y a peu de risques liés à la participation de votre enfant au projet de recherche. Toutefois, il se peut que les questions posées l'amènent à aborder certains problèmes qu'il vit ou a vécu et qui sont difficiles pour lui. Il sera donc possible pour lui de mettre fin à l'entrevue, avant ou pendant son déroulement, advenant un malaise ou un refus exprimé ou observé. Nous ferons également en sorte de fournir à votre enfant des références vers des organismes pouvant leur fournir support et écoute suite à l'entrevue et ce, selon les besoins identifiés.

L'inconvénient de sa participation concerne le temps nécessaire à l'entrevue.

5) Est-ce que les renseignements que votre enfant donnera seront confidentiels?

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle et ne seront utilisés que pour ce projet de recherche. Les membres de l'équipe de recherche doivent signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne divulguer les réponses recueillies à personne, même à son intervenant de suivi du Centre Jeunesse de Montréal. De plus, les informations qu'il donnera ne seront pas mentionnées dans son dossier au Centre Jeunesse Montréal.

Les renseignements seront conservés de manière sécuritaire par le chercheur principal. Aucune information permettant d'identifier votre enfant d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est à dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Les enregistrements des entrevues seront conservés en toute confidentialité dans une filière nécessitant une clé pour son ouverture. Cette filière est située à l'Université du Québec à Montréal dans le bureau du directeur de cette recherche, M. Jacques Hébert (W-4510). Ils seront détruits dans les six mois suivants le dépôt du mémoire (prévu pour août 2015).

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal et aux organismes

subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

Votre enfant pourra, lui aussi, demander à l'étudiante-chercheuse de consulter son dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Cependant, afin de préserver l'intégrité scientifique du projet, il est possible qu'il n'ait accès à certaines de ces informations qu'une fois sa participation à la recherche terminée.

6) Est-ce que votre enfant pourra connaître les résultats de la recherche?

Votre enfant ne pourra pas obtenir ses résultats individuels. Par contre, s'il souhaite obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, nous lui ferons parvenir par courriel.

7) Est-ce que votre enfant recevra une compensation pour sa participation à la recherche?

Ce projet ne prévoit aucune compensation financière liée à sa participation.

8) Est-ce que votre enfant est obligé de participer à la recherche ou d'y participer jusqu'à la fin?

Votre enfant est libre de ne pas participer à la recherche, sans qu'il ait besoin de se justifier, et sans que cela nuise aux relations avec les intervenants et autres professionnels impliqués au Centre jeunesse de Montréal. Sa décision de participer ou de ne pas participer ne sera d'ailleurs pas mentionnée dans son dossier au Centre jeunesse de Montréal.

De plus, même s'il accepte d'y participer, il pourra se retirer de la recherche en tout temps sur simple avis verbal, sans explication et sans que cela ne lui cause un quelconque tort. Les renseignements qu'il aura déjà donnés seront conservés en vue de leur utilisation pour les fins de cette recherche seulement. L'étudiante-chercheuse pourrait elle aussi décider d'interrompre sa participation ou d'arrêter la recherche si elle pense que c'est dans son intérêt ou celui de l'ensemble des participants.

9) Si mon enfant ou moi avons besoin de plus d'informations avant de se décider ou tout au long de la recherche, qui pouvons-nous contacter?

Si vous avez des questions concernant cette recherche, vous pouvez contacter Claudie Bourget au 514-699-6686 ou par courriel au claudie.gb@hotmail.com.

Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire au numéro suivant : 514-593-3600.

10) Consentement à la recherche

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à ce que mon enfant participe à cette recherche sans contrainte ni pression. Je certifie qu'on me l'a expliqué verbalement. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni le Centre jeunesse de Montréal, ni le commanditaire de la recherche, de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

Nom du parent

Signature

Date

11) Déclaration du chercheur

Je certifie avoir expliqué au(x) parent(s) la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué que son enfant reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet. Je remettrai au(x) parent(s) une copie signée du présent formulaire.

Nom de l'étudiante-chercheur

Signature de l'étudiante-chercheur

Date

- L'original du formulaire sera conservé au bureau du chercheur principal (W-4510) à l'Université du Québec à Montréal et une copie signée sera remise au(x) usagers(s).
- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le : 12 novembre 2014
- No de certificat : FSH-2014-94
- No de dossier : 14-08-14
- Date de la version du présent formulaire : 20 novembre 2014

ANNEXE D

GUIDE D'ENTREVUE

Informations

Âge

Pays de naissance

Temps passé au Québec

Personnes avec qui il a immigré

Raisons motivant le départ du pays d'origine

Arrondissement de Montréal dans lequel réside sa famille

BLOC 2. De la naissance à la première arrestation

Question de départ : Pourrais-tu m'expliquer, dans tes mots et à partir du moment qui te convient, les expériences qui t'ont mené à faire l'objet d'une mesure privative de liberté.

Thème 2.1. Expériences avec la famille

Idées de thèmes à aborder :

- Relation avec les parents
- Relation avec frères et/ou sœurs
- Description de la conduite des parents en lien avec leur culture d'origine
- Attentes des parents vis-à-vis lui avant la mise sous garde
- Perception de ces attentes

Thème 2.2. Expériences avec le groupe de pairs

Idées de thèmes à aborder :

- Comment il les a rencontrés
- À quelle fréquence les voyait-il
- Activités (légal ou illégal)
- Leurs antécédents judiciaires
- La relation avec ses amis de cette période
- Son point de vue sur son expérience avec ses amis

Thème 2.3. Expériences avec l'école

Idées de thèmes à aborder :

- École(s) fréquentée(s)
- Raisons du départ de ces école(s) s'il y a lieu
- Description de ses comportements à l'école
- Suspensions, retraits, expulsions, etc.
- Perception des autres à l'école (pairs, enseignants)
- Relation avec les éducateurs/travailleurs sociaux/psychologues de l'école
- Ses attentes vis-à-vis l'école
- Expériences positives vécues à l'école
- Son point de vue sur son expérience avec l'école

Thème 2.4. Expériences avec les services publics

Idées de thèmes à aborder :

- Activités (sportives ou culturelles)
- Expériences de travail
- Expériences avec des intervenants du CSSS
- Expériences avec des intervenants d'un organisme communautaire (Maison de jeunes, travailleur de rue, etc.)
- Point de vue (positif ou négatif) sur les services publics
- Restaurants et cafés
- Dépanneurs et épiceries
- Centres d'achat
- Transports en commun

Thème 2.5. Expériences d'intégration / de discrimination

Idées de thèmes à aborder :

- Expériences qui ont favorisé son intégration au Québec
- Exemple significatif d'une expérience d'intégration
- Expériences de discrimination au Québec
- Exemple significatif d'une expérience de discrimination

BLOC 3 – De la première arrestation à la mise sous garde

Thème 3.1. Agirs délinquants

Idées de thèmes à aborder :

- Délits pour le(s)quel(s) il a été arrêté au Québec

- Complices de ce(s) délit(s)
- Autres gestes illégaux avant sa mise sous garde
- Perception des raisons qui expliquent sa mise sous garde

Thème 3.2. Expériences avec les policiers

Idées de thèmes à aborder :

- Contacts avec les policiers avant sa mise sous garde
- Déroulement de son / ses arrestation(s)
- Description des interventions faites par les policiers
- Perception des actions des policiers
- Ce qu'il retient de ses expériences
- Point de vue sur son expérience avec les policiers

Thème 3.3. Expériences avec la Cour de la jeunesse

Idées de thèmes à aborder :

- Déroulement de sa première comparution / présence devant le juge
- Sentence(s) reçue(s)
- Rapport avec son ou ses avocats
- Point de vue sur le système de justice pour les jeunes du Québec

Thème 3.4. Expériences avec le Centre jeunesse

Idées de thèmes à aborder :

- Types de service reçus¹
- Description des services et/ou des interventions faites à son endroit
- Description des services et/ou des interventions faites à sa famille
- Ce qu'il retient de cette expérience avec le Centre Jeunesse de Montréal
- Point de vue sur le Centre Jeunesse de Montréal

BLOC 4. Rétroaction et sens donné aux expériences/actions

Thème 4.1. Réactions de l'entourage

Idées de thèmes à aborder :

- Réactions de sa famille à ses agirs délinquants
- Réactions de ses amis à ses agirs délinquants
- Réactions de l'école à ses agirs délinquants

¹ Se référer à la réponse donnée au sujet de la sentence au Thème 3.3.

Thème 4.2. Rétrospection du sujet-acteur

Idées de thèmes à aborder :

- Ce qui l'a conduit à commettre son premier délit
- Ce qui a été le plus difficile dans sa trajectoire
- Ce qu'il dirait aux adultes qui étaient autour de lui afin de l'aider à s'en sortir
- Ce qu'il considère comme positif dans sa trajectoire

Thème 4.3. Perspectives d'avenir

Idées de thèmes à aborder :

- Différence entre son vécu dans le pays d'origine² et au Québec
- Ce qu'il retient de son expérience au Québec
- Comment il voit son avenir au Québec
- Recommandations à des jeunes issus de l'immigration maghrébine pour bien vivre au Québec
- Recommandations à des jeunes issus de l'immigration maghrébine pour leur éviter de commettre des actes proscrits par la loi
- Suggestions à faire à la société québécoise afin d'aider à les jeunes issus du Maghreb à mieux s'intégrer au Québec (famille, école, policiers, intervenants, services sociaux et de santé, etc.)?

² Nommer le pays d'origine si le répondant a immigré au Québec

Le 9 octobre 2014

Monsieur Jacques Hébert
École de travail social
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Mme Claudie Bourget
6867 rue Saint-Dominique
Montréal (Québec) H3S 3B3

Objet : Évaluation du Comité d'éthique de la recherche désigné du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire - APPROBATION FINALE

Titre du projet : Trajectoires de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA : Quel sens donné par les acteurs?

Numéro de dossier CÉR CJM- IU : 14-08-14

Madame, Monsieur,

Le comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire a évalué en comité restreint les réponses apportées aux demandes du CÉR. À cette fin les documents suivants ont été examinés :

- ❖ La fiche de présentation d'un projet de recherche au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (version corrigée, signée et datée du 29 septembre 2014)
- ❖ La page de présentation du projet de recherche (datée d'octobre 2014)
- ❖ La page titre des documents à l'intention du CÉR
- ❖ Le projet de mémoire du projet de recherche (daté du 17 avril 2014)
- ❖ La table des matières du projet de recherche
- ❖ Lettre de sollicitation à l'intention des chefs de service pour le recrutement de jeunes
- ❖ Lettre du CÉS (signée et datée du 30 avril 2014)
- ❖ Lettre du CRÉMIS (signée et datée du 6 février 2014)
- ❖ L'autorisation d'accès aux données des usagers du directeur des services professionnels et des affaires universitaires
- ❖ Bibliographie du projet de recherche
- ❖ Le dépliant à l'intention des jeunes
- ❖ Le formulaire d'information et de consentement à l'intention des parents des usagers du CJM-IU

- ❖ Le formulaire d'information et de consentement à l'intention des usagers du CJM-IU
- ❖ Le guide d'entrevue à l'intention des jeunes
- ❖ Le formulaire d'engagement à la confidentialité des chercheurs (signée et datée du 29 septembre 2014)
- ❖ Le formulaire d'engagement des chercheurs à la tenue d'une liste de sujets de recherche (signée et datée du 29 septembre 2014)

Les réponses et les modifications apportées sont jugées satisfaisantes. **Il me fait donc plaisir de vous informer que le projet mentionné en rubrique est approuvé. Cette approbation finale est valide pour un an, soit jusqu'au 9 octobre 2015.**

À la date anniversaire, vous devrez compléter le formulaire de suivi annuel requérant de résumer le déroulement de l'étude. Cette démarche est nécessaire afin d'obtenir le renouvellement de l'approbation éthique de ce projet. À défaut de renouvellement, votre certificat éthique sera suspendu et vous ne pourrez poursuivre vos activités de recherche.

Cette approbation finale suppose que vous vous engagez :

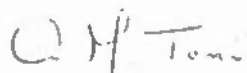
- à respecter la présente décision;
- à remettre au CÉR un rapport annuel faisant état de l'avancement du projet, lequel rapport est nécessaire au renouvellement de l'approbation éthique;
- à tenir une liste des sujets de recherche, pour une période maximale de douze mois suivant la fin du projet;
- à aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout *incident* en cours de projet ainsi que tout *changement ou modification* que vous souhaitez apporter à la recherche notamment au protocole ou au formulaire de consentement;
- à notifier au CÉR dans les meilleurs délais tout nouveau renseignement susceptible d'affecter l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche ou d'influer sur la décision d'un sujet de recherche quant à sa participation;
- à communiquer au CÉR toute suspension ou annulation d'autorisation relative au projet qu'aura formulée un organisme subventionnaire ou de réglementation;
- à informer le CÉR de tout problème constaté par un tiers au cours d'une activité de surveillance ou de vérification, interne ou externe, qui est susceptible de remettre en question soit l'éthicité du projet, soit la décision du CÉR;
- à notifier au CÉR l'interruption temporaire ou définitive du projet et remettre un rapport faisant état des motifs de cette interruption ainsi que les répercussions de celle-ci sur les sujets de recherche;
- à remettre au CÉR un rapport final et un résumé faisant état des résultats de la recherche.

Pour toute information, n'hésitez pas à vous adresser à :

Mme Rossitza Nikolova
Comité d'éthique de la recherche
Centre de recherche
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
1001, boul. de Maisonneuve Est, 7^e étage
Montréal (Québec) H2L 4R5
Téléphone : 514-896-3496; Courriel : rossitza.nikolova@cjm-iu.qc.ca

En terminant, je vous demanderais de bien vouloir mentionner dans votre correspondance le numéro attribué à votre demande par notre institution.

En vous souhaitant la meilleure des chances pour la réalisation de votre projet, veuillez agréer, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "A M Tassé".

Anne Marie Tassé
Présidente
Comité d'éthique de la recherche
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Certificat d'approbation éthique

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de la Faculté des sciences humaines a examiné le projet de recherche suivant et l'a jugé conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par le *Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (juin 2012) de l'UQAM :

Trajectoires de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance de placement sous garde en vertu de la LSJPA : Quel sens donné par les acteurs?

Claudie Bourget, étudiante à la maîtrise en travail social

Sous la direction de Jacques Hébert, professeur à l'École de travail social

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Certificat émis le 12 novembre 2014. No de certificat : FSH-2014-94.



Thérèse Bouffard
Présidente du comité
Professeure au Département de psychologie

COUR DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ DE MONTRÉAL
« Chambre de la jeunesse »

N° : 525-51-009261-156

DATE : 16 mars 2015

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE RUTH VEILLET, J.C.Q.

Claudie Bourget, chercheure principale au Projet de recherche/Maîtrise à l'École de Travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), C.P. 8888, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3P8

JUGEMENT
ACCÈS AUX DOSSIERS ADOLESCENTS
(articles 119 s)8(ii) et 123(1)b) *L.s.j.p.a.*)
(articles 96.1 et 97 *L.p.j.*)
(article 21, *C.c.Q.*)

[1] Le Tribunal est saisi d'une requête pour obtenir l'accès aux dossiers d'adolescents en vertu des articles 119 s(i) (ii) et 123 de la *Loi sur la justice pénale pour adolescents*, 96.1 et 97 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et 21 du *Code civil du Québec*, produite par madame Claudie Bourget, chercheure principale au Projet de recherche/Maîtrise à l'École de Travail social de l'Université du Québec à Montréal.

[2] La demande d'accès est formulée dans le cadre d'un projet de recherche universitaire.

[3] **CONSIDÉRANT** la requête;

[4] **CONSIDÉRANT** les documents produits au soutien de la requête sous les cotes P-1 à P-7, dans lesquels sont formulés, entre autres, la description de la recherche;

[5] **CONSIDÉRANT** les représentations de l'avocat de la requérante;

[6] **PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[7] **ACCUEILLE** la requête;

[8] **AUTORISE** la requérante, à titre de chercheure principale, monsieur Jacques Hébert et madame Lylianne Rachedi, à titre de co-directeurs, ainsi que les membres de l'équipe de recherche en lien avec le projet intitulé *«Trajectoires de jeunes d'origine maghrébine ayant fait l'objet d'une ordonnance sous garde en vertu de la LSJPA : Quel sens donné par les acteurs?»* d'avoir accès aux dossiers respectifs des adolescents participant à l'étude, notamment les dossiers tenus par le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU);

[9] **AUTORISE** la requérante, à titre de chercheure principale, monsieur Jacques Hébert et madame Lylianne Rachedi, à titre de co-directeurs, ainsi que les membres de l'équipe de recherche en lien avec ce projet de recherche, d'avoir accès aux données informatiques et renseignements nominatifs colligées dans le Registre LSJPA et dans le système PIJ (Projet Intégration Jeunesse) concernant les adolescents ciblés par le projet de recherche;

[10] **PREND ACTE** que cet accès servira aux seules fins de recueillir les renseignements nécessaires à la réalisation de ce projet de recherche, et ce, en toute conformité avec les garanties de confidentialité telles qu'établies dans le cadre du projet et de la loi;

[11] **ORDONNE** que cette recherche ne tienne par compte des notes personnelles ou chronologiques inscrites dans les dossiers, par les personnes en charge de ces dossiers;

[12] **INTERDIT** le prélèvement de toute information nominative à caractère privé de ces dossiers, sauf celle de l'accusé;

[13] **ORDONNE** que toute demande de modification à la liste des personnes autorisées ou au processus énoncé dans la demande soit soumise au Tribunal pour autorisation;

[14] **ORDONNE** à la direction des services judiciaires de la Chambre de la jeunesse de Montréal de faciliter la consultation des dossiers requis pour les fins de la recherche.

FAIT ET SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 16^e jour du mois de mars 2015


RUTH VEILLETTE, J.C.Q.

M^e Donald Bourget
Avocat de la Directrice de la protection de la jeunesse

M^e Anne-Marie Otis
Avocat du Directeur des poursuites criminelles et pénales

Date d'audience : 16 mars 2015

2015-001accès

BIBLIOGRAPHIE

Abou, S. (1986). *L'identité culturelle*. Éditions Anthropos, Paris, 235 p.

Aouli, M. (2011). *Regards d'immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sur l'école québécoise (Mémoire de maîtrise)*. Université du Québec à Montréal.
Récupéré d'Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQAM:
<http://www.archipel.uqam.ca/4489/1/M12200.pdf>

Arcène, P. (2011). *L'influence des expériences racistes sur le comportement des jeunes issus de l'immigration haïtienne à Montréal (Mémoire de maîtrise)*. Université de Montréal. Récupéré de Papyrus, l'archive de publications électroniques de l'Université de Montréal: <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6137>

Becker, H.S. (1963). *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*. Free Press Of Glencoe, New York, 252 p.

Belhassen-Maalaoui, A. (2008) *Au Canada, entre rêve et tourmente*. L'Harmattan, Paris, 241 p.

Bellot, C. (2005). *La diversité des trajectoires de rue des jeunes à Montréal*. Dans Brunelle, N. et Cousineau, M.-M. (éds.). *Trajectoires de déviance juvénile : Les éclairages de la recherche qualitative* (pp. 71-95). Presse de l'Université du Québec, Québec, 232 p.

Bénaïche, R. (2011). *Identité et rapport à la culture arabo-musulmane : Enquête exploratoire auprès de jeunes adultes d'origine maghrébine résidant à Montréal (Mémoire de maîtrise)*. Université du Québec à Montréal.
Récupéré d'Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQAM
www.archipel.uqam.ca/3850/1/M11892.pdf

Bérubé, L. (2004). *Parents d'ailleurs, enfants d'ici : Dynamiques d'adaptation du rôle parental chez les immigrants*. Presses de l'Université du Québec, Problèmes sociaux et interventions sociales, 276 p.

Berry, J.W. (1989). Acculturation attitudes in plural societies. *Applied psychology*, 38, pp. 185-206.

Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir le temps de la conciliation. Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, Gouvernement du Québec, 2008, 310 p.

Brossard, L. et Pedneault, E. (2012). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés, Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences. Un an après : État des lieux*. Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications, 72 p.

Brunelle, N. et Cousineau, M.-M. (2005). *Trajectoires de déviance juvénile: Les éclairages de la recherche qualitative*. Presses de l'université du Québec, Problèmes sociaux et interventions sociales, 232 p.

Astwood Strategy Corporation (2002) *Canadian Police Survey on Youth Gangs*. Ottawa: Public Safety and Emergency Preparedness Canada, 2004, Récupéré du site du Ministère de la Sécurité publique du Canada le 30 août 2015: <http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/gngs-cnd/index-eng.aspx>

Camilleri, C. (1989). *La culture et l'identité culturelle: Champ notionnel et devenir*, dans Camilleri, C., Cohen-Emerique, M. (dir.). *Chocs de cultures: concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*. L'Harmattan, Paris, 398 p.

Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) (2012). *Discours sociaux et médiatiques lors de la « crise des accommodements raisonnables »*. (Document PDF) 5 p. Récupéré le 29 avril 2014 de: <http://www.ceetum.umontreal.ca/documents/capsules/2012/discours-mediatiqes-2012.pdf>

Cloutier, R. (1996). *Psychologie de l'adolescence*, Gaëtan Morin, 2e édition, Montréal, 326 p.

Combalbert, N., Lemghairbat, A., Andronikov, A. (2007). Perception de soi, de l'appartenance culturelle et de l'éducation parentale chez des adolescents délinquants issus de l'immigration maghrébine dans *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, volume 55 (2007), pp. 10-16

Comeau, Y. (1994) *L'analyse des données qualitatives*. Cahiers du CRISES, numéro 9402, Québec, 31 p.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, 126 p.

Coulon, A. (1992). *L'École de Chicago. Que sais-je ?* Presses universitaires de France, Paris, 128 p.

Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*. Les Presses universitaires de France, Collection Sociologies, 1re édition, Paris, 254 p.

Daher, A. (2003). *Les Musulmans au Québec*. (Document PDF), 12 p. Récupéré de la bibliothèque numérique de l'Université du Québec à Chicoutimi, Les classiques des sciences sociales. Récupéré le 12 août 2015 au:
http://classiques.uqac.ca/contemporains/daher_ali/musulmans_au_quebec/musulmans_qc.html

De Plaen, S. (2008). Les jeunes issus de l'immigration et le travail de la culture « à l'envers » dans *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence* (2008), France, pp. 211-214

Deslauriers, J.-P. et Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pirès. *Groupe de recherche*

interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives. La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Gaétan Morin éditeur, Boucherville, p. 85-111

Direction de la recherche et de l'analyse prospective du Ministère Immigration, Diversité et Inclusion (2014). Portraits statistiques : L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes (Document PDF). Gouvernement du Québec, 100 p. Récupéré le 19 juillet 2015 au: http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2009-2013.pdf

Direction des communications du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (1990). Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration (Document PDF) Gouvernement du Québec, 112 p. Récupéré le 12 juin 2014 au: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/Enonce-politique-immigration-integration-Quebec1991.pdf>

Dorvil, H. et Mayer, R. (2001) Problèmes sociaux. Tome II. Études et interventions sociales. Les Presses de l'Université du Québec, Québec, 679 pp.

Dubar, C. (1998) Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarifications conceptuelles et méthodologiques dans Sociétés contemporaines, volume 29, numéro 1, pp. 73-85

Dubet, F. (1987). La galère: Jeunes en survie. Fayard, Paris, 504 p.

Dubet, F. (1994). La sociologie de l'expérience et du sujet. Seuil, collection « La couleur des idées », Paris, 288 p.

Faget, J. (2002). Sociologie de la délinquance et de la justice pénale, Éditions Érés & Jeunesse et droit, Toulouse, 156 p.

Fréchette, M. et Leblanc, M. (1987). Délinquances et délinquants, Gaétan Morin Éditeur, Chicoutimi, 384 p.

Gagnon, J.E. et Germain, A. (2002). Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal, *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 46, numéro 128, 2002, p. 143-163. Récupéré d'Érudit : <http://id.erudit.org/iderudit/023038ar>

Gaillard, B., Hamel, S., Brisebois, R.-A. (2011). Adolescents délinquants et leurs parents Bandes et violences en groupe, L'Harmattan, 110 p.

Guay, J.-P. et Gaumont-Casias, J. (2009). Le phénomène des gangs de rue au Québec : Vers le développement d'un cadre de mesure, Québec, pour la Direction de la prévention et du soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec, 64 p.

Guay, J.-P., Fredette, C. (2014). Le phénomène des gangs de rue. Presses de l'Université de Montréal, 52 p.

Hassan, G. et Rousseau, C. (2009). Quand la divergence devient exclusion: perceptions des châtiments corporels par les parents et les adolescents immigrants. *Revue L'AUTRE*, 292 304

Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, G.-J. (1997). Jeunesse et gangs de rue (phase I) : revue de littérature, Rapport soumis au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes, 98 p.

Helly, D. (2004). Flux migratoires des pays musulmans et discrimination de la communauté islamique au Canada. Dans Ural Manço, *L'islam entre discrimination et reconnaissance. La présence des musulmans en Europe occidentale et en Amérique du Nord*. L'Harmattan, Paris, p. 257-288.

Institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS) (2012). L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec (Document PDF), 12 p. Récupéré le 12 juin 2014 au: <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/immigration27nov.pdf>

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) (2012). Fiches thématiques : Population immigrée, dans *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, pp. 94-135. Récupéré de la base de données de l'INSEE le 27 avril 2014 au: <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>

Jimenez, E. et Crépeau, F. (2013) *La criminalisation de l'immigration*, Presses de l'Université de Montréal, volume 46, numéro 1, 287 p.

Jimenez, E. (2015) Les défis de l'intervention interculturelle auprès des jeunes issus de l'immigration et leur famille dans le contexte de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents Dans *Défi Jeunesse*, Revue professionnelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal, volume XXII, numéro 1, novembre 2015, pp. 39-49

Khosrokhavar, F. (1997) *L'Islam des jeunes*. Flammarion. Collection Essais. Paris, 319 p.

Klein, M.W. et Maxson, C.L. (2006). *Street Gang Patterns and Policies*. Oxford University Press, New York, 320 p.

Labelle, M., Rocher, F. et Antonius, R. (2009). *Immigration, diversité et sécurité. Les associations arabo-musulmanes face à l'État au Canada et au Québec*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 240 p.

Lacoste, Y. (1995). *Maghreb peuples et civilisations*. Éditions La Découverte, Paris, 192 p.

Lagrange, H. (2010). *Le déni des cultures*, Éditions Seuil, France, 350 p.

Laperrière, A., Compère, L., D'Khissy, M., Dolce, R., Fleurant, N. et Vendette, M. (1992). Relations ethniques et tensions identitaires en contexte pluriculturel, *Santé mentale au Québec*, volume 17, n° 2, 1992, pp. 133-155

Malewska-Peyre, H. (1993). L'identité négative chez les jeunes immigrés. Santé mentale au Québec, volume 18, n° 1, 1993, pp. 109-123

Manço, A. (2006). Processus identitaires et intégration : approche psychosociale des jeunes issus de l'immigration. L'Harmattan – Compétences Interculturelles, Paris, 187 p.

Mauger, G. (2009), La sociologie de la délinquance juvénile. La Découverte Repères, France, 122 p.

Mc Andrew, M., Ledent, J., Ait-Said, R. (2008), La réussite scolaire des jeunes des communautés noires au secondaire (Document PDF), Rapport final du Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine déposé en septembre 2008, 89 p. Récupéré le 23 mai 2014 de: http://www.chereum.umontreal.ca/publications_pdf/Rapport%20final%20Jeunes%20Noirs%2030%20octobre%202008.pdf

Miles, M.B. et Huberman, A.M. (2003) Analyse des données qualitatives. De Boeck Supérieur, 632 p.

Ministère de la Justice (2002). Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (Document PDF), Gouvernement du Canada, 155 p. Récupéré le 23 mai 2014 de: <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/>

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (2011). Profil statistique de la population d'origine ethnique maghrébine du Ministère Immigration et Communautés culturelles du Québec (MICC) en lien avec le recensement de 2006 de Statistique Canada (Document PDF), Gouvernement du Québec, 9 p. Récupéré le 13 janvier 2015 de : www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-maghrebine-2006.pdf

Moro, M.-R. (2010). Nos enfants demain, Pour une société multiculturelle. Odile Jacob, Paris, 230 p.

Muccielli, A. (1986), *L'identité*, 7e éd. Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 2009, Paris, 128 p.

Ouellet, F et Mayer, R. (1991) *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, 537 p.

Ouimet (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Presses de l'université Laval, Québec, 221 p.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin, Paris, pp. 123-145

Perreault, M. et Bibeau, G. (2003). *Le gang, une chimère à apprivoiser : Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Éditions du Boréal, Montréal, 392 p.

Perrault, M. (2005) *Gangs de rue: Un passage risqué. Quelques pistes de réflexion pour comprendre la violence dans les milieux marginaux des jeunes québécois d'origine afro-antillaise* dans LeBreton, D. et Lévy, J.J. (2005) *Jeunesse à risque: Rite et passage*. Presses de l'université Laval, Sainte-Foy, pp 57-68

Phinney, J. S. et V. Chavira. (1992). *Ethnic Identity and Self-Esteem: An Exploratory Longitudinal Study*. *Journal of Adolescence*, volume 15, Issue 3, Los Angeles, pp 271-281.

Potvin, M. (1997). *Les jeunes de la deuxième génération haïtienne au Québec : Entre la communauté réelle et la communauté représentée* (Document PDF) dans *Sociologie et sociétés*, volume 29, numéro 2, automne 1997, pp. 77-101. Récupéré d'Érudit le 12 septembre 2015:
<https://www.erudit.org/revue/socsoc/1997/v29/n2/001572ar.html>

Potvin, M. (2007). *Discours sociaux et médiatiques dans le débat sur les accommodements raisonnables* (Document PDF) *Métropolis, Nos diverses cités*,

volume 7, 89 p. Récupéré le 12 septembre 2015 de:

http://www.metropolis.net/pdfs/ODC_vol7_Maryse_Potvin_f.pdf

Potvin, M. (2008), L'expérience de la deuxième génération d'origine haïtienne au Québec (Document PDF) dans *Diversité canadienne*, volume 6, numéro 2, Printemps 2008, pp.109- 113. Récupéré le 12 septembre 2015 de:

http://www.metropolis.net/pdfs/Pgs_can_diversity_spring2008_f.pdf

Racine, J. (2010). *Trajectoires délinquantes des adolescents du Saguenay-Lac-St-Jean : Le point de vue des jeunes*. (Mémoire de maîtrise en Travail social) Université du Québec en Outaouais, 205 p.

Roché, S. (2001). *La délinquance des jeunes - Les 13-19 ans racontent leurs délits*. Le Seuil, France, 299 p.

Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Dir.) : *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (5e édition). Presses de l'université du Québec, Québec, Sainte-Foy, pp. : 337-360.

Sellin, T. (1938). *Culture Conflict and Crime*. Social Science Research Counsel, New York, 116 p.

Shaw, C.R. et Mc Kay, H.D. (1942). *Juvenile delinquency and urban areas*. University of Chicago Press, Chicago, 308 p.

Stake, R. (1994) *The Art of Case Study Research*, SAGE, 175 p.

Statistique Canada (2008-2009), *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse* (2008–2009) Récupéré le 12 septembre 2015 de: <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11294-fra.htm>

Statistique Canada (2011), *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada : Enquête nationale auprès des ménages* (Document PDF), 2011, 24 p. Récupéré le 12

septembre 2015 de: <http://www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?objId=99-010-X&objType=2&lang=fr&limit=0>

Sutherland, E.H. (1937). *The Professional Thief*. University of Chicago Press, Chicago, 268 p.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2011). *L'intégration des enfants et des jeunes immigrants de première génération au Québec : Perspective des organismes communautaires au service des nouveaux arrivants (Document PDF) Rapport d'enquête déposé le 30 mars 2011, 74 p.* Récupéré le 12 juin 2014 au: <https://jeunesimmigrants.files.wordpress.com/2013/03/rapport-denquc3aate-jeunes-immigrants.pdf>

Thomas, W. et Znaniecki, F. (1927). *The polish peasant in Europe and America: A classic work in immigration history*. Alfred A. Knopf, New York, 1150 p.

Thrasher, F.M. (1927). *The Gang: A study of 1,313 Gangs in Chicago*, University of Chicago Press, Chicago, 388 p.

Toupin, J., Pauzé, R., Lanctôt, N. (2009). *Caractéristiques des jeunes contrevenants qui reçoivent des services dans les Centres jeunesse du Québec. Santé mentale au Québec*, volume 34, numéro 2, pp.123-145

Vatz-Laaroussi, M., (2007). *Les relations intergénérationnelles, vecteurs de transmission et de résilience au sein des familles immigrantes et réfugiées au Québec. Revue internationale électronique Enfance Familles Générations*, No 6. Récupéré le 28 juillet 2015 au : <http://www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n6/index.html>

Vinsonneau, G. (1996). *L'identité des jeunes en sociétés inégalitaire. Le cas des Maghrébins en France. Perspectives cognitives et expérimentales*. L'Harmattan, collection Minorités & sociétés, Paris, 224 p.

Wagner, J. (2012). *La République aveugle. Origines, ségrégation, délinquance*. Éditions de l'Aube, Paris, 93 p.

Wilson, J.Q. et Herrnstein, R. (1985). *Crime and human nature: The Definitive Study of the Causes of Crime*. Simon & Schuster 1998, New York, 640 p.

Wirth, L. (1931). Culture Conflict and Misconduct. *Social Forces* 6, 1931, pp. 484-492

Yin, R.K. (1994). *Case study research. Design and method*. SAGE publications, 312 p.

Yinger, M. (1981). Toward a Theory of Assimilation and Dissimilation. *Ethnic and Racial Studies*, volume 4, numéro 3